

## Chronologie moliéresque : les « Éphémérides » de François Rey (1658-1669)

*François Rey a établi ces « éphémérides » lorsqu'il préparait son livre intitulé Molière et le roi. L'affaire Tartuffe (avec Jean Lacouture) paru aux éditions Fayard en 2006), ce qui explique qu'il les ait interrompus à la fin de l'année qui a vu la création publique de Tartuffe après presque cinq années d'interdiction. Il a eu la générosité de mettre à notre disposition cet inestimable instrument de travail, nous autorisant en même temps à le diffuser plus largement selon le moyen qui nous paraîtrait le mieux approprié. Nous le publions donc sur le site MOLIERE 21, après avoir simplement adapté la mise en pages (passée du mode « paysage » au mode « portrait ») et supprimé, comme il nous l'avait demandé, ceux de ses commentaires personnels qui constituaient des jalons d'attente pour une recherche plus approfondie (« à développer », « à confirmer », etc.). Nous le remercions une fois de plus infiniment.*

GF et CB

### Sam 1 janvier 1661

- La Gazette du jour signale que

ces jours passés, fut ici publiée la déclaration du Roi du 18 du mois dernier et vérifiée en parlement le 20<sup>e</sup>, par laquelle Sa Majesté, continuant d'appliquer ses soins pour le bien de ses sujets, a fait défense de porter, de jour ni de nuit, dans la ville ou les faubourgs, aucune arme à feu ; comme aussi à tous ceux qui ne sont point gentilshommes ou officiers de justice de porter épées ou autres armes, et même, aux personnes qui ont droit de s'en servir, d'en avoir la nuit sans flambeaux, sous les peines y contenues ; étant pareillement enjoint à tous vagabonds de prendre emploi ou sortir de la ville, et aux soldats des Gardes de ne marcher en troupe hors les jours de garde ni être plus de deux avec leurs épées ; à quoi le chevalier du Guet et les autres officiers qui en doivent connaître ont ordre de tenir la main, ainsi qu'à diverses autres choses plus amplement portées dans la même déclaration.

- Dans sa Lettre du jour, après l'éloge du *Tigrane* de l'abbé Boyer, Loret évoque la présence simultanée à Paris de six troupes de théâtre (v. 241-276) :

Une troupe toute nouvelle,  
Qui se dit à Mademoiselle,  
Qu'on attendait de longue main,  
Joue au faubourg de Saint-Germain<sup>1</sup>.  
Celle de Monsieur se prépare  
À donner maint spectacle rare.  
Les comédiens du Marais  
Font un inconcevable apprêt  
Pour jouer, comme une merveille,  
Le *Jason* de Monsieur Corneille.  
Ainsi, pour plaire aux beaux esprits,  
On voit cinq troupes dans Paris,  
Y comprise celle d'Espagne ;  
Et, dans la prochaine campagne,  
C'est-à-dire en avril ou mai,  
Où le temps devient doux et gai,  
Nous aurons celle d'Italie,  
De Scaramouche et d'Aurélie  
(Ou, si l'on veut, Aurélia),  
Avec Trivelin, tant y a  
Que voilà six troupes comiques,  
Et je crois qu'aux siècles antiques,  
Paris, quoique séjour des rois,  
N'en vit jamais tant à la fois.  
Quelque taciturne cervelle  
Nommera ceci bagatelle,  
Alléguant qu'elle ne vaut rien  
Pour en faire un long entretien ;  
Mais, disant qu'une seule ville  
(Quoique florissante entre mille)  
Contient cinq théâtres ouverts  
À dire et déclamer des vers  
Pour faire valoir le cothurne,

1. Leur théâtre était situé sur l'emplacement d'une vieille et grande maison à porte cochère, rue des Quatre-Vents, « la première à main droite en entrant par le bas de la rue de Condé », selon les frères Parfait [IX, 2].

N'en déplaie à tout taciturne  
 (Sans pourtant en marquer aucun),  
 Cela, ma foi, n'est pas commun.

÷ La troupe de Mademoiselle, dirigée par Dorimon, l'auteur du premier *Festin de Pierre* français (voir au 11 janvier 1659), arrive de Hollande. Elle ne restera à Paris que jusque vers la mi-février, après l'ouverture de la nouvelle salle du Palais-Royal, et la création de *La Toison d'or* au Marais, puisqu'elle est présente à Bruxelles pendant le carnaval. Elle se rendra ensuite à Rouen, avant de repartir vers la Hollande.

- Dans la même Lettre, Loret raconte (v.117-168) une anecdote qui évoque irrésistiblement le *Tartuffe* de Molière (qui ne sera créé qu'en mai 1664) :

Ces jours passés, fête ou non fête,  
 Lequel des deux je ne m'enquête,  
 Un certain évêque, ou mortel  
 Qui faisait semblant d'être tel,  
 Paraissant grave, vénérable,  
 Officieux et secourable,  
 Servait en grande humilité  
 Les pauvres de la Charité,  
 Leur tenant un fort beau langage,  
 Leur faisant prendre leur potage,  
 Bref, jouant si bien son rôle,  
 Avec son habit violet,  
 Qu'on disait, en le voyant faire :  
 « Oh que ce prélat débonnaire  
 « Nous apprend bien à vivre à tous !  
 « Qu'il est bienfaisant ! qu'il est doux !  
 « Qu'il fait bien ce saint exercice !  
 « Dieu le garde, Dieu le bénisse :  
 « Si tous les prélats d'aujourd'hui  
 « Agissaient aussi bien que lui,  
 « S'ils se donnaient semblable peine  
 « Trois ou quatre fois la semaine,  
 « S'ils étaient si bons, si pieux,  
 « Le monde n'en vaudrait que mieux. »  
 Ainsi parlait la populace  
 (Qu'abuse souvent la grimace)  
 De ce Patelin de malheur  
 Qui n'était qu'un fin franc voleur,  
 Car il mettait dans ses pochettes  
 Écuelles, cuillers et fourchettes,  
 Desquelles on trouva saisi  
 Cet hypocrite en cramoisi  
 Dont la mine était assez bonne,  
 Mais qui n'avait en sa personne  
 Caractère ni dignité,  
 Et qui n'était qu'un effronté,  
 Autrefois repris de justice,  
 Lequel, pour punir sa malice,  
 Détestable inclination,  
 Délit et profanation,  
 On conduisit en charte obscure.  
 Un Gascon m'a dit l'aventure,  
 Lequel, interrogé par moi,  
 Mais est-il vrai, par votre foi,  
 Ce que vous me venez de dire ?  
 N'est-ce point un conte pour rire ?  
 « Non, dit-il, faites-en état,  
 « Aco bertad, aco bertad. »  
 Foi d'un Normand de Normandie,  
 J'ai peur toutefois qu'on me die  
 Que ce récit un peu follet  
 N'est qu'un franc conte violet.

**Dim 2 janvier 1661**

**Lun 3 janvier 1661**

**Mar 4 janvier 1661**

• Ce jour-là, sont achevés d'imprimer, pour le compte de la Veuve de Pierre Lamy, *Les Amours d'Ovide, d'une nouvelle traduction avec des remarques*.

÷ Le privilège a été accordé un an plus tôt, le 23 février 1660, à Pierre Lamy.

÷ Le nom du traducteur, Michel de Marolles, ne figure nulle part dans le livre.

÷ L'épître dédicatoire est adressée « À la plus belle<sup>2</sup> » :

Ce n'est point sur la pomme de discorde que j'ai mis cette inscription ; le dessein qui me l'a suggérée au commencement de cette lettre est tout à fait innocent. On ne conteste point le prix de la beauté à la plus aimable personne du monde. C'est à elle à qui mon présent s'adresse ; tout lui cède, tout lui doit céder. Et quelques avantages que la Nature puisse tirer de ses richesses et de tous les ornements dont elle se pare, et que la Vertu puisse prétendre de la gloire de ses combats et de sa mine fière sous des armes impénétrables, si est-ce que la Vérité toute nue l'emporte au-dessus de l'une et de l'autre. Il n'y a point de beauté qui puisse être mise en comparaison de la sienne ; et la Nature et la Vertu, qui ont des charmes si puissants pour se faire obéir, la première par la douceur et la seconde par la force, ont aussi leurs défauts ; mais la Vérité seule n'a point de taches. Je dis la galante même, dont je parle. Que si elle se fait quelquefois des ennemis, elle ne laisse pas pour cela d'attirer les respects de tout le monde et de faire admirer ses perfections. Voilà l'objet de mes AMOURS. J'ai cru ne les pouvoir mieux consacrer qu'à une beauté si rare. Ils ne sont point dissimulés, ils sont sans artifice ; la naïveté et la pureté les accompagnent en tous lieux, et j'ose espérer que pour les mettre sous la protection d'une si aimable personne, ils n'attireront point l'envie ni la jalousie des vertueux, ni de toutes les personnes bien sensées, et qu'ils me feront même des amis, n'ayant point de plus grande gloire que de l'honorer et de la servir.

÷ Cette épître est suivie d'une « Lettre à Gilles Boileau, de l'Académie française, touchant la version de cet ouvrage, et pour le remercier d'une civilité toute particulière que son auteur a reçue de lui » :

Monsieur,

Je désire vous rendre, s'il m'est possible dans l'âge avancé où je suis, l'honneur que vous me fîtes, en la fleur de votre jeunesse, par l'une des premières productions de votre esprit, lorsque vous mîtes au jour votre Tableau de Cébès, il y a quelques années, dont je vous assure que je ne me tiens pas moins glorieux que je vous en suis encore parfaitement obligé. Vous me considérez sans doute comme une personne qui vous avait convié de l'aimer, par l'estime très juste que je fis de vous sitôt que j'eus le bien de vous connaître. Je n'eus pas peur de me tromper, et par la suite des années, j'ai bien vu que je ne me suis pas trompé. Vous avez fort avancé depuis ce temps-là. Il ne faut pas douter que vous n'alliez bien loin, ayant commencé de si bonne heure à marcher dans le chemin de la vertu. Aussi vous êtes-vous fait beaucoup d'amis dans les lettres, et peu d'ennemis ; et je puis croire encore que ce peu d'ennemis, s'il y en a quelqu'un, ne manque pas d'estime pour vous, quoiqu'il ne fût pas si tendrement touché de votre gloire. Ne vous l'a-t-on pas bien fait paraître, Monsieur, quand, après la mort de l'un de nos amis [Guillaume Colletet], vous fûtes destiné pour occuper sa place dans l'Académie française, ayant été choisi entre plusieurs qui pouvaient y prétendre ? Mais enfin vous fûtes réservé pour y tenir celle qu'avait M. le comte de Servien, et la place de M. Colletet, l'un des fameux poètes du temps, fut donnée à M. de Ville-Hayer [Villayer<sup>3</sup>], maître des Requêtes, qui la demanda très instamment. Car les magistrats de cette qualité, aussi bien que des prélats illustres, des intendants de province et des seigneurs de la cour (quoiqu'il y ait aujourd'hui peu de gloire à se promettre du côté des Muses), ne laissent pas pourtant de descendre de leurs chaires et de leurs tribunaux pour entrer dans nos rangs et se mettre sur nos petits sièges. Je parle ainsi des choses de notre juridiction, qui ne nous doivent pas être trop enviées, quoique je ne sois pas du nombre des juges de ce ressort et je n'aie point de part aux honneurs d'aucune compagnie, où je n'aspire point aussi, parce que je n'en suis pas digne. Je ne prétends rien du tout, Monsieur, je n'ai jamais rien demandé, on ne m'a rien refusé, et comme je n'ai jamais été de rien et que je n'ai jamais eu de charges ni d'emplois (la gloire en est assez médiocre), je puis croire aussi que j'achèverai doucement mes jours dans l'obscurité d'une condition privée, et que ma vie, inconnue au monde, se passera sans bruit. Vous me connaissez, et je me flatte d'être honoré de votre amitié et de la bienveillance de quelques-uns qui vous estiment beaucoup, dont je suis ravi, et cela suffit. Certes, Monsieur, ce n'est pas un grand mal de n'être guère connu ; je ne le suis guère aussi. Je trouverai peut-être en cela plus d'avantage

2. La Vérité.

3. Jean-Jacques Renouard, seigneur de Villayer (1605-1691). Son père Guy, mort en 1633, était secrétaire de la Chancellerie. Lui-même sera conseiller d'État. Ce peut être aussi le même Renouard, secrétaire du Roi, qui signe depuis les années 1640 certains privilèges (de Charles Sorel : *Nouveau recueil, Connaissance des bons livres...*, puis de Baudeau de Somaize : *Les Véritables Précieuses, Alcippe...*).

qu'on ne se l'imagine, et il ne m'importe pas beaucoup qu'on ignore qui est l'auteur de l'interprétation de cet ouvrage, pourvu que vous le sachiez. Je dis de cet ouvrage, par lequel Ovide est plus lui-même que par aucun autre qu'il ait composé, quoique tous ses livres soient pleins d'esprit et dignes de louanges, si l'on en excepte peu qui servirent de prétexte pour le reléguer à Scythie, où vous savez qu'il acheva ses jours. Après cela je n'ai pas grand peur qu'on me porte de l'envie, et ceux qui en seraient d'humeur se méprendraient grandement. Je n'y oblige personne, et vous savez que je ne suis pas l'homme du monde qui s'en fasse le plus accroire. Je regarde presque tous les beaux esprits pour mes maîtres ; je leur cède la palme en toutes choses, et si je cours quelquefois dans une même lice avec eux, pour la vaine espérance de peu de gloire qui se trouve rarement à composer des livres, j'ai tout sujet de croire que ce n'est que de bien loin après eux, quoiqu'ils eussent employé un peu moins de papier que je n'ai fait. Ne vous imaginez pas pourtant que cela m'afflige fort ; je ne m'en afflige point, et quand je serais cent fois plus chagrin que vous n'êtes agréable en tout ce que vous faites et tout ce que vous dites, ce ne serait jamais en parlant de vous, qui, d'une seule parole, seriez capable, ce me semble, de dissiper les plus noires vapeurs qui s'élèvent du cœur au cerveau. Je ne vous parlerais si franchement, Monsieur, si je n'avais une estime toute particulière pour votre esprit et pour votre vertu ; et c'est pour cela même que je suis ravi que cette occasion se soit offerte de vous le témoigner, n'étant pas d'ailleurs satisfait de ma lettre qui s'adresse à la plus Belle, avec le dessein le plus pur et le plus pacifique du monde, lui dédiant mon livre, si vous ne l'approuvez et si vous ne prenez part à mon présent, pour le rendre recommandable et lui aider à faire mes honneurs.»

÷ Cette épître est elle-même suivie d'une Préface :

Je ne me mets pas en peine qu'on lise cette traduction. On ne s'en souciera pas beaucoup, et je ne m'en soucie guère aussi, car je sais bien par moi-même l'humeur de la plupart de ceux qui sont curieux de livres ou qui les reçoivent en présent. Si néanmoins il se trouve quelqu'un qui se forme un autre dessein de celui-ci, que d'en charger quelque tablette de son cabinet, voulant avoir peut-être toutes les œuvres d'Ovide, avec la version qui les accompagne, pour dire : Je verrai quand il me plaira de quelle manière cet homme explique ce passage (je ne parle ici que de ceux qui s'appliquent aux connaissances de la langue latine), je le prie de voir plutôt mes remarques, pour son instruction ou pour satisfaire sa curiosité, que de se donner la peine de lire ma version. Je suppose qu'il n'en ait pas besoin pour entendre Ovide, dont la pensée est facile et le style aisé ; et puis, on ne se soucie pas tant du tour de l'expression, quelque élégante et juste qu'elle pût être dans une version, et surtout d'une poésie fort agréable qu'on tourne en prose, que de quelque érudition sur la pensée ou sur les façons de parler de l'auteur. D'ailleurs, il y a quarante ans qu'on en a vu une autre traduction en prose, et depuis quelque temps on en a publié dix-sept élégies en vers, de quarante-neuf qu'il y a dans les trois livres des Amours d'Ovide. C'est d'une personne fort polie et de beaucoup de mérite ; cela ne doit-il pas suffire ? Il est vrai qu'on s'en pourrait passer ; on se peut passer de tout ce qui n'est pas nécessaire, mais il y a du choix dans les pièces qui se donnent au public, de quelque manière que ce soit. Pour mon labeur, ce n'est point à moi d'en parler. D'autres nous en diront, s'il leur plaît, leur sentiment ; s'ils se donnent la peine de le considérer, je les écouterai avec respect et j'essaierai d'en profiter, ayant plus d'amour pour la vérité que pour toutes les choses du monde.

÷ Le 1<sup>er</sup> juin 1663, les comédiens de l'Hôtel de Bourgogne créeront une pastorale de Gabriel Gilbert intitulée *Les Amours d'Ovide*.

- Ce même 4 janvier, affaire du Missel de l'abbé Voisin.

### Mer 5 janvier 1661

- La *Gazette* du 8 rapportera :

Le 5, veille des Rois, Sa Majesté traita splendidement les deux reines, à souper, où se trouva aussi la comtesse de Soissons [Olympe Mancini] avec quelques autres dames ; et à l'issue de ce festin, le roi, très lestement, vêtu à la romaine, alla avec la reine et une galante troupe de seigneurs, chez le maréchal d'Albret, où il y avait bal ; et de là en l'appartement de Monsieur, qui traita aussi avec une magnificence merveilleuse Mesdemoiselles d'Orléans ; et à la fin du bal, qui était des plus agréables, ce prince donna une très belle collation à cette charmante compagnie.

÷ Loret écrira, quant à lui, le même jour (v. 209-224) :

Maître carnaval, ou je meure,  
Commence, en cet an, de bonne heure,  
Ses enjoués ébattements,  
Festins et divertissements.  
On voit déjà de fort beaux masques,  
Aucuns ayant tambours de Basques,

D'autres ayant à leurs talons  
Des cornets et des violons.  
Déjà les plus hautes personnes,  
Et même les porte-couronnes,  
Ont masqué de bonne façon,  
Notre monarque allant chez son  
Unique et très aimable frère,  
Qui ce jour-là fit grande chère,  
Tant aux majestés qu'à plusieurs  
Belles dames et beaux messieurs.

### Jeu 6 janvier 1661

- Épiphanie-Jour des Rois : début du carnaval.

- Suite de la *Gazette* du 8 :

Le 6, Son Éminence régala pareillement, à souper, Leurs Majestés dans son palais, où elles eurent tous les divertissements imaginables, avec d'autant plus de satisfaction que ce Premier ministre se trouva beaucoup soulagé de l'indisposition qui l'a obligé de garder la chambre pendant quelques jours.

### Ven 7 janvier 1661

- Ce jour-là, sont achevés d'imprimer, pour le compte de Claude Barbin et Charles de Sercy, les deux volumes de la première partie du roman *Alcidamie* de Marie-Catherine Desjardins. Voir au 19 septembre 1660.

÷ Le privilège, reproduit in extenso de la page 7 à la page 9, est signé Le Mareschal. Daté du 19 septembre précédent et valable sept ans, il est accordé à Claude Barbin, qui y associe Charles de Sercy.

- Voir au 3 septembre 1660, l'affaire du *Missel* traduit par Joseph de Voisin, et la lettre qu'adresse au pape l'archevêque de Rouen, François de Harlay de Champvallon.

### Sam 8 janvier 1661

- 43<sup>e</sup> anniversaire du baptême de Madeleine Béjart.

- Ouverture de la Blanque royale. Voir ce qu'en écrira, peu de temps plus tard, Henri Sauval, dans l'« Histoire des tontines, lotteries et blanque royale », adressée à M. de Racan et publiée dans son ouvrage posthume, *Histoire et recherches des antiquités de la ville de Paris*, Paris, 1733, t. I, p. 58-87 :

On l'ouvrit le huitième janvier, et de si belles espérances [de gains] flattèrent tant de monde qu'on y porta neuf mille deux cents louis. Mais bien que le Maître [M. Boulanger] eût promis de la faire tirer sans faute le quatrième décembre, néanmoins il la remit d'abord au neuf, puis au treize, ensuite au dix-neuf, de là au vingt-neuf décembre, enfin au huitième janvier ; et ce jour-là, dans la salle d'un grand logis de la rue Saint-Martin, où pend pour enseigne Notre-Dame de Paix, on la tira en présence de Mr. Le Lieutenant civil [Dreux D'Aubray], de Mr. Le Procureur du Roi, de leur greffier, de quelques notables bourgeois et de tous ceux qui y entrèrent de bon matin. Auparavant on avait appris par des affiches que tantôt le Roi, tantôt Mr de Guise avaient été cause de ces remises. Quoique cela fût peut-être vrai, on ne laissa pas de s'en railler et de comparer *ce procédé à celui des comédiens, qui annoncent plusieurs fois une pièce de théâtre avant que de la jouer, et ennuient leurs spectateurs par leurs défaites et par les raisons imaginaires sur quoi ils les fondent ordinairement*. Mais de tant de remises, la pénultième a été, à ce qu'on dit, la plus mal reçue de tous ceux qui étaient de ce commerce ; ce qui en fut cause, c'est qu'ils ne pouvaient souffrir qu'on eût remis la délivrance de la Blanque au vingt-neuf décembre, qui est, comme vous savez, le lendemain de la fête des Innocents, et qu'ils n'avaient pu rire quand leurs amis leur avaient dit qu'on la tirerait le lendemain des Innocents.

Des neuf mille deux cents louis qu'on y reçut, le Maître en retint sept cent trente six pour ses frais et pour son salaire, et cent quatre vingt-quatre pour les pauvres de l'Hôpital général. Il partagea les huit mille deux cent quatre-vingts de reste en cent quarante-deux lots, et il en fit quatre-vingts de vingt-cinq louis d'or, deux de quarante, quarante de cinquante, dix-sept de cent, un de cinq cents et deux de mille.

Je vous ai dit que le Roi, les Reines et Mr de Guise en voulurent être. Vous vous doutez bien que leur exemple y attira force gens de cour et de fortune, et vous devez bien vous imaginer que l'espérance, qui est le seul bien de ceux qui n'en ont point, flatta si fort quantité d'artisans, de servantes et de laquais, que ces pauvres

gens y portèrent en foule un louis qu'ils avaient eu beaucoup de peine à gagner, et choisirent pour cela quelqu'un de ces jours heureux révélés par l'Ange au bon Joseph le Juste. Les avares y vinrent en cachette, les joueurs par troupe, les dames par compagnie et y engagèrent avec elles leurs amis et leurs familiers. Mais peu s'y firent enregistrer sous leur nom [...] la *Clélie*. Les avares y firent porter leur argent par des enfants nés coiffés et y prirent leurs noms. Les fortunés y portèrent eux-mêmes leurs noms et leur argent. Les bizarres s'y mirent sous des noms capricieux, les dissolus sous des noms de débauches, les enjoués sous des noms de farceurs et de laquais ; et comme si le sort se plaisait à ces sortes de caprices, il distribua les deux gros lots à Mr Parisot, maître des comptes, sous le nom de Petit-Jean, et à Mr Gilbert, conseiller au Parlement, sous celui du marquis de Mascarille, que Molière, comédien renommé par son bel esprit, a rendu si célèbre dans la farce des *Précieuses ridicules*.

### **Dim 9 janvier 1661**

- Dans une lettre datée du 13, mais commencée ce jour [III, 307], Gui Patin écrit à André Falconet :

La cherté des charges ne diminue point, et ne sait-on quand elle pourra diminuer ; la charge de maître des comptes est à 90 000 écus. On parle fort au Louvre de bals, de ballets et de réjouissances, mais on ne dit rien de soulager le peuple, qui meurt de misère, et sans exemple, après une si grande et si solennelle paix générale. *O pudor ! O mores ! O tempora !* Le soulagement du peuple devait être le premier dessein de cette paix, et aurait été exécuté si nous étions tombés entre les mains d'un bon Français, qui aimât sa patrie. Mais, de malheur, nous sommes tombés entre les mains d'un étranger, d'un Italien, qui ne songe qu'à son profit : aussi toutes nos affaires vont mal.

### **Lun 10 janvier 1661**

### **Mar 11 janvier 1661**

- La *Gazette* du 15 signalera que, ce jour-là, le roi prit le divertissement de la chasse aux environs de cette ville [Paris], où Leurs Majestés continuent aussi de prendre tous ceux de la saison, et auxquels chacun s'applique d'autant plus volontiers qu'ils sont les suites d'une paix qui ne nous promet que toutes sortes de biens et de félicités.
- Le prince de Conti, en route pour Pézenas, où il doit présider aux États du Languedoc, est attendu à Bagnols-sur-Cèze [dépêche de Nîmes datée du 12 et publiée dans la *Gazette* du 22].

### **Mer 12 janvier 1661**

- Ce jour-là, Antoine Baudeau de Somaize obtient un privilège pour l'impression d'un livre intitulé *Alcippe ou Du choix des galants*.
  - ÷ Pourtant, Somaize a, dès le 30 octobre 1660, obtenu la permission d'imprimer un livre intitulé *Le Dialogue du choix des amants* [Registre BNF ms. fr. 16754, fol. 80v°]. Voir à cette date.
  - ÷ Il cède son privilège au libraire Jean Ribou, qui le publiera au cours de l'année (sans achevé d'imprimer), avec une dédicace à « Mademoiselle Marie de Mancini », donc avant le mariage d'icelle, le 9 avril.
  - ÷ Dans un avis au lecteur, il annonce la parution prochaine d'une livre consacré au « choix des maîtresses », qui est peut-être paru, mais dont aucun exemplaire n'a été recensé :

J'ai cru être obligé, en te donnant un livre du Choix des Galants, de t'avertir que tu en verras bientôt un autre du Choix des Maîtresses. Ce n'est pas une si petite affaire qu'on pourrait bien s'imaginer, et s'il est avantageux aux dames de faire une juste élection quand il s'agit de prendre un galant, il n'est pas moins nécessaire aux galants de savoir choisir une maîtresse, puisque les passions ne sont belles ou laides que suivant les objets qui les font naître, et que rarement une femme parfaite causera une passion condamnable. Je te promets encore que, si je ne me trompe, tu verras dans ce livre que souvent l'amour n'est pas causé par ce que l'on imagine.

- ÷ On pourra lire, dans la 37<sup>e</sup> « prédiction » du *Grand Dictionnaire historique des Précieuses* :

Dans la même année 1661, les dames pourront choisir des galants et l'on fera un traité des qualités qu'ils ont et des différents caractères de ceux qui aiment. Peu de temps après, les galants auront leur tour et pourront choisir des maîtresses, puisqu'on leur donnera le moyen de se satisfaire, quelque choix qu'ils aient fait.

÷ Les mots « peu après » donnent à penser que le « Choix des maîtresses » est bel et bien paru.

÷ Le texte se présente comme une lettre adressée par Alcippe à Caliste, suivie d'une brève réponse de Caliste.

- Ce même jour est achevé d'imprimer, pour le compte de Jean Ribou, *Le Cartel de Guillot*, comédie de Jean Chevalier représentée au cours de l'été précédent sur le théâtre du Marais, pour laquelle le libraire a obtenu un privilège le 12 octobre 1660.

### **Jeu 13 janvier 1661**

#### **Ven 14 janvier 1661**

- Fête de saint Sauveur, « l'une des plus célèbres de l'Espagne », souligne la *Gazette* du 22.

#### **Sam 15 janvier 1661**

- Fête de saint Maur. 39<sup>e</sup> anniversaire du baptême de Molière.
- Dans sa Lettre du 22, Loret rendra compte, v. 83-127, des mascarades et momeries qui ont lieu dans la nuit du samedi au dimanche :

Samedi, monseigneur Fouquet  
 Avait, ce dit-on, le bouquet,  
 C'est-à-dire, en autre langage,  
 Que cet illustre personnage,  
 Surintendant de la toison,  
 Dans son opulente maison,  
 Bien éclairée et bien musquée,  
 Reçut toute la cour masquée,  
 Qui fut lors, selon sa grandeur,  
 Traitée avec tant de splendeur  
 Par ce magistrat très habile  
 Et sa femme belle et civile,  
 Que notre prince omnipotent  
 En sortant parut fort content ;  
 Dont les bouches de conséquence,  
 Qui ne manquent point d'éloquence,  
 Leur firent pour remerciements  
 D'assez obligeants compliments.  
 De là, cette bande royale,  
 Qu'on pouvait nommer sans égale,  
 Chez monsieur de Tubeuf alla,  
 Qui donnait le bal ce soir-là,  
 Autre maison considérable  
 Dont le maître est fort honorable.  
 En ce lieu tout était poli,  
 On [y] vit maint objet joli ;  
 Tant en messieurs qu'en demoiselles,  
 L'assemblée y fut des plus belles ;  
 Le susdit bal était brillant,  
 Il était tout à fait galant,  
 Mais je crois qu'une aimable nièce  
 En était la plus rare pièce.  
 Sortant de chez ledit Tubeuf  
 (Que Dieu préserve d'être veuf),  
 Cette troupe fit son entrée  
 Dans le très noble hôtel d'Estrées,  
 Pareillement maison de bal  
 Où cet illustre maréchal  
 Et madame la maréchale  
 Leur fit un somptueux régale ;  
 Car le logis de ce seigneur  
 Est une autre maison d'honneur  
 Et certes d'autant d'importance  
 Qu'autre maison qui soit en France.

÷ La *Gazette* rendra compte de cette soirée dans son numéro du 22 :

Ce jour-là, le roi et la reine, avec lesquels étaient Monsieur, Mademoiselle, le comte et la comtesse de Soissons, et d'autres seigneurs et dames qui formaient une troupe des plus brillantes, s'étant rendus au logis du sieur Fouquet, surintendant des

Finances, où il y avait bal, il les régala d'une collation des plus magnifiques ; et de là Leurs Majestés allèrent chez le président Tubeuf, surintendant de la Reine mère, puis chez le maréchal d'Estrées, où Elles furent aussi reçues avec beaucoup de magnificence et de politesse.

- De ce même jour est daté un privilège signé De Falentin, accordé pour dix ans à « notre amé et féal conseiller en nos conseils Hardouin de Péréfixe, seigneur évêque de Rodez, ci-devant notre précepteur », qui « nous a fait exposer qu'il a composé par nos ordres *un Sommaire de l'histoire général de France* qu'il désirait faire imprimer ».
  - ÷ Ce privilège sera reproduit intégralement sur les dernières pages d'un livre qui sera achevé d'imprimer « au mois de février de cette année 1661 », pour le compte d'Edme Martin, avec pour titre *Histoire du Roy Henry le Grand composée par Messire Hardouin de Péréfixe, évêque Rodez, ci-devant précepteur du Roi*, in-quarto, p. lim., 481 pages.
  - ÷ Le livre est dédié au cardinal Mazarin.
  - ÷ Mézeray en serait le véritable auteur.

#### **Dim 16 janvier 1661**

- La *Gazette* du 22 signalera que ce jour-là, la Reine mère fit le matin ses dévotions aux Capucines, et l'après-dînée, les deux reines allèrent en l'église des Jacobins de Saint-Honoré et y assistèrent à la procession qui s'y fait tous les troisièmes dimanches du mois, à cause de la Confrérie du Nom de Jésus, principalement instituée contre les blasphémateurs, en laquelle la Reine fut reçue par le Père du Bois, prieur de la maison, Sa Majesté ayant écrit son nom dans le livre des confrères auprès de celui du Roi et de la Reine mère, qui s'y sont associés depuis quelques années.
- De ce jour est datée une lettre adressée de Rome à Colbert et signée Somaize.
  - ÷ Lettre publiée par Elisa Biancardi dans son édition du *Procès des précieuses* [Rome, 1980]. L'original se trouve à la BNF, ms. fr., *Mélanges Colbert*, vol. 107bis, f<sup>os</sup> 943-944].
  - ÷ La date inscrite au bas de la lettre (par Somaize lui-même, semble-t-il) doit être inexacte, et il faut sans doute lire 1662, puisque Marie Mancini n'est partie de Paris pour Milan et Rome que le 13 avril 1661.
  - ÷ De plus, il est question dans cette lettre de la mort du père de Colbert ; or celui-ci est mort plus tard, à une date inconnue.

#### **Lun 17 janvier 1661**

- Fête de saint Sulpice.
- L'après-midi, Louis XIV va chasser, tandis que les reines vont à Saint-Sulpice [la *Gazette* du 22].

#### **Mar 18 janvier 1661**

#### **Mer 19 janvier 1661**

#### **Jeu 20 janvier 1661**

- *Ouverture de la salle du Palais-Royal*, avec *Le Dépit amoureux* et *Le Cocu imaginaire*. R : 500 l.
  - ÷ Pourquoi ouvrir un jeudi, qui n'est pas jour ordinaire de représentation ?
  - ÷ On s'étonne de constater que Monsieur, protecteur en titre de la troupe de Molière, n'assiste pas à cette ouverture.
- Ce jour-là, selon la *Gazette* du 22, le roi continua de se divertir dans le parc de Vincennes, et la reine, accompagnée de quantité de dames, alla en la belle maison de Monsieur, à Saint-Cloud, où ce prince fit à Sa Majesté une très splendide collation.

#### **Ven 21 janvier 1661**

- Sainte Agnès.
- *Le Dépit amoureux* et *Le Cocu imaginaire*. R : 366 l.



**Sam 22 janvier 1661**

- Dans sa Lettre du jour, Loret rend compte (v. 45-144) des réjouissances de carnaval, qui bat son plein :

Le carnaval, temps de plaisance,  
 Temps de bonne chère et de danse,  
 Est en extrême vogue ici  
 Parmi les Enfants sans souci ;  
 Et, sans dire des hyperboles,  
 Trois banquiers ont moins de pistoles,  
 Cent coquettes ont moins d'amants,  
 Les Verbecs moins de diamants  
 Et la cour moins de laquais basques  
 Que dans Paris on voit de masques.  
 La plupart, tant grands que petits,  
 Courent de nuit, si travestis  
 Qu'un fils ne connaît pas sa mère,  
 Ni le compère son compère,  
 Ni la cousine son cousin,  
 Ni la voisine son voisin,  
 Ni l'amoureux transi sa dame,  
 Ni même le mari sa femme.  
 Telle paraît, à sa façon,  
 Une fille, et c'est un garçon ;  
 Vous pensez voir des Simonnettes,  
 Des Ragondes, des Colinettes,  
 Des Alix et des Alizons,  
 Et ce sont de jeunes Suzons,  
 Des Nanons et des Gênevottes,  
 Des Madelons et des Marottes,  
 Ou des Philis, ou des Cloris  
 Des plus galantes de Paris.  
 On croit voir des Gaultier-Garguilles,  
 Des Trivelins, des Mascarilles,  
 Des sabotiers, des paysans,  
 Et ce sont de purs courtisans.  
 On croit voir des gens assez minces,  
 Et ce sont des ducs ou des princes.  
 Tels vous semblent des étrangers  
 De dix fois plus loin que d'Angers,  
 Qui sont de beaux Français de France,  
 Et de la plus haute importance. [...]  
 Mais quoi, je n'aurais fait jamais,  
 Si pour remplir plusieurs souhaits  
 Qui m'en ont donné la matière,  
 Je faisais la remarque entière  
 Des bals, qu'en grande quantité  
 On voit par toute la cité ;  
 Il faudrait bien plus qu'une plume  
 Et quasi bien plus d'un volume.  
 Ainsi, pour borner ce discours,  
 Je dirai que depuis huit jours  
 On en a vu plus de trois mille  
 Dans cette florissante ville,  
 Et que, nonobstant les sermons,  
 Plus de trente mille momons  
 Tout le long de cette semaine  
 Ont bien couru la prétontaine  
 Depuis le soir jusqu'au matin,  
 Sans même compter le fretin.

- Achevant sa Lettre, Loret revient (v. 221-242) sur le géant du Pont-Neuf, que ses lecteurs avaient déjà retrouvé le 4 décembre précédent :

Maint monsieur et mainte madame  
 Vont voir le géant et sa femme,  
 Car pour eux toute la cité  
 A grande curiosité.  
 L'objet de l'un est admirable,  
 L'autre n'est pas désagréable,  
 Et quand on a vu leurs minois,  
 On ne plaint point quinze tournois.

La cour, ou plus grande partie,  
 En fut l'autre jour divertie,  
 Et quelques-uns des courtisans  
 Qui l'ont vu, passés sont trois ans,  
 Ont trouvé crû cet homme insigne  
 D'un bon grand doigt et d'une ligne.  
 Et comme dans Paris toujours  
 Les merveilles ont bien du cours,  
 Et les nouveautés singulières  
 De toutes sortes de manières,  
 Soudain qu'on peut envisager  
 Ce joli petit étranger,  
 Dont la taille est si peu commune,  
 On peut dire que c'en est une.

• Ce jour-là, est achevé d'imprimer, pour le compte du libraire Claude Cramoisy, un livre intitulé *Catéchisme spirituel, contenant les principaux moyens d'arriver à la perfection.* Composé par I.D.S.F.P.

÷ L'auteur est le jésuite Jean-Joseph Surin, Jean de Sainte-Foy [Prêtre] en religion.

÷ Le privilège a été accordé le 9 décembre précédent au libraire.

÷ L'épître dédicatoire, signée V.D.M. [Vincent de Meur] est adressée « À Son Altesse Sérénissime Monseigneur le prince de Conti » :

Monseigneur,

Je présente un catéchisme à Votre Altesse Sérénissime, et je [le] lui présente sans crainte de faire injure à sa piété. Le titre en est simple et commun, mais les choses qu'il traite sont si relevées qu'il ne faut pas un esprit moins éclairé de la grâce que le vôtre pour les comprendre. C'est le fond des maximes évangéliques, c'est le moyen d'aller droit à Dieu, c'est la science des Saints. Votre vertu, Monseigneur, qui a déjà fait tant de progrès, n'a pas besoin d'une nourriture moins solide, et comme vous savez bien user de cette viande des forts, vous saurez bien lui donner aussi la protection qu'elle mérite.

Cet ouvrage, dans la simplicité de son style, parle de la haute sagesse, mais d'une sagesse inconnue à la plupart des hommes, et dont il ne faut discourir qu'avec les parfaits. Le monde lui fera mauvais accueil, si V.A. ne l'appuie de son autorité : je l'espère, Monseigneur, de l'estime que vous faites de son auteur et de la connaissance que vous avez des grandes lumières dont Dieu l'a éclairé, après les épreuves qui ont exercé sa vertu ; et mon espérance est d'autant mieux fondée que je sais le zèle et le désir que vous avez de voir l'esprit de perfection rétabli parmi les chrétiens. Il y a longtemps que celui du siècle s'efforce de le bannir dans les déserts et de le renfermer dans les cloîtres : V.A. a trouvé le secret de le rappeler à la Cour et de montrer qu'il n'est pas incompatible avec la première naissance et la plus haute fortune.

Qui peut s'excuser, après vous, d'en suivre les pratiques et la conduite ? et cette sainte perfection de l'Évangile peut-elle encore passer pour roturière parmi les personnes qui se piquent de sagesse, quand un prince du plus bel esprit, de la plus grande capacité et du plus illustre sang de la terre en fait les délices de sa vie et tous les entretiens de son cœur ?

Je ne puis en vérité, Monseigneur, retenir l'épanchement de ma joie, lorsque je regarde en V.A. le précieux sang de saint Louis revêtu de toutes ses bonnes qualités. Et il me semble voir renaître ces heureux temps où la vertu, faisant alliance avec les premières dignités, composait une harmonie si douce et si charmante. Ah ! Monseigneur, que vous êtes redevable à Jésus-Christ de vous avoir révélé des connaissances qu'il a cachées à tant de politiques et de grands du monde ! Ce ne sont pas des louanges que je vous donne, ce sont des grâces que je rends à Dieu ; la science dont je vous offre les maximes toutes pures me défend trop de flatter, et je détruirais ce que le digne auteur de ce livre a pris tant de soin d'établir. Mais la sainte liberté d'esprit, qui s'accorde si parfaitement avec la vie intérieure des vrais enfants de lumière, me permet de donner quelque essor aux sentiments sincères de mon cœur.

Que me reste-t-il, Monseigneur, sinon de faire ici l'aveu que *je ne prétends autre part en cet ouvrage que celle d'avoir secondé l'approbation que V.A. lui a donnée et d'avoir tâché de répondre au désir qu'elle avait d'en voir une impression exacte et fidèle.* Dieu veuille que ce premier essai de mon ardeur pour son service me dispose à lui en rendre des preuves plus importantes, et à continuer d'être toute ma vie, avec le dernier respect, Monseigneur, de Votre Altesse Sérénissime, le très humble, très obéissant et très fidèle serviteur, V.D.M.

÷ Ce livre dédié au prince de Conti peut sembler le pendant du Missel romain traduit par Joseph de Voisin, aumônier du prince, paru quelques mois plus tôt et dédié à la princesse de Conti.

÷ Sur Vincent de Meur (1628-1668), membre de la Compagnie du Saint-Sacrement, voir A. du Bois de la Villerabel, *Vincent de Meur*, Saint-Brieuc, Prud'homme, 1885. En 1664, il sera choisi comme supérieur du séminaire des Missions étrangères. En 1666, il dédiera à la princesse de Conti *Les Fondements de la vie spirituelle, tirés du livre de l'Imitation de Jésus-Christ*, du même J.-J. Surin.

÷ Le 19 février suivant, le P. Surin écrira de Bordeaux à la Mère Anne Buignon, supérieure des religieuses de Notre-Dame, à Poitiers [*Correspondance*, éd. M. de Certeau, p. 1071] :

Je crois que vous aurez reçu de nos Catéchismes. J'en ai aussi reçu, mais mon cœur est en angoisse, à cause que j'en ai eu si peu, en comparaison des besoins d'en donner à certaines personnes, que j'en souffre ; mais ce sont des petites croix. Je n'en ai pu donner ni aux carmélites, ni aux religieuses de Notre-Dame, ni à aucune communauté. Le bon Monsieur de Meur a pourtant fait ce qu'il a pu, et je suis très satisfait de lui, et le tout va le mieux du monde. Tous ceux qui le voient sont fort contents, et je le suis fort aussi, espérant que Notre Seigneur en sera glorifié. [...]

Je suis fort redevable à Monsieur de Meur, qui s'est fort bien acquitté de l'affaire qu'il avait entreprise. Je ne puis déchiffrer sa première page. Son épître est trouvée fort bonne, et tout ce qui est de lui (sic). Je n'ai pas encore lu du Catéchisme pour juger des changements qu'il aura faits. Il y en a, mais peu, autant que j'ai pu connaître, qui le censurent.

÷ L'épître dédicatoire est suivie d'une première approbation, signée de Jacques-Bénigne Bossuet et Thomas Regnoust, tous deux membres de la Compagnie du Saint-Sacrement :

Nous, soussignés, docteurs de la sacrée faculté de théologie de Paris certifions, avoir lu et sérieusement examiné le livre intitulé Catéchisme spirituel, contenant les principaux moyens d'arriver à la perfection, par I.D.S.F.P., et bien loin d'y avoir rien trouvé qui soit contraire à la foi catholique, apostolique et romaine, ni aux bonnes mœurs, nous avons jugé au contraire qu'expliquant avec beaucoup de méthode et de netteté toutes les matières spirituelles, il peut servir de guide assuré pour conduire les âmes à Dieu, depuis les premiers degrés de la vertu jusqu'à l'état le plus sublime de la perfection. Fait à Paris le 16 décembre 1660. I. BOSSUET.  
T. REGNOUST.

÷ La seconde approbation, plus longue et très enthousiaste, est signée Henry Marie Boudon, lui aussi membre de la Compagnie du Saint-Sacrement ; en 1683, il fera paraître, dans une quasi clandestinité, la première biographie de J.-J. Surin, sous le titre de *L'Homme de Dieu, en la personne du R.P. Jean-Joseph Surin*.

÷ Le 4 août 1663 sera achevée d'imprimer une suite de ce *Catéchisme spirituel* (privilege du 8 juillet précédent).

### **Dim 23 janvier 1661**

• *Le Dépit amoureux* et *Le Cocu imaginaire*. R : 700 l.

• Dans sa Lettre du 29, Loret rendra compte, v. 133-174, d'une mutinerie qui a éclaté au cours de la nuit du dimanche au lundi précédents à la Conciergerie :

Durant la noirceur de la nuit,  
Qui sert aux uns, aux autres nuit,  
Dimanche, en la Conciergerie  
(Et ceci n'est point raillerie),  
Plus de septante prisonniers  
Pour crime, et non pas pour deniers,  
Avaient déjà forcé deux portes,  
Toutes deux épaisses et fortes,  
L'une de bois, l'autre de fer,  
Pour s'affranchir de leur enfer,  
Et n'en avaient plus qu'une à rompre,  
Sans qu'aucun pût les interrompre ;  
Car ces galants dévergondés  
S'étaient très bien barricadés  
Avec des bancs, escabeaux et tables,  
Et cent autres choses semblables,  
Tant du côté des guichetiers  
Que du concierge et des portiers,  
Qui, pleins de frayeur et de transe,  
Ayant requis de l'assistance,  
Le noble Chevalier du Guet,  
Sans être tardif ni longuet,  
Fit partir avec promptitude  
De ses gens une multitude,

Conduits par certain égrillard  
 Exempt du Guet, nommé Billard,  
 Lequel, avec ses camarades,  
 Fut attaquer les barricades  
 Que lesdits prisonniers d'abord  
 Défendirent avec effort,  
 Menaçant, dans ladite guerre,  
 D'assommer tout à coups de pierre ;  
 Mais redoutant les mousquetons,  
 Qui sont de dangereux bâtons,  
 Dès que deux coups ils entendirent,  
 Ces déterminés se rendirent  
 Et furent tout soudain remis  
 Par les archers, leurs bons amis,  
 Dans leurs ténébreuses cavernes  
 Où l'on ne voit rien sans lanternes  
 Et d'où bien souvent on ne sort  
 Que par la porte de la mort.

### Lun 24 janvier 1661

- Dans une lettre à André Falconet datée du lendemain [III, 313], Gui Patin écrit :  
 Hier (ce lundi 24 janvier) fut faite une grande consultation pour le cardinal Mazarin, où il fut résolu qu'il serait saigné au pied, ce qui fut sur-le-champ exécuté, et qu'il serait purgé mardi, qui sera demain. Mais comme la nuit a été mauvaise, il a fallu presser le remède, et il l'a été ce matin. Il y a bien ici du monde au guet et aux écoutes pour ce qui arrivera après le décès de cet homme [...] Des neuf consultants, il y en avait six des nôtres : Génault, Des Fougerais (ô les belles bêtes !), Séguin, Brayer, Rainssant et Maurin ; les trois autres étaient Vallot, Esprit et Vezou, ami de Vallot, au lieu de Daquin, qui est en Angleterre avec la reine. Quand on fait ces grandes consultations, c'est signe que le mal est grand, et néanmoins je n'ai point encore ouï dire qu'il ait pensé à sa conscience et au salut de son âme. [...] Il [Mazarin] ne fait plus rien touchant les affaires publiques, et tout est abandonné en attendant la crise, et MM. de Villeroy, Le Tellier et Fouquet courent après la fortune, et jouent tous trois à qui l'attrapera. Quelques-uns disent qu'il n'y aura plus de ministre d'État et que le roi gouvernera lui-même. Dieu lui en fasse la grâce !
  
- Ce même jour, s'il faut en croire une lettre du même Gui Patin datée du 28 [III, 316], une violente altercation oppose les frères Fouquet dans l'antichambre du cardinal :  
 On a promis au cardinal Mazarin de ne lui parler d'un mois d'aucune affaire. La reine [Anne d'Autriche] tient le Conseil avec MM. de Villeroy, Le Tellier et Fouquet, le surintendant. Mais depuis quatre jours, il est arrivé [à ce dernier] un grand malheur. Comme il était dans l'antichambre du cardinal Mazarin, son frère, l'abbé [Basile] Fouquet, y survint. Ils sont mal ensemble il y a [= depuis] deux ans. Ils commencèrent à se quereller l'un l'autre en présence de beaucoup de monde, et se dirent de rudes injures. L'abbé Fouquet dit au surintendant qu'il était un voleur, qu'il cachait en terre l'argent de la France, qu'il avait consommé dix-huit millions en bâtiments, qu'il dépensait à sa table autant que le roi, qu'il entretenait force femmes qu'il lui nomma par leur propre nom, et il lui dit beaucoup d'autres injures. L'autre lui dit aussi tout ce qu'il put, et entre autres lui reprocha ses amours avec Mme de Châtillon. On les croit irréconciliables ; mais l'abbé Fouquet a vu le cardinal Mazarin et y a si fort chargé son frère le surintendant qu'on le tient en état d'être pendu.
  
- La *Gazette* du 19 février reproduira une dépêche de Pézenas datée du 6 :  
 Le 30 du passé, le prince de Conti fit l'ouverture des États de cette province par une éloquente et admirable harangue, ensuite d'une grande messe célébrée par l'archevêque de Narbonne, de la prédication faite par l'évêque de Montauban [Pierre de Bertier], avec l'applaudissement de tout son auditoire, et d'une procession générale à laquelle assistèrent les députés des trois ordres.  
 ÷ J'adopte cette date du 24 de préférence à celle de la *Gazette*, car c'est celle qui est donnée par le Procès-Verbal des États de Languedoc, cité dans l'*Histoire générale du Languedoc*, Toulouse, 1877, t. XIV, col. 761.  
 ÷ L'ouverture, qui, selon une dépêche de Nîmes datée du 10 janvier, devait avoir lieu le 18, a été retardée.  
 ÷ La harangue de Conti se lit dans l'*Histoire générale du Languedoc*, XIII, p. 396 [1877 : XIV, col. 760-761] :  
 Messieurs,

C'est pour la troisième fois que le commandement du Roi m'oblige de venir en cette illustre assemblée pour y donner le commencement et la forme à ses séances. Mais quoique l'ordre de Sa Majesté, la dignité de cette Compagnie et les anciennes liaisons de ma maison m'engageassent déjà très étroitement à prendre part aux intérêts de cette province, j'avoue toutefois, Messieurs, que j'y viens aujourd'hui d'une manière bien différente des autres, et qu'il y a beaucoup de disproportion entre l'esprit par lequel on s'acquitte avec rectitude d'une commission passagère et l'alliance pour ainsi dire que contracte un gouverneur avec le pays qui est commis à son administration et les membres dont il est composé, avec lesquels il entre dans une communication intime des bien et des maux, qu'on peut dire qu'il est heureux du bonheur de la province et malheureux de ses adversités. S'il est l'organe du Prince pour faire entendre et recevoir avec respect ses volontés aux peuples, il est aussi interprète des peuples pour porter leur voix jusqu'aux pieds du trône de leur souverain. Enfin il appartient à la province par tant de titres et par tant de devoirs, que sa vie doit être consacrée à établir son repos et sa félicité. J'ose espérer, Messieurs, que j'aurai l'avantage de contribuer à la vôtre, puisque la même année qui m'a donné à vous a été celle qui a donné la paix à la France, dont les fruits principaux sont l'abondance et la tranquillité. Mais comme cette paix est encore naissante, c'est avec peine que je suis obligé de vous faire juger à vous-mêmes que le Roi, qui songé sérieusement à parvenir au soulagement de ses peuples, ne le peut que par des moyens dont l'exécution demande quelque chose qui semble être contraire à cette intention, et qui tient en cela de la nature du remède qui ne produit la guérison que par ce qu'il a de plus fâcheux et de plus désagréable. Il est certain, Messieurs, que la guerre a mis les finances du Roi en tel état que pour en soutenir les efforts, il a été contraint d'anticiper sur ses revenus et d'en aliéner beaucoup, ou pour payer les troupes, ou pour maintenir ses alliés, et que, dans la conclusion même de la paix, Sa Majesté contracte des engagements indispensables qui en ont été les conditions nécessaires, et qu'ainsi elle ne peut établir le soulagement des années suivantes que par des dépenses présentes.

Pour voir l'utilité de cette proposition, ne la considérons pas, Messieurs, par ce qu'elle a de dur en elle-même, mais étendons notre vue dans l'avenir et voyons en notre particulier quels biens nous nous en devons promettre, outre que tous secours présents mettront Sa Majesté en état et en liberté de diminuer dorénavant considérablement ses demandes.

N'est-il pas vrai, Messieurs, que cette illustre Compagnie, qui a si utilement servi aux conquêtes du Roi pendant la guerre, faisant encore cet effort pour contribuer à la consommation de la paix, aura sa part à la gloire de ce grand ouvrage, et qu'après cela, n'ayant plus à craindre ni à prévoir tout ce que les temps passés ont eu de fâcheux et d'incommode, elle pourra travailler avec plus d'application et de repos à la réformation de toutes les parties de la provinces ?

Messieurs les prélats auront le moyen d'avancer le service de Dieu et de la religion avec plus d'autorité et moins de contradiction ; Messieurs les Barons qui sont à la tête de la noblesse de ce pays ne songeront plus qu'à concourir à l'observation des édits du Roi contre les duels et à déraciner des esprits des gentilshommes de Languedoc les misérables maximes du faux honneur qui sont présentement absolument bannies de la cour, et qui sont venues se cantonner dans les provinces éloignées ; et les magistrats particuliers des villes s'appliqueront avec un soin exact à réformer les abus qui accablent aujourd'hui la plus grande partie des communautés. Chaque personne, soit publique, soit particulière, goûtant la liberté, la délivrance des misère, n'aura devant ses yeux, pour la conduite de sa vie, que ces fondements inébranlables : la religion vers Dieu et la fidélité envers le Roi.

Je laisse à Monsieur de Bezons à vous expliquer plus particulièrement ses intentions, et je me contente de vous assurer de mes services très passionnés.

÷ Dans sa Lettre du 29, v. 105-132, Loret indiquait que l'ouverture avait eu lieu. Il y reviendra dans sa Lettre du 19 février, v. 213-228 :

Armand de Bourbon, prince sage,  
Prince issu du royal lignage,  
Fit l'autre jour dans Pézenas  
À l'ouverture des États,  
Desquels il est le chef auguste,  
Un discours ni net et si juste,  
Si touchant, si bien proféré,  
Qu'il en fut de tous admiré.  
Monsieur le prélat de Narbonne,  
[dans la marge : Frère de M. le Procureur général.]  
Que la province affectionne,  
Y dit la messe auparavant,  
Et cet autre évêque savant,  
Que de Montauban a la mitre  
Et d'excellent homme a le titre,

Y fit un sermon des plus beaux  
Au gré des plus doctes cerveaux.

÷ L'évêque de Narbonne, François Fouquet, et le prince de Conti sont membres avérés de la Compagnie du Saint-Sacrement ; Pierre de Bertier, évêque de Montauban, pourrait bien en être également.

### **Mar 25 janvier 1661**

• *Dom Japhet d'Arménie et Les Précieuses ridicules*. 678 l.

• Ce jour-là est achevée d'imprimer, pour le compte d'Augustin Courbé, *Célinte, nouvelle première* de Madeleine de Scudéry.

÷ Le privilège, signé Conrart et daté du 5 janvier, est accordé au libraire pour quinze ans.

÷ On y lit un portrait du philosophe La Mothe Le Vayer.

### **Mer 26 janvier 1661**

• Ce jour-là, selon la *Gazette* du 29, les ambassadeurs extraordinaires de Hollande eurent audience de Son Éminence, qui est à présent, grâce à Dieu, en état de jouir d'une meilleure santé qu'elle n'a fait depuis quelque temps, et que sans doute elle recouvrerait plus promptement, si elle se pouvait résoudre à donner quelque trêve aux travaux par lesquels son zèle extraordinaire l'oblige d'établir la France dans un bonheur qui surpasse de beaucoup celui de toutes les autres monarchies.

### **Jeu 27 janvier 1661**

• *Dom Japhet d'Arménie et Les Précieuses ridicules*. 230 l.

÷ Là encore, la troupe joue un jour « extraordinaire ». La recette chute des deux tiers.

• Selon la *Gazette* du 29, « le roi, accompagné de Monsieur, alla au château de Vincennes, d'où il revint sur le soir ».

• Dans la nuit du 27 au 28, s'il faut en croire Gui Patin [III, 317], on a volé dans un cabine des bains de la reine [mère] 6 000 pistoles qui étaient dans une cassette, laquelle appartient à M. le duc d'Anjou.

÷ Loret, qui rapporte la nouvelle dans sa Lettre du 29 (v. 175-188), y reviendra le 5 février (v. 146-166) pour signaler qu'on n'a toujours pas trouvé le coupable.

### **Ven 28 janvier 1661**

• *Le Gouvernement de Sanche Pansa et Les Précieuses ridicules*. R : 162 l.

÷ La recette est très médiocre ; le même spectacle produira plus du double le surlendemain. L'explication se trouve sans doute dans l'article de Loret qui suit.

÷ Christian Huygens assiste à la représentation ; il notera dans son *Journal* [147] :

À la comédie au Palais-Royal, vu jouer *Sancho Pansa, gouverneur d'une île*, affamé. Et *Les Précieuses ridicules* de Molière. Mascarille masqué, le comte (sic) enfariné.

• Le même jour, en effet, est créée, à l'Hôtel de Bourgogne, *Camma, reine de Galatie*, tragédie de Thomas Corneille. Loret en rend compte, sur le rapport d'autrui, dans sa Lettre du lendemain, v. 189-222 :

Un curieux assuré m'a  
Qu'hier la pièce de *Camma*,  
Sujet tiré des opuscules  
De Plutarque, auteur sans macules,  
Fut représentée à l'Hôtel  
Avec un ravissement tel  
Des judicieux qui la virent,  
Qui mille et mille biens en dirent  
Qu'on n'avait vu, depuis longtemps,  
Tant de rares esprits contents.  
Enfin, cette pièce tragique  
A l'acclamation publique.  
Et quoique messieurs les acteurs  
(Admirables déclamateurs)  
Ayant voulu faire pour elle  
Une dépense extrême et belle  
En superbes habillements  
Parés de riches ornements,

Étant mieux vêtus que des comtes,  
 Ils y trouveront prou leurs comptes ;  
 Car tous les plus honnêtes gens  
 D'aller là seront diligents.  
 Tout de bon, le cadet Corneille,  
 Quoiqu'il ait fait mainte merveille  
 Et maint ouvrage bien sensé,  
 En cétui-ci s'est surpassé.  
 Ainsi cette pièce divine,  
 Qui du grand *Edipe* est cousine  
 Et propre sœur de *Stilicon*,  
 Pièces qu'on tient sans parangon,  
 Est très digne de sa naissance,  
 Et, par l'agréable abondance  
 De mille beaux traits différents,  
 Ne fait point tort à ses parents.

÷ Selon Fontenelle, le sujet de la pièce avait été suggéré par Fouquet à Pierre Corneille, en même temps que celui d'*Edipe*. Pierre l'avait « cédé » à son cadet.

÷ Évoquant *Camma* en 1710, à l'occasion de la mort de l'auteur, *Le Mercure galant*, c'est-à-dire sans doute le vieux Donneau de Visé, écrira, p. 277 :

La cour et la ville se trouvèrent en si grand nombre aux représentations de cette pièce que les comédiens ne trouvaient pas de place sur le théâtre pour pouvoir jouer avec tranquillité. [...] Ils commencèrent, à cause de la foule, à jouer les jeudis.

÷ Voir à ce propos le bon mot rapporté par Tallemant des Réaux [*Historiettes*, II, 885] :

Des porteurs de chaises disaient : « Regardez quel embarras, depuis qu'on joue le *Camard*. » Ils voulaient dire *Camma*, qu'on jouait à l'Hôtel de Bourgogne.

- Selon la *Gazette* du 5 février [127], « l'après-dînée, le roi et la reine allèrent au château de Vincennes ».

### **Sam 29 janvier 1661**

- Fête de saint François de Sales.

- Huygens note dans son *Journal* [147] :

Après dîner, Ménage me vint quérir et me mena chez Mlle de Scudéry. Corps de jupe noir, robe de bleu mourant, grands yeux noirs et les cheveux de même. Un peu sourde. Me lut les poésies de M. Pellisson et les scènes sur sa fauvette et ses amours avec le roitelet. Il y avait M. de Segrais, qui me promit de me faire voir Mademoiselle, à qui il est. M. Mesnardière (sic), lecteur du roi. M. Boyer y lut sa comédie de *Policrite*. Eut encore pour auditeurs Madame de Saint-Ange [Ennemonde Servien], nièce de M. Servien, belle blonde, M. Raincy et autres.

### **Dim 30 janvier 1661**

- *Le Gouvernement de Sanche Pansa* et *Les Précieuses ridicules*. R : 488 l.

### **Lun 31 janvier 1661**

- « Joué pour le roi, à Vincennes, *La Folle gageure* et *Gorgibus dans le sac*. »

• Ce même jour a lieu, à Notre-Dame, un grand service religieux pour le premier anniversaire de la mort de Gaston d'Orléans. Le prince de Condé est là, ainsi que le chancelier Séguier, des représentants du Parlement, des cours souveraines et de l'Hôtel de Ville, des officiers du roi et des deux reines ; bref, toutes sortes de beaux seigneurs, sauf le roi, qui se fait donner la comédie, sans doute avec la reine. Où est la reine mère ?

÷ Voir la Lettre de Loret du 5, v. 29-84.

### **Mar 1 février 1661**

- *La Folle gageure* et *Le Docteur pédant*. R : 153 l.

- La *Gazette* du 5 rapportera :

Le premier de ce mois, veille de la Purification, la Reine mère assista aux matines à l'Oratoire ; et le roi et la reine, étant retournés de Vincennes [où ils séjournent depuis le 28]...

- Cette même matinée, parade militaire à Vincennes, avec Louis XIV et Turenne. Huygens s'y rend [*Journal*, 551] :

Vu l'exercice des mousquetaires du Roi et quelques compagnies de casaques rouges. La cavalerie et l'infanterie se chargèrent. Le Roi l'épée à la main. M. de Turenne auprès de lui.

- C'est au cours de ce mois de février, selon Frédéric Lachèvre, que le poète Claude Le Petit revient à Paris, après trois ans et demi d'exil, au cours desquels il a parcouru l'Europe : Espagne, Italie, Bohème, Allemagne, Hollande, Angleterre...
  - ÷ Son ami Jean Rou racontera dans ses *Mémoires* que, de retour à Paris, Le Petit se met à fréquenter « tous les jeudis les concerts d'un sieur Vignon, inventeur d'un angélique instrument, participant du luth et du théorbe ».
  - ÷ Il s'agit de Jérôme Vignon, luthiste, ou de son fils Nicolas François, tous deux au service des ducs de Lorraine. Un document de 1659 ou 1653 [François Lescure, « The Angélique in 1653 », *The Galpin Society Journal*, vol. VI, juillet 1953, p. 111-112] les montre s'associant pour enseigner l'angélique<sup>4</sup> sur des instruments fabriqués par Guillaume Jacquesson.
  - ÷ Mais déjà, dans son *Ovide en belle humeur* paru en février 1650, Dassoucy mettait en scène [fable X, Les amours de Jupiter et d'Io] « Vignon, / Le grand auteur de l'Angélique ».
  - ÷ Le 10 février 1660, Christian Huygens notait dans son *Journal* [Brugmans, 152] :
 

Après dîner l'abbé Sibour me vint prendre avec Mrs... et Le Roy, et me menèrent chez M. Vignon, à la rue des Mauvais Garçons, pour entendre son concert de cinq angéliques, lequel instrument est de son invention. Ce fut lui et deux de ses filles, avec deux ou trois de ses disciples, la cadette fort jolie. Il joua après seul. M. Le Roy<sup>5</sup> me promit de me faire connaître M. Justel et M. Sarcamanan<sup>6</sup>.
  - ÷ C'est dans le cadre de ces concerts, selon Jean Rou, que Le Petit, déjà ami de Pierre Du Pelletier (1610-1668) et François Colletet, rencontre Jacques Vallée des Barreaux (1599-1673) et son jeune émule Edme Boursault (1638-1701), Jean Donneau de Visé (1638-1710), Pierre Richelet (1631-1698), Mathieu de Montreuil (1620-1691), Jean Joly de Lourdines.
  - ÷ Le 24 octobre suivant, Le Petit fera paraître chez Jean Guignard et Nicolas Pépingué, *L'École de l'intérêt et l'Université d'Amour, songes véritables ou vérités songées*, traduits de l'espagnol.

### **Mer 2 février 1661**

- Chandeleur. Fête de la purification de la Vierge.
- Grande procession dans Paris, avec le roi, la reine et toutes sortes de seigneurs et princes.
- Suite de la *Gazette* du 5 :
 

Sa Majesté fit, le lendemain matin, ses dévotions en cette église-là [Oratoire], et cette princesse [Marie-Thérèse] en l'église des Capucins ; d'où elle revint au Louvre, à la procession qui s'y fit dans la cour, à laquelle le roi assista, avec son grand collier de l'Ordre, précédé de Monsieur et de plusieurs chevaliers, et suivi de tous les officiers, des cierges blancs à la main. [...] Ensuite, Leurs dites Majestés ouïrent la messe chantée, dans la chapelle du Louvre, par la musique du roi ; et l'après-dînée, furent à l'Oratoire, comme fit aussi Monsieur, entendre vêpres, chantées par la même musique, et la prédication [du] père Chapuys, de cette compagnie ; la Reine mère ayant aussi passé la journée au Val-de-Grâce, où prêcha le père Bazin, jacobin de la rue Saint-Honoré.

  - ÷ Ce jour-là, l'abbé Bossuet prêcha au Grand Carmel ; ce sermon (dont on ne possède que le sommaire, *CE.O.*, III, 594) « fut d'une grande beauté » [Mémoire des Carmélites, *Revue Bossuet*, 1900, p. 242].
  - ÷ Je note l'absence de la Reine mère.

### **Jeu 3 février 1661**

- Ouverture de la foire Saint-Germain.

4. L'angélique est « une variété de luth pourvu d'un double cheviller fixé dans le prolongement du manche. Elle est montée de seize ou dix-sept cordes simples de boyau. L'instrument se distingue du théorbe par sa taille, plus modeste, et surtout par son accord diatonique [qui] permet de limiter considérablement le rôle de la main gauche et fait de l'angélique un instrument tout destiné à un public d'amateurs ».

5. Habitué des cercles scientifiques, secrétaire de Colbert père et fils. Il est question de lui dans *Les Conversations de l'Académie de Monsieur l'abbé Bourdelot*.

6. Le père de la chanteuse.



**Ven 4 février 1661**

• Dans une lettre datée de ce jour [III, 320], Gui Patin écrit qu'« il fait ici [à Paris] chaud et humide ».

- Création de *Dom Garcie [de Navarre]*, accompagné de *Gorgibus dans le sac*. R : 600 l.
  - ÷ La mention « accompagné de *Gorgibus dans le sac* » est un rajout.
  - ÷ Dès la première représentation, la pièce est accompagnée d'une petite comédie, laquelle a été jouée, sans doute avec succès, quatre jours plus tôt, devant le Roi.
  - ÷ Loret n'a pas annoncé le spectacle, sinon de façon vague le 1<sup>er</sup> janvier, et il n'en rendra pas compte.
  - ÷ La pièce est écrite depuis plus d'un an ; en effet, selon Baudeau de Somaize (voir au 1<sup>er</sup> février 1660), Molière l'a lue dans des salons parisiens à l'automne 1659. On s'étonne qu'elle n'ait pas fait l'ouverture de la salle du Palais-Royal, le 20 janvier.
  - ÷ Une chose est sûre : pour ce carnaval 1661, Molière joue la carte du « sérieux », d'abord avec *Dom Garcie*, puis avec *Le Tyran d'Égypte*, de Gabriel Gilbert. Il est dès lors en concurrence avec les frères Corneille ; or, la *Camma* du cadet triomphe depuis une semaine à l'Hôtel de Bourgogne, et le Marais s'apprête à créer, pour Paris du moins, la *Toison d'or* de l'aîné.
  - ÷ Le personnage de Dom Garcie est joué par Molière, Elvire par Madeleine Béjart (voir ce qu'en dira Donneau de Visé dans *La Vengeance des Marquis*).

**Sam 5 février 1661**

• Loret commence sa Lettre du jour par l'annonce de l'arrestation d'un certain nombre de « nouvellistes » :

Altesse illustre, sage et bonne,  
 Dont j'honore fort la personne,  
 Encore que je sois bourru  
 Et que j'aie le cœur féru  
 De quelque chagrin, d'autant pire  
 Qu'il ne me plaît pas de le dire ;  
 Quoique d'une assez faible voix,  
 Si faut-il jaser toutefois :  
 Je sais pourtant peu de nouvelles,  
 Car plus de vingt Jean-de-Nivelles,  
 Jadis exacts et diligents  
 D'en donner à tout plein de gens,  
 Tantôt fausses, tantôt niaises,  
 Et bien souvent assez mauvaises,  
 Avec droite et juste raison  
 Sont dans la Bastille en prison,  
 Où le seul Picart, commissaire,  
 De telles gens grand adversaire,  
 En a du moins dit-on conduit  
 Plus de dix-sept ou de dix-huit,  
 Pour avoir, malgré les défenses,  
 Débité cent impertinences,  
 En gagnant à ce métier-là  
 Des mille écus et par-delà.  
 Ainsi je suis un peu stérile  
 Présentement de bruit de ville.

÷ Ces nouvellistes sont nommés par Ravaisson dans ses *Archives de la Bastille*, I, p. 261-262.

÷ Voir au 25 août 1661. En 1666-1667, Sébastien Camuset Picart, commissaire examinateur au Châtelet de Paris, sera accusé de malversations par Claude Hourlier, bailli du Palais.

**Dim 6 février 1661**

• Vers 9 heures du matin<sup>7</sup>, un incendie s'est déclaré au Louvre, dans la salle des peintures (future galerie d'Apollon), où doit se danser, quelques jours plus tard, le *Ballet de l'Impatience*. Loret rendra compte de la catastrophe dans sa Lettre du 12, v. 9-118 :

Dimanche, un feu prompt et mutin,  
 Sur les neuf heures du matin,  
 Se prit à la maison royale

7. Je donne provisoirement l'heure indiquée par Loret.

Dans cette galerie, ou salle,  
 Où l'on prétendait (à peu près)  
 Danser ballet dix jours après ;  
 Et telle fut sa violence  
 Que malgré toute diligence  
 Pour détourner l'embrasement,  
 Ce magnifique bâtiment  
 Qu'on nommait Salle des peintures  
 Devint d'effroyables mesures,  
 Et ce lieu charmant, qui jadis  
 Des yeux était le paradis,  
 Parut lors un affreux image.  
 Le feu poussait plus loin sa rage,  
 Mais par grande dévotion,  
 Dans cette désolation,  
 On y porta la sainte hostie,  
 Par qui fut la flamme amortie.  
 Le vent changeant en un moment,  
 Cela sauva visiblement  
 Les chambres du roi, de la reine,  
 De cette incendie inhumaine.  
 Après cet effet merveilleux,  
 Ou bien plutôt miraculeux,  
 Le roi, Monsieur, les reines même,  
 Avec des tendresses extrêmes  
 De reconnaissance et d'amour,  
 Et tous les princes de la cour,  
 Ducs, marquis, maréchaux de France  
 Et prélats de haute importance,  
 Conduisirent dévotement  
 L'adorable Saint-Sacrement  
 Jusqu'au lieu de son tabernacle,  
 Touchés du précédent miracle,  
 Auquel ils avaient grande foi,  
 Surtout les reines et le roi,  
 Dont les âmes très éclairées,  
 Et de vices bien épurées,  
 Savent discerner comme il faut  
 Les assistances du Très-Haut.  
 Outre un secours si manifeste  
 De la protection céleste,  
 Quantité de fort bonnes gens  
 Se montrèrent très diligents  
 D'empêcher de tout leur possible  
 Les progrès de ce feu terrible.  
 [S'ensuivent les éloges du prévôt des marchands, des magistrats du Châtelet, des  
 lieutenants civil et criminel d'Aubray et Tardieu, du procureur du roi, de divers  
 commissaires.]  
 Mais entre les particuliers  
 Qui là travaillaient à milliers,  
 Qui divers obstacles forcèrent,  
 Qui chaudement se trémoussèrent,  
 Un augustin du grand couvent  
 Fut en danger assez souvent  
 De se briser dos, bras et tête  
 Durant cette ardente tempête ;  
 Son front en fut quasi brûlé  
 Et, bref, il parut si zélé  
 Qu'il en acquit honneur et gloire,  
 Dont il sera longtemps mémoire.

÷ La *Gazette* du 12 rendra compte de l'événement, d'une manière aussi sobre que pieuse :

Le 6 du courant, qui était le premier dimanche du mois, les deux reines allèrent, selon leur pieuse coutume, au salut et à la procession du Rosaire en l'église des Jacobins de la rue Saint-Honoré.

Ce jour-là, le feu s'étant pris, le matin, au Louvre, en la galerie des peintures, s'étendit jusqu'à la grande, mais il fut empêché d'y faire aucun notable progrès, par la diligence avec laquelle on travailla à l'éteindre, et qui eut d'autant plus de bon succès que Leurs Majestés, suivant les mouvements de leur insigne piété, eurent recours au Saint-Sacrement, qu'Elles firent aussitôt apporter de l'église Saint-

Germain-l'Auxerrois ; d'où l'ayant reçu à la porte du Louvre, après qu'il eut visiblement détourné le vent et, ainsi, arrêté les flammes, Elles le reconduisirent jusques dans ladite église, accompagnées de toute la cour, avec une dévotion des plus exemplaires.

Le même jour, fut baptisé, à Notre-Dame de Pitié, un Turc, âgé d'environ 30 ans, natif de la ville de Maison, en Afrique. Le premier président du Parlement [Lamoignon] lui fit l'honneur de lui servir de parrain, avec la dame Fouquet, mère du surintendant des Finances, qui le nomma Guillaume ; et l'abbé de Nesmond, docteur de Sorbonne, ayant doctement prêché sur le sujet, fit la cérémonie, ensuite de laquelle il y eut procession très solennelle, où ce converti fut mené, revêtu d'un habit blanc, le turban, le sabre, la veste et le sayon étant portés devant lui, comme un trophée de notre religion sur le mahométisme.

÷ Brienne le jeune, alors secrétaire d'État aux Affaires étrangères, évoquera l'incendie et l'intervention de l'augustin pompier dans ses *Mémoires*, II, p. 26-28 :

Sans les soins plus qu'humains d'un frère augustin du grand couvent, qui se signala dans cet incendie, tout le Louvre eût couru risque d'être brûlé. On voyait ce frère courageux, attaché par le milieu du corps avec une grosse chaîne de fer et suspendu en l'air, tout au milieu des flammes, une fourche à la main, pousser avec force en bas les poutres et les solives brûlantes, et on eût cru que le feu l'allait dévorer, lorsque tout à coup on le voyait ressortir de ces brasiers ardents aussi sain et sauf que les trois jeunes hommes hébreux ressortirent de la fournaise de Babylone. Je ne sais pas quelle récompense reçut cet intrépide religieux ; mais je sais bien que, s'il n'eût été apothicaire de son métier et simple frère lai, son action méritait au moins un évêché ou quelque autre riche prélature.

Je m'étais couché fort tard la nuit précédente, ce qui faisait que je reposais encore sur les sept heures du matin, quand La Souche, mon maître d'hôtel, vint me réveiller en sursaut et me dit que le Louvre était en feu. Je me lève à l'instant et m'habille en un tour de main. Puis, me jetant dans un bateau pour être plus tôt au logis du roi, je traverse la Seine, et, passant au travers des gardes qui étaient déjà en bataille autour du Louvre, je courus à l'appartement du cardinal. Je le rencontrai comme il sortait de sa chambre, soutenu sous les bras par son capitaine des gardes et son maître de chambre. Il était fort pâle et fort abattu, et la mort paraissait peinte dans ses yeux, soit que la peur qu'il avait eue d'être brûlé dans son lit l'eût mis en cet état, soit qu'il regardât l'accident inopiné de ce grand embrasement comme un avertissement que le ciel lui donnait de sa fin prochaine. Jamais je ne vis homme si embarrassé ni si défait qu'il me le parut. Je ne laissai pas de m'approcher de lui comme les autres ; mais comme je vis qu'il ne répondait à personne, je ne lui dis mot et me contentai de m'être fait voir à lui. Il monta dans sa chaise sur le haut du grand degré, et on le descendit ainsi à l'aide de quatre porteurs et de ses gardes, qui leur prêtèrent la main. Les Suisses étaient rangés le long du degré de côté et d'autre, et se donnant les seaux d'eau de main en main, il en arrivait en un moment une fort grande quantité à l'appartement de Son Éminence, où l'on avait percé la muraille qui donne sur la galerie, laquelle brûlait, sans toutefois incommoder les travailleurs, parce que le vent par bonheur ne poussait pas la fumée de leur côté. Je retournai sur mes pas pour voir l'embrasement de plus près, et ce fut alors que j'admirai l'adresse et le courage du frère augustin, à qui même je parlai. Il avait l'esprit si présent et le sens si ferme, dans le grand péril où sa charité l'exposait, qu'il donnait ses ordres sans confusion, et seul, de sa main, faisait plus de besogne que six autres. Enfin, on coupa si à propos entre la galerie et le pavillon du Louvre attenant que le feu ne put plus gagner de ce côté-là, et ensuite on n'eut plus que la peine de démolir au plus tôt les chevrons embrasés et la charpente qui était presque réduite en charbon. Elle fit un fort grand bruit en tombant sur la voûte de l'appartement nouveau de la Reine mère, et cette voûte se trouva si forte qu'elle ne fut point endommagée de la chute de tant de matériaux ni du feu même. Je crains pourtant que la fumée n'ait gâté les belles peintures à fresque de la main de Romanelle, qui ne faisaient qu'être achevées quand cet incendie arriva<sup>8</sup>. C'est grand dommage, et plus encore de la perte irréparable des portraits de nos rois, dont il ne reste plus d'originaux ni de copies. L'envie de donner un spectacle dont on se serait bien passé a causé tout ce désordre. Je me suis un peu étendu sur cet article, mais c'est que les historiens tranchent pour l'ordinaire ces sortes de choses en deux mots, ce qui ne me plaît pas et laisse le lecteur dans une aussi grande ignorance du passé que si personne ne leur en avait rien dit. Revenons au cardinal.

À peine fut-il arrivé à son palais<sup>9</sup> qu'on y fit la célèbre consultation des douze médecins, dans laquelle Guénéault le condamna à mort...

÷ Mlle de Montpensier écrira dans ses *Mémoires* [II, p. 170] :

8. Voir Albert Babeau, *Le Louvre*, 1895, p. 149-150.

9. L'hôtel qu'il avait acquis de Jacques Tubeuf, rue des Petits-Champs, et qu'il avait embelli, devenu depuis lors la Bibliothèque nationale.

Comme le Louvre est éloigné de [= du palais du] Luxembourg, je ne le sus que le matin en m'éveillant. C'était la nuit du samedi [5] au dimanche [6]. Des ouvriers qui travaillaient dans la petite galerie que l'on appelait des Rois (parce qu'ils y étaient tous en peinture), pour un ballet, y mirent [le feu].

÷ Mme de Motteville écrira dans ses *Mémoires*, IV, p. 233 :

Le dimanche 6 du mois de février, le feu prit dans la galerie du Louvre appelée la Galerie des Rois.

÷ Adolphe Chéruel donne la date du 6 février et renvoie à une lettre de l'ambassadeur Grimani du 8 février (*Filza* 126, f 268).

÷ Paul Guth écrit [*Mazarin*, p. 760] : « Le soir du 6 février, par l'imprudence peut-être d'un ouvrier, un incendie éclate », en quoi il semble suivre le récit de la Grande Mademoiselle.

÷ J.-C. Petitfils écrit [*Fouquet*, p. 318] : « Au soir du 6 février, un incendie maîtrisé seulement le lendemain matin ravagea une partie du Louvre. » La suite du récit montre que Petitfils s'appuie sur les *Mémoires* de Brienne.

÷ Quel jour et à quelle heure précisément s'est déclaré l'incendie ? Les sources divergent.

÷ La *Gazette* écrit : « Le 6 du courant, qui était le premier dimanche du mois... Ce jour-là, le feu s'étant pris, le matin, au Louvre... »

÷ Loret donne le dimanche 6 à 9 heures du matin.

÷ Le récit de Brienne le jeune donné ci-dessus suggère que l'incendie s'est déclaré dans la nuit, puisqu'on vient l'en avertir au petit matin ; mais de quelle nuit s'agit-il ? Celle du samedi 5 au dimanche 6, ou bien celle du dimanche 6 au lundi 7 ?

÷ La recette de 500 livres réalisée l'après-midi de ce jour par la troupe du Palais-Royal inclinerait à donner raison à P. Guth et J.-C. Petitfils ; on imagine mal plusieurs centaines de spectateurs choisissant d'aller à la comédie au Palais-Royal, alors qu'à quelques dizaines de mètres, le Louvre est en flammes.

÷ Le surlendemain, fête du Sacré-Cœur de Marie, Jean Eudes, membre de la Compagnie du Saint-Sacrement, prononcera, chez les bénédictines du Saint-Sacrement, rue Cassette, et en présence d'Anne d'Autriche, un sermon qu'il résumera dans une lettre adressée le 17 aux prêtres du séminaire de Caen [Saint Jean Eudes, *Lettres choisies*, Namur, Soleil levant, 1958, p. 157-160].

÷ Anne d'Autriche a assisté à un précédent sermon de Jean Eudes.

• Ce même 6 février, vers 14 heures, au Palais-Royal : *Dom Garcie de Navarre* et *Gorgibus dans le sac*. R : 500 l.

### Lun 7 février 1661

• Huygens note dans son Journal [151] :

[Après dîner] Promené avec M. de Montmort par la foire de Saint-Germain, où étaient Mademoiselle, le roi et son frère.

### Mar 8 février 1661

• *Dom Garcie de Navarre* et *Plan-Plan*. R : 168 l.

÷ La chute de la recette est étonnante ; le vendredi suivant, en effet, les deux mêmes pièces produiront 426 livres. Elle devient moins étonnante, si l'on admet que l'incendie du Louvre s'est déclaré dans la nuit du 6 au 7.

• Ce jour-là, selon Paul Guth, Mazarin se fait transporter à Vincennes<sup>10</sup>. Mais le récit de Guth est en contradiction avec ce que raconte Brienne le jeune dans ses *Mémoires* ; voir ci-dessus, au 6, et t. III, p. 88 :

Cet incendie l'ayant chassé du Louvre, comme le signal de sa mort, je me promenais à quelques jours de là dans les appartements neufs de son palais, et j'étais dans la petite galerie qui était tapissée de Scipion tout de laine [...], la plus belle tapisserie du Cardinal, [...] je l'entendis venir au bruit que faisaient ses pantoufles, qu'il traînait comme un homme fort languissant et qui sort d'une grande maladie. Je me cachai derrière la tapisserie et je l'entendis dire : « Il faut quitter tout cela ! »

• La *Gazette* du 12 ne dit rien du transportement [?] de Mazarin à Vincennes, se contentant de noter que « le même jour, le roi et la reine allèrent à Saint-Germain-en-Laye ».

10. *Mazarin*, p. 761. Guth ajoute que la cour l'y rejoignit, ce que contredit la Lettre de Loret du 12 (voir à cette date).

- Ce même jour, selon Joël Cornette, *Chronique du règne de Louis XIV*, p. 77 : déclaration royale pour la recherche et la punition des usurpateurs de titres de noblesse<sup>11</sup>. La déclaration dénonce

les usurpateurs de noblesse qui, n'étant point gentilshommes, prennent néanmoins les qualités de chevalier et d'écuyer, portent armes timbrées, et s'exemptent du paiement des deniers de nos tailles, et des autres charges auxquelles les roturiers sont sujets, à notre grand préjudice, et des véritables gentilshommes d'anciennes et nobles maisons, et à l'oppression de nos sujets taillables qui sont surchargés de tailles.

- Ce jour-là, fête du Sacré-Cœur de Marie, Jean Eudes prononce le sermon chez les Bénédictines du Saint-Sacrement, rue Cassette, en présence d'Anne d'Autriche, s'il faut en croire la lettre qu'il adressera, le 17, aux prêtres du séminaire de Caen [*Œuvres complètes*, t. X, p. 441] :

La Reine arriva à la fin de mon sermon, à laquelle je dis bien des choses sur le sujet du feu qui a brûlé une partie du Louvre. Je commençai à lui parler ainsi :

« Madame, je n'ai rien à dire à Votre Majesté, sinon de la supplier très humblement, puisque la divine majesté l'a amenée en ce lieu, de n'oublier jamais la puissante prédication que Dieu lui a faite, et au Roi, par le feu qui a brûlé ; que parmi les chrétiens il n'y a point de hasard, mais que tout se fait par la Providence et l'ordre de Dieu. Ce feu est donc un effet de son ordre, et il veut dire plusieurs choses :

1. Qu'il ne fallait point travailler aux dimanches et fêtes ;

2. Il veut dire qu'il était permis aux rois de bâtir des Louvres, mais que Dieu leur commandait de soulager leurs sujets, d'avoir compassion de tant de veuves, de tant d'orphelins et de tant de peuples accablés de misères ;

3. Qu'il était permis aux princes et aux rois de prendre quelques honnêtes divertissements, mais que d'y employer tous les jours, toutes les semaines, tous les mois, toutes les années et toute la vie, n'était point le chemin du paradis ;

4. Que Paris était plein d'athées qui mettent Dieu sous leurs pieds et qui font des actions dont les diables ont horreur ; et que, si Leurs Majestés le savaient et qu'elles n'employassent pas leur puissance royale pour châtier des crimes si horribles, elles s'en rendaient responsables devant Dieu et attireraient ses vengeances et ses malédictions sur leurs têtes ;

5. Que si le feu temporel n'avait pas pardonné à la maison royale, le feu éternel ne pardonnerait ni à prince, ni à princesses, ni à rois, ni à reines, s'ils ne vivaient en chrétiens et s'ils n'avaient pitié de leurs sujets ; et que si ce feu matériel n'avait pas eu de respect pour les portraits et les figures des rois, qui étaient dans le lieu qu'il avait brûlé, le feu de l'ire de Dieu n'épargnerait pas les originaux, s'ils n'employaient leur autorité pour détruire la tyrannie du diable et du péché, et pour établir le règne de Dieu dans les âmes de leurs sujets ;

6. Que je n'avais point d'autre intérêt, en disant ces choses, que celui de mon Maître et de mon Dieu, et celui du salut de mon roi et de ma reine, pour lesquels je voudrais donner mille vies ;

7. Que c'était une grande pitié que de voir que les grands de ce monde étaient assiégés d'une troupe de flatteurs, qui les empoisonnaient par leurs flatteries et les perdaient, en sorte qu'on ne leur disait presque jamais la vérité ; que les prédicateurs étaient très criminels devant Dieu de la tenir captive en injustice, et que je me tiendrais très condamnable, si je ne disais toutes ces choses à Sa Majesté. »

Enfin, que je la suppliais de les recevoir, non comme de la part d'un homme, mais comme de la part de Dieu ; que je n'étais qu'un chétif homme et un misérable pécheur, mais qu'au lieu où j'étais et tenant la place de Dieu, je pouvais dire, après saint Paul et avec tous ceux qui ont l'honneur d'annoncer la sainte parole de Dieu : *Pro Christo legatione fungimur* : Je fais ici l'office d'ambassadeur de Jésus-Christ, pour porter la parole du roi des rois à une grande reine, et que je la suppliais de la prendre en cette façon.

Ma conclusion fut de prier les religieuses et les assistants, dont l'église regorgeait, d'employer leurs prières vers Notre-Seigneur et sa très sainte Mère, pour obtenir de la divine majesté la grâce nécessaire à notre roi très-chrétien et à nos reines, de bien reconnaître tant de faveurs et de bénédictions que le ciel avait versées sur leurs personnes royales, et d'employer leur pouvoir pour renverser la tyrannie de l'enfer et établir le royaume de Dieu dans les âmes de leurs sujets.

Voilà presque mot à mot tout ce que je dis. Ce que je vous écris, afin que vous et vos amis sachiez la vérité.

11. Dans une lettre datée du 6 [*Lettres*, III, p. 321], Gui Patin écrit à André Falconet : « Le roi viendra au Parlement le 8 de février, et ce pour la paalette. »

J'ai su depuis, de plusieurs personnes qui étaient avec la Reine et qui s'en allèrent avec elle, qu'elle l'a fort bien pris, et quelques flatteurs lui avaient voulu dire quelque chose, mais qu'elle leur avait fermé la bouche de la bonne manière. Mgr de Coutances<sup>12</sup>, qui est à la cour et qui sait ce qui s'y passe, m'en a témoigné grande satisfaction ; et quantité d'autres personnes de condition me sont venues trouver, pour me marquer les sentiments de joie qu'ils en avaient.

Plaise à Dieu de bénir tout, de nous donner la grâce de ne chercher jamais autre chose que de lui plaire, et de faire et dire ce qu'il demande de nous.

### Mer 9 février 1661

#### Jeu 10 février 1661

- Ce jour-là, selon la *Gazette* du 12, la Reine mère alla au Val-de-Grâce, où se faisait la solennité de Saint-Scholastique, et Monsieur alla visiter Son Éminence au château de Vincennes.

#### Ven 11 février 1661

- *Dom Garcie* et *Plan-Plan*. R : 426 l.

#### Sam 12 février 1661

- Loret achève sa Lettre du jour sur ces vers (265-272) :  
 Grâce au monarque des cieux,  
 Monsieur Jules [Mazarin] se porte mieux ;  
 Il est de présent à Vincennes,  
 Dont la demeure est belle et saine,  
 Et le roi, notre souverain,  
 Est de retour de Saint-Germain,  
 Avec sa charmante compagne  
 Après quatre jours de campagne.

#### Dim 13 février 1661

- *Dom Garcie* et *Le Cocu imaginaire*. R : 720 l.
  - ÷ Dans la marge du Registre : « Retiré idem 38 louis d'or [= 418 livres] pour M. de Molière pour *D. Garcie*. »
  - ÷ Cette somme paraît étonnamment élevée, si l'on considère :
    - ◇ qu'elle est versée dès la cinquième représentation ;
    - ◇ que, sur l'ensemble des sept représentations de la pièce, la part de chaque acteur n'aura été que de 107 livres.
  - ÷ Dans sa notice introductive à *Dom Garcie* [*Œuvres de Molière*, GEF, t. II, p. 221], Eugène Despois s'interroge lui aussi sur ces 550 livres :  
 Ce qui toutefois semble encore prouver que Molière était bien loin de regarder cette chute comme définitive, c'est que lui, toujours fort délicat dans ces questions d'argent, et qui paraît n'avoir jamais abusé, à l'égard de ses camarades, de sa qualité d'auteur et de chef de la troupe, consentit à recevoir 550 livres pour ces sept représentations, c'est-à-dire près du 5<sup>e</sup> de la recette totale.
  - ÷ Mais Despois semble ne pas voir que cette somme a été versée, si La Grange est ici exact, *avant* la « brusque diminution des recettes » du 17.

- La *Gazette* du 19 rapportera :  
 Le 13 de ce mois, le roi et la reine retournèrent ici de Saint-Germain-en-Laye ; et toute la cour se rendit à Vincennes, où elle est encore, à cause de l'indisposition de Son Éminence, qui, grâce à Dieu, se porte beaucoup mieux, par les soins qu'on a pris d'une santé si précieuse à l'État et dont les peuples demandent au Ciel le parfait rétablissement comme un bien public.

### Lun 14 février 1661

#### Mar 15 février 1661

- *Dom Garcie* et *Le Cocu imaginaire*. R : 400 l.
  - ÷ Dans la marge : « Retiré 22 pistoles d'or [=242 livres]. »

12. Claude Auvry (1607-1687), fidèle partisan et agent de Mazarin, trésorier de la Sainte-Chapelle depuis 1653, vicaire général du grand aumônier de France.

- Le même jour, Antoine Baudeau de Somaize obtient un privilège pour l'impression du *Grand Dictionnaire historique des précieuses*, pour lequel il a obtenu un premier permis d'imprimer le 30 juin 1660 (voir à cette date) et qui paraîtra le 28 juin 1661.

- ÷ Le privilège, qui sera reproduit in extenso dans l'imprimé, se lit ainsi :

Louis par la grâce de Dieu, etc. [...] Notre cher et bien aimé *Le Sieur de Somaize* nous a fait très humblement remontrer qu'il a composé un Dictionnaire des précieuses, poétique, cosmographique, géographique, historique, chronologique et armorique, qu'il désirerait faire imprimer, s'il nous plaisait lui accorder nos lettres sur ce nécessaires. À ces causes, après avoir vu l'approbation du sieur Ballesdens, nous avons permis et permettons par ces présentes à l'exposant de le faire imprimer, vendre et débiter, etc.

- ÷ La mention de l'approbation est une chose rare ; ladite approbation du censeur Ballesdens se lit à la suite du privilège :

Ce *Dictionnaire historique des précieuses* est un extrait fidèle de toutes les galantries qui regardent cette matière dans les meilleurs romans du temps, et mérite d'être imprimé, afin qu'on connaisse les habitants et la langue du pays des alcôves et des ruelles.

- ÷ Jean Ballesdens, ami du chancelier Séguier, a été, dès 1643, le précepteur de son petit-fils Armand du Camboust, marquis de Coislin, auquel Ribou dédiera *Les Délices de la poésie galante*, en 1663.

- ÷ Aumônier du roi depuis 1657, on s'étonne de le voir approuver avec une telle complaisance un ouvrage de galanterie.

- ÷ Il est vrai que dans les mois précédents, il a rédigé une semblable approbation pour *Le Procès de la Jalousie*, paru le 13 décembre 1660 chez la Veuve Pépingué.

### **Mer 16 février 1661**

- Ce jour-là, Isaac La Peyrère écrit à Isaac Boulliau [*Quelques lettres inédites*, 1878, p. 25] :  
Le feu qui se mit au galeries du Louvre il y a près de quinze jours avait été, suivant la croyance commune, un prodige avant-coureur d'une perte beaucoup plus grande que le Roi eût faite en la personne de son grand ministre, qui a failli à mourir quelques jours après. Mais le prodige a été vain de ce côté-là, car S.E. [Mazarin] en est relevé miraculeusement par un effet miraculeux du vin émétique, qu'elle a pris par deux fois avec des succès si grands qu'elle en est réchappée, et l'on espère qu'elle en sera tout à fait et bientôt rétablie. On dit tant de merveilles de ce vin émétique depuis ce miracle visible, qu'il y a eu, à ce qu'on dit, des vigneronns de Villejuif qui sont venus exprès à Paris pour s'informer si on ne pourrait pas recouvrer du plant de cette vigne bienheureuse qui produit un tel vin, s'imaginant que qui en boirait d'ordinaire ne mourrait jamais.

### **Jeu 17 février 1661**

- *Dom Garcie* et « une petite comédie ». R : 70 l. [= 93 places de parterre à 15 sols.] « Part [d'acteur] : Néant. »

- ÷ C'est la septième et dernière représentation de la pièce.

- ÷ Dans la marge, La Grange a écrit :

Retiré dix pistoles d'or. M. de Molière a reçu pour *Dom Garcie* 550 livres.

- ÷ Ces chiffres ne sont pas clairs ; en effet, si l'on s'en tient aux notes marginales de La Grange, Molière a reçu 38 louis + 22 pistoles + 10 pistoles = 770 livres.

- ÷ Mais 10 pistoles font 110 livres, et je ne vois pas comment on a pu retirer une telle somme des 70 livres de recette du jour.

- ÷ Pourquoi jouer un jeudi, qui n'est pas jour ordinaire de représentation ? Parce que les comédiens de l'Hôtel de Bourgogne ont décidé de jouer le jeudi (voir la citation de Donneau de Visé au 28 janvier) ?

- ÷ Chute vertigineuse de la recette : outre les éléments qui suivent, ne peut-on voir là quelque chose comme le résultat d'une cabale ?

- ÷ L'abandon de la pièce doit être lié en grande partie à l'échec personnel de Molière, en tant qu'auteur « sérieux » et en tant que tragédien ; voir ce que Donneau de Visé écrira, dans sa *Vengeance des Marquis*, du changement d'acteur pour jouer le rôle-titre.

- ÷ Devant un insuccès et une désaffection du public presque semblables, la troupe défendra, quelque temps plus tard, *Le Tyran d'Égypte*, de Gabriel Gilbert : s'est-elle engagée par contrat à donner un nombre défini de représentations ?

- ÷ *Dom Garcie* sera repris six fois.

• Le même jour, si l'on en croit le Donneau de Visé de 1710 (voir au 28 janvier), l'Hôtel de Bourgogne donne la *Camma* de Thomas Corneille, qui continue sans doute d'attirer la foule.

• Mais le même jour surtout, a lieu, au théâtre du Marais, la première de *Jason ou La Toison d'or*, tragédie à machines de Pierre Corneille. Le spectacle était attendu depuis des mois.

÷ Couton écrit [CE.C., III, 1414] : « La première doit avoir eu lieu, soit le 17 février, soit le vendredi précédent, car Loret annonce le 19 que la pièce a été jouée "enfin". » Et d'ajouter en note : « Les premières avaient toujours lieu un vendredi<sup>13</sup>. » Or, le 17 n'est justement pas un vendredi. Dans son *Répertoire*, Mèlèse donne la date du [samedi] 12, sans davantage s'expliquer.

÷ Peut-être les premières, au théâtre du Marais, avaient-elles lieu le jeudi.

÷ Loret, qui n'assistait pas à cette première, rend compte de l'événement, « sur le rapport d'autrui », dans sa *Lettre* du 19, v. 171-212 :

*La Conquête de la Toison*  
 Que fit jadis défunt Jason,  
 Pièce infiniment excellente,  
 Enfin, dit-on, se représente  
 Au Jeu de paume du Marais  
 Avec de grandissimes frais.  
 Cette pièce du grand Corneille,  
 Propre pour l'œil et pour l'oreille,  
 Est maintenant en vérité  
 La merveille de la cité  
 Par ses scènes toutes divines,  
 Par ses surprenantes machines,  
 Par ses concerts délicieux,  
 Par le brillant aspect des dieux,  
 Par des incidents mémorables,  
 Par cent ornements admirables  
 Dont Sourdéac, marquis normand,  
 Pour rendre le tout plus charmant  
 Et montrer sa magnificence,  
 A fait l'excessive dépense,  
 Et si splendide, sur ma fois,  
 Qu'on dirait qu'elle vient d'un roi.  
 J'apprends que ce rare spectacle  
 Fait à plusieurs crier miracle,  
 Et je crois qu'au sortir de là,  
 On ne plaindra point pour cela  
 Pistole ni demi-pistole,  
 Je vous en donne ma parole.  
 Ô Corneille, charmant auteur,  
 Du Parnasse excellent docteur,  
 Illustre enfant de Normandie,  
 N'ayant pas vu ta comédie,  
 Qui portera ton nom bien haut,  
 Je n'en parle pas comme il faut ;  
 C'est de quoi notre simple Muse  
 Te demande humblement excuse.  
 J'espère bien, dans peu de jours,  
 Suivant le général concours,  
 Aller admirer ton ouvrage.  
 Mais point du tout je ne m'engage  
 À rendre ton los immortel,  
 Car c'est toi qui l'as rendu tel.

÷ Si Loret n'était pas à cette première, c'est qu'il a préféré assister, au Louvre<sup>14</sup>, à une répétition du *Ballet de l'Impatience*, qui sera dansé la semaine suivante. Il en rend longuement compte dans sa *Lettre* du 19, v. 91-170 :

13. Cependant, *Sertorius* sera créé sans doute le samedi 25 février 1662.

14. Mlle de Montpensier écrit dans ses *Mémoires* [II, p. 170] : « La cour ne fut guère à Paris depuis [l'incendie du 6]. Comme M. le cardinal était à Vincennes, Leurs Majestés y allaient souvent coucher et y demeuraient. Le roi venait danser son ballet [à Paris], soupait avec la Reine mère [Anne d'Autriche], puis s'en allait ; car souvent elle demeurait à Paris. Sur la fin, la reine [Marie-Thérèse] ne venait plus, parce qu'elle devint grosse. Lors, la Reine mère alla à Vincennes et n'en bougea plus, la maladie de M. le cardinal augmentant toujours. »



Dans fort peu, le ballet du roi  
 Fort divertissant, sur ma foi,  
 Qu'on intitule, que je pense,  
 Le Ballet de l'Impatience,  
 Dans le Louvre se dansera  
 Et sans doute admiré sera ;  
 Car c'est chose très véritable  
 Qu'il est beau, qu'il est admirable.  
 J'en vis (dont je fus ébaudi)  
 La répétition jeudi,  
 Où sans vanité je puis dire  
 Que j'étais placé comme un sire,  
 Et, foi de sincère Normand,  
 Le tout me parut si charmant  
 Que du roi l'auguste prestance,  
 Des princes et seigneurs la danse,  
 Et les concerts mélodieux,  
 Me semblèrent dignes des dieux.  
 Outre la beauté des spectacles,  
 L'harmonie y fit des miracles,  
 Car les divers musiciens,  
 Tant de la cour qu'italiens,  
 Si parfaitement réussirent  
 Qu'ils délectèrent, qu'ils ravirent.  
 [Suivent divers éloges : de Mlles Bergeroty, Hilaire, de La Barre, Vertpré, de  
 Faveur ; de MM. Girault, Beauchamp, D'Olivet, Baptiste (Lully), Geffroy ; de  
 Benserade ; de l'imprimeur Ballard.]  
 Enfin, ce ballet magnifique,  
 Moitié grave, moitié comique,  
*Id est* pompeux et jovial,  
 Se peut nommer vraiment royal.  
 Et si l'on me fait cette grâce  
 De m'y donner encore place,  
 Il sera, je pense, à propos  
 D'en dire encor deux petits mots ;  
 Mais si l'entrée on me refuse,  
 Foi de poète ou foi de muse,  
 Et même foi d'homme de bien,  
 Je jure de n'en dire rien  
 Dans mon autre futur ouvrage :  
 Ô quel malheur ? Ô quel dommage !

÷ La recette catastrophique de *Dom Garcie* s'explique sans doute autant par cette répétition [à laquelle ont dû participer ou/et assister bon nombre de courtisans] que par la création de *La Toison d'or*. On peut penser, de même, que l'abandon de la tragédie de Molière est lié au succès de la tragédie à machines de Corneille. En effet, si l'on excepte cette dernière représentation, le début de l'exploitation était à peu près équivalent à celui du *Cocu imaginaire*.

÷ Reste à tenter d'imaginer l'effet qu'a pu avoir sur Molière cet échec, et surtout le rejet de son jeu tragique (voir ce qu'en dira Donneau de Visé dans *Les Nouvelles nouvelles* et *La Vengeance des marquis*).

### **Ven 18 février 1661**

- *L'Étourdi* et *Les Précieuses ridicules*. R : 300 l.

- Ce jour-là, selon une dépêche de Pontoise reproduite dans la *Gazette* du lendemain, Monsieur passa par ici [Pontoise] pour aller à Magny, trouver la reine d'Angleterre et la princesse Henriette sa fille.
- Ce jour-là également, Gui Patin écrit à André Falconet [III, 324] :  
 Le roi a répété son ballet deux fois pour le danser devant la reine d'Angleterre quand elle sera arrivée. [...] La rivière [la Seine] est ici fort basse, et il y fait aussi doux que dans la fin du mois d'avril.

### **Sam 19 février 1661**

- Suite de la dépêche de Pontoise citée au 18 :  
 Le 19, sur les deux heures après midi, ils arrivèrent avec un train des plus lestes dans l'abbaye royale de Saint-Martin, proche cette ville, où Milord Montaigu, qui

en est abbé, les reçut en son hôtel et les traita à souper avec une somptuosité particulière.

- Après avoir décrit la répétition donnée au Louvre, le jeudi précédent, du *Ballet de l'Impatience*, Loret poursuit (v. 159-170) :

Maintenant que j'écris ceci  
(J'en ai, de deuil, le cœur transi),  
Devant le roi, devant les reines,  
Qui sont de retour de Vincennes,  
On en fait [*du ballet*], en perfection,  
L'ultime répétition,  
Avec tous les tons harmoniques,  
Avec les habits magnifiques,  
Les machines *et cætera*.  
Las ! toute la cour le verra,  
Et pourtant je n'y saurais être :

- ÷ Loret signale ensuite, v. 213-228, l'ouverture des États du Languedoc :

Armand de Bourbon, prince sage,  
Prince issu du royal lignage,  
Fit l'autre jour dans Pézenas,  
À l'ouverture des États,  
Desquels il est le chef auguste,  
Un discours si net et si juste,  
Si touchant, si bien proféré,  
Qu'il en fut de tous admiré.  
Monsieur le prélat de Narbonne,  
[*dans la marge* : Frère de Mr. Le Procureur général<sup>15</sup>.]  
Que la province affectionne,  
Y dit la messe auparavant ;  
Et cet autre évêque savant,  
Qui de Montauban a la mitre [Pierre de Bertier]  
Et d'excellent homme a le titre,  
Y fit un sermon des plus beaux  
Au gré des plus doctes cerveaux.

- ÷ Sur les trois nommés, deux, Conti et François Fouquet, sont membre de la Compagnie du Saint-Sacrement.

- Dans la *Gazette* du 26 est écrit :

La reine fit, le matin, ses dévotions en l'église des Minimes de Vincennes [...], et la Reine mère y alla aussi à complies, ainsi qu'elle a fait pendant toute cette semaine, la cour étant toujours retenue en ce lieu-là par l'indisposition de Son Éminence.

Ce jour-là, 19, et le 22, fut dansé au Louvre le Ballet royal de l'Impatience, en présence des reines, de Monsieur, des ambassadeurs qui sont ici, et de tous les seigneurs et dames de la cour, à qui ce divertissement parut des plus agréables, tant par la beauté des récits, l'excellence de la symphonie, les superbes décorations et la richesse des habits, que par l'invention du sujet et l'exécution, qui fut admirable.

### **Dim 20 février 1661**

- *L'Étourdi* et *Les Précieuses ridicules*. R : 517 l.

- Même jour : Henriette de France, reine d'Angleterre, arrive à Paris avec sa fille Henriette, future Madame. Le roi, les deux reines et Monsieur vont les chercher à Saint-Denis. Voir Lettre de Loret du 26.

- Suite de l'article de la *Gazette* du 26 concernant la réception de la reine de Grande-Bretagne, cité au 18 :

Le 20, Leurs Majestés, accompagnées de Mademoiselle et de quantité de seigneurs et dames, précédées et suivies des mousquetaires, gendarmes et cheveu-légers, allèrent rencontrer cette princesse [Henriette de France] à Saint-Denis ; d'où, après lui avoir donné toutes les marques imaginables d'une joie extraordinaire de son heureux retour, avec la princesse sa fille, Elles les amenèrent en cette ville [Paris] dans leur demeure accoutumée du Palais Cardinal [= Royal], où elles étaient attendues encore par un très grand nombre de personnes de haute qualité.

---

15. François Fouquet (1611-?), membre de la Compagnie du Saint-Sacrement.

**Lun 21 février 1661****Mar 22 février 1661**

- *L'Héritier ridicule* et *Les Précieuses ridicules*. R : 200 l.

• Ce jour-là, Loret assiste à la deuxième représentation du *Ballet de l'Impatience* – si l'on considère la répétition du 19 comme la première, ce que semble bien faire la *Gazette*, voir au 19. Il en rendra compte dans sa Lettre du 26 (v. 101-214) :

Malgré la durté qu'accompagne  
 Un certain Breton de Bretagne,  
 Officier moderne du roi,  
 Ce me semble, nommé Taloy,  
 Qui par caprice ou par grimace  
 M'obligea de changer de place,  
 Et tout plein d'autres gens d'honneur  
 Qu'il irrita, le bon seigneur,  
 En dépit donc de l'incartade  
 D'icelui, sujet à boutade,  
 Plus ravi qu'on ne peut penser,  
 Mardi dernier je vis danser,  
 Dans toute sa magnificence,  
 Le Ballet de l'Impatience,  
 Qui me parut en bonne foi  
 Digne d'un illustre et grand roi. [...]  
 Bouty<sup>16</sup>, dont l'âme est si polie,  
 Originaire d'Italie,  
 Dudit ballet est l'inventeur ;  
 Hesselin en est conducteur,  
 Hesselin, homme de remarque,  
 Et qui des plaisirs du monarque,  
 Qu'il sert avec un cœur ardent,  
 Est l'unique surintendant ;  
 Et le renommé sieur Baptiste,  
 Qu'on dit n'être plus grand juriste,  
 A, sur tout plein de sons divers,  
 Composé presque tous les airs.  
 Toutefois, je me persuade,  
 Sans que d'honneur je le dégrade,  
 Que Beauchamp, danseur sans égal,  
 Et d'Olivet, le jovial,  
 En leur méthode inimitables,  
 Estimés tels des plus capables,  
 Bref, gens qui ne sont pas communs,  
 En ont aussi fait quelques-uns.  
 Mais trêve de ballets, de danses  
 Et d'autres telles circonstances,  
 Dont je ne dirai bien ni mal,  
 Jusques en l'autre carnaval,  
 Où Taloy, cet homme si rogue,  
 N'aura, peut-être, plus de vogue.

÷ Les danseurs, les thèmes, en particulier le chœur, en italien, des *Preneurs de tabac*, composé et écrit par Lully [selon Philippe Beaussant, *op. cit.*, p. 233], n'est pas sans évoquer le *Ballet du tabac*, dansé à Turin le 1<sup>er</sup> mars 1650, et l'éloge du tabac prononcé par Sganarelle en ouverture du *Festin de Pierre* de Molière.

**Mer 23 février 1661**

• Achevé d'imprimer, à Rouen, mais pour le compte des libraires parisiens Courbé et de Luyne, de *Camma, reine de Galatie*, de Thomas Corneille, qui se joue avec un énorme succès à l'Hôtel de Bourgogne depuis le 28 janvier.

÷ La pièce est dédiée à « Monseigneur le Duc », Henri-Jules de Bourbon, duc d'Enghien, fils du prince de Condé, né le 29 juillet 1643 et donc âgé de 17 ans.

**Jeu 24 février 1661**

- *Le Dépit amoureux*. R : 430 l.

---

16. L'abbé F. Buti a écrit les vers italiens, les vers français étant dus à Benserade.

**Ven 25 février 1661**

- Première, au Palais-Royal, du *Tyran d'Égypte*, de Gabriel Gilbert. R : 207 l.
  - ÷ La pièce n'ayant pas été imprimée, Lancaster n'en dit rien.
  - ÷ On s'étonne que cette première n'ait pas été précédée d'un relâche.
  - ÷ C'est la quatrième pièce de Gilbert que la troupe crée à Paris en moins de 9 mois. Il confiera la suivante, *Théagène*, à l'Hôtel de Bourgogne, qui la créera le 14 juillet 1662.
  - ÷ Cette tragédie [?] est donnée, comme *Dom Garcie*, en plein carnaval. C'est la première et la dernière fois que Molière joue la carte du « sérieux » dans cette période-clé de l'année théâtrale.
- Ce jour-là, Gui Patin écrit à André Falconet [III, 328] que « toute la cour est au bois de Vincennes », c'est-à-dire chez le cardinal Mazarin.

**Sam 26 février 1661**

- Nouvelle représentation du *Ballet de l'Impatience* [*Gazette* du 5 mars]. Huygens y assiste [*Journal*, 155-156].

- Loret commence sa Lettre du jour par un mouvement de légitime fierté :

Altesse, quand je considère  
 Que notre naïf caractère  
 S'est acquis le rare bonheur  
 De plaire à bien des gens d'honneur,  
 Et que de délicates plumes,  
 Qui font d'admirables volumes  
 Que l'on ne saurait trop priser,  
 En ont un peu daigné jaser,  
 N'était que je suis né modeste,  
 Tout de bon, je vous le proteste,  
 J'en deviendrais si glorieux  
 Que je m'en rendrais odieux ;  
 Mais par quelque instinct bon et sage,  
 J'en veux faire un meilleur usage  
 Et tâcher de me rendre tel  
 Que dans un ouvrage immortel  
 M'a dépeint, en prose charmante,  
 Une maint habile et savante  
 Qui, dans ses célèbres écrits,  
 Recherchés des plus beaux esprits,  
 A, depuis deux ans et deux lustres,  
 Obligé plus de cent illustres.  
 Ma Muse, sur ce bel endroit,  
 Bien plus amplement s'étendrait,  
 Mais pour au public satisfaire,  
 Je reprends mon train ordinaire.

÷ Dans la marge se lisent ces lignes : « Une des belles plumes de ce temps a parlé obligeamment de l'auteur sous le nom de Télore, dans un livre tout nouveau intitulé *Célinte*. » Cette plume est celle de Madeleine de Scudéry, qui vient de faire paraître, chez Augustin Courbé, *Célinte, nouvelle première*, achevée d'imprimer le 25 janvier (voir à cette date).

÷ Le gazetier achève sa Lettre en notant, v. 245-250, que

Notre monarque et les deux reines  
 Viennent d'arriver de Vincennes,  
 Où monseigneur le cardinal,  
 Tantôt un peu mieux, tantôt mal,  
 Mais digne d'un sort moins sévère,  
 Sa guérison toujours espère.

- Dans sa livraison du jour, la *Gazette* évoque, p. 223, les représentations du *Ballet de l'Impatience* des 19, 22, 26<sup>17</sup> et 28 février.

**Dim 27 février 1661**

- Dimanche gras.
- Au Palais-Royal : *Le Tyran d'Égypte*. R : 370 l.

---

17. Je ne trouve cette représentation confirmée nulle part, et en tout cas pas chez Loret.

- La *Gazette* du 5 rapportera :  
Le 27 et les deux jours suivants, la Reine mère, selon sa pieuse coutume, entendit les sermons qui se firent l'église de l'Oratoire : le premier, par l'archevêque de Rouen [...], et les deux autres par l'évêque de Digne et l'abbé Le Camus.  
÷ L'abbé Le Camus a baptisé, le 24 à Vincennes, le second et le troisième fils du comte et de la comtesse de Soissons.
- Ce jour-là, Gui Patin, apparemment aussi peu amateur de réjouissances carnavalesques que les rédacteurs de la *Gazette*, écrit à André Falconet [III, 330] :  
Je me suis caché dans mon étude aujourd'hui de bonne heure, et me suis retiré des rues pour les profanations qui s'y font, ou plutôt pour vous dire avec Barclay : « de peur que je ne semblasse autoriser par ma présence les folies de tant de gens qui courent les rues. » Les anciens ont appelé autrefois ces jours gras *Festum fatuorum*. On pourrait encore dire pire aujourd'hui.

### Lun 28 février 1661

- Lundi gras.
- Loret assiste une nouvelle fois au *Ballet de l'Impatience* (représentation signalée aussi par la *Gazette*, qui note la présence de la reine d'Angleterre et de Monsieur).
- Le même jour, au château de Vincennes, est signé le contrat de mariage entre Hortense Mancini (15 ans), nièce de Mazarin, et Armand-Charles de La Porte, marquis de La Meilleraye (30 ans), grand maître de l'artillerie, qui s'engage à prendre le titre de duc de Mazarin. La cérémonie des fiançailles se fait ensuite dans la chapelle du château, en présence de toute la cour.  
÷ Sur Hortense Mancini, voir Georges Mongrédien, *Une aventurière au grand siècle*, Paris, Amiot-Dumont, 1952.
- Le même jour, le libraire Étienne Loyson obtient une permission d'imprimer pour un livre intitulé *Nouveau recueil de poésies et proses galantes choisies de divers auteurs* [BNF, ms. fr. 16754, f° 83v°].

### Mar 1 mars 1661

- *Mardi gras*.
- Au Palais-Royal, *Le Tyran d'Égypte*. R : 200 l.  
÷ La Grange a écrit « le 29 mardi gras ». Chose étrange, le duc d'Aumale fait la même erreur, au tome VII de son *Histoire des Princes de Condé*, en datant du « 29 février » les épousailles d'Armand-Charles de La Porte et d'Hortense Mancini.  
÷ Pourquoi une telle pièce pour un mardi gras et cette pièce seule ?
- Huygens note dans son *Journal* [156] :  
Après dîner été voir M. Foucault, et avec lui à la rue Saint-Antoine pour voir les masques et la grande quantité de carrosses. Sur le Pont-neuf, le monde était rangé comme à un théâtre, et toutes les rues remplies. Dans l'église des Jésuites, nous vîmes le crucifix et autres figures exprimées par des petites flammes de lampes.
- Le même jour, Mgr Ondedei, évêque de Fréjus, célèbre, dans la chapelle du Palais-Mazarin, le mariage d'Hortense Mancini avec Armand-Charles de La Meilleraye. La *Gazette* du 5 rapportera :  
[La cérémonie des épousailles se fit] en présence du duc de Mercœur, du comte et de la comtesse de Soissons, du sieur de Mancini, des deux autres nièces de Son Éminence, et de quantité de seigneurs et dames. Toute la compagnie fut ensuite magnifiquement traitée à dîner dans le même Palais, où le roi fit l'honneur aux mariés de venir souper avec eux, accompagné du prince de Condé et du duc d'Enghien.  
÷ Gui Patin écrit à André Falconet [III, 332] :  
On avait eu dessein de remettre à dimanche prochain, mais la grandeur de la maladie [du cardinal] a fait presser la conclusion du marché.

### Mer 2 mars 1661

- Mercredi des Cendres. Fin du carnaval, début du carême.

**Jeu 3 mars 1661**

• À 9 heures du matin, sur la suggestion de Colbert, Mazarin dicte à deux notaires un premier testament, dans lequel il lègue toute sa fortune à son filleul, Louis XIV.

÷ Le cardinal, dont l'état de santé s'aggrave, reçoit l'extrême-onction. Loret écrira dans sa Lettre du 5 :

Ce grand homme, jeudi dernier,  
 Auquel on ne peut dénier  
 La tendresse, vœux et suffrages  
 Qu'on doit à tous bons personnages,  
 Fut tout soudain si maltraité  
 Par sa cruelle infirmité  
 Que son illustre et belle vie  
 Courut risque d'être ravie.  
 Avec grande dévotion  
 Il reçut l'extrême-onction,  
 Faisant à toute l'assistance  
 Admirer sa sainte constance,  
 Et Dieu sait si Leurs Majestés,  
 Par leurs ordinaires bontés,  
 Le visitèrent, le plainquirent,  
 Et de grands ennuis ressentirent.  
 Exposant le Saint-Sacrement,  
 On pria Dieu publiquement  
 Aux églises de cette ville,  
 Où du moins plus de trente mille,  
 Soit mortelles ou soit mortels,  
 Allèrent au pied des autels  
 Demander la convalescence  
 De ce vrai miroir de prudence,  
 Qui serait exempt du trépas  
 Si les sages ne mouraient pas.

÷ La *Gazette* du 5 rapportera :

Le 3, les prières de Quarante-Heures furent exposées dans l'église Notre-Dame, et le lendemain dans toutes les autres de cette ville, pour demander à Dieu une santé qui nous est si importante.

**Ven 4 mars 1661**

• *Le Tyran d'Égypte*. R : 85 l. [= 114 places de parterre à 15 sols.]

÷ Contrairement à ce qui s'était passé le 17 février pour *Dom Garcie de Navarre*, cette recette catastrophique ne met pas fin à la carrière de la pièce.

• Ce même jour, Gui Patin écrit à André Falconet [III, 333] :

On dit que, par le commandement du roi, les prières de quarante heures se disent pour le Mazarin ; mais parce que c'est pour lui, le peuple ne se hâte point, et il n'y a pas grande presse dans les églises.

**Sam 5 mars 1661**

• Dans leur livraison du jour, *Les Relations véritables* de Bruxelles rendent compte des représentations du *Ballet de l'Impatience*.

• Dans sa Lettre du jour, après avoir évoqué la représentation du Ballet à laquelle il a assisté, le lundi gras 28 février, Loret poursuit, v. 65-69 :

Sur la fin de cette semaine,  
 On devait encor, dans Vincennes,  
 Danser ce ballet, mais le mal  
 De monseigneur le cardinal,  
 Dont la cour est plus qu'angoissée,  
 Leur a fait changer de pensée.

÷ Après s'être assez longuement étendu (v. 97-162) sur le mariage d'Hortense Mancini (voir au 1<sup>er</sup> mars), le gazetier annonce (v. 163-186) le prochain mariage de sa sœur aînée Marie avec le connétable Colonna :

De plus, on m'a dit que dans peu,  
 Jule en ayant donné l'aveu,  
 Au prince Colonne on marie  
 L'illustre et charmante Marie,  
 Autre nièce dudit seigneur,  
 Qui, sans mentir, a le bonheur,  
 Par les grâces dont elle abonde,

D'agrèer à tout le grand monde :  
 Son cœur, de la gloire amoureux,  
 Est infiniment généreux ;  
 Elle a l'humeur noble et hautaine,  
 Elle a l'âme belle et romaine,  
 Elle a l'air tout à fait charmant  
 Et bien digne de cet amant [...]  
 Mais en quelque autre part ou lieu,  
 Je parlerai, s'il plaît à Dieu,  
 Plus au long de cette alliance  
 Qui doit ravir à notre France  
 Un des ornements de sa cour  
 Par les mains d'Hymen et d'Amour.

### **Dim 6 mars 1661**

- Premier dimanche de Carême.

- Ce jour-là, l'abbé Bossuet prononce son sermon « Sur la Pénitence » au Grand Carmel du faubourg Saint-Jacques, tandis qu'Anne d'Autriche assiste à la procession du Rosaire en l'église des Jacobins de la rue Saint-Honoré [*Gazette* du 12, 246].

- *Le Tyran d'Égypte*. R : 430 l.

- Huygens note dans son *Journal* [157] :

Été voir la comédie de *Jason* aux (sic) Marais, et les machines du marquis de Sourdéac. Quelques changements de théâtre étaient fort beaux, comme aussi le combat de l'air de Zethes et Calais contre Médée. Les vers excellents du vieux Corneille. On paya un louis d'or dans l'amphithéâtre, un demi dans le parterre, 8 louis pour une loge.

### **Lun 7 mars 1661**

- Ce jour-là, Gui Patin écrit à André Falconet [III, 338] :

Ce matin, le Mazarin a reçu l'extrême-onction, et de là est tombé dans une grande faiblesse. Il a reproché Vallot qu'il est cause de sa mort. Hier à deux heures, dans le bois de Vincennes, quatre de ses médecins, savoir : Guénault, Vallot, Brayer et Des Fougerais, alterquaient ensemble et ne s'accordaient pas de l'espèce de la maladie dont le malade mourait : Brayer dit que la rate est gâtée, Guénault dit que c'est le foie, Vallot dit que c'est le poumon et qu'il y a de l'eau dans la poitrine, Des Fougerais dit que c'est un abcès du mésentère, et qu'il a vidé du pus, qu'il en a vu dans les selles, et en ce cas-là il a vu ce que pas un des autres n'a vu. Ne voilà pas d'habiles gens ! Ce sont les fourberies ordinaires des empiriques et des médecins de cour, qu'on fait suppléer à l'ignorance. Cependant, voilà où sont réduits la plupart des princes, *sic merito plectuntur*.

### **Mar 8 mars 1661**

- *Le Tyran d'Égypte*. R : ? l.

÷ La Grange écrit : « Mardi idem reçu les frais. »

### **Mer 9 mars 1661**

- Mort du cardinal Mazarin à Vincennes.

÷ La *Gazette* du 12 consacrera un long article à ce décès :

Le 9, sur les deux heures et demie du matin, le cardinal Mazarin, premier ministre d'État, mourut au château de Vincennes, en sa 59<sup>e</sup> année, d'une longue maladie qui n'était que l'effet de ses continuelles applications pour porter la monarchie française au point de gloire où nous la voyons, mais particulièrement de ses derniers travaux pour la conclusion de l'ouvrage qui a produit le repos de toute l'Europe. Ainsi l'on peut dire que jamais carrière n'a été plus dignement achevée que la sienne, puisqu'ayant été obligé de donner ses conseils pour la poursuite de la guerre qu'il trouva entre les deux couronnes, lorsqu'il entra dans le ministère en 1642, elle a été continuée avec tant de bonheur qu'il en a fait un moyen de parvenir à cette paix sûre et honnête que l'on avait si longtemps souhaitée, et dans la conclusion de laquelle il a pleinement répondu aux espérances que chacun concevait de sa capacité et de ses bonnes intentions. Ce fut cette haute suffisance qui obligea le cardinal duc de Richelieu à jeter les yeux sur lui pour le proposer au défunt roi comme le plus capable d'achever ce qu'il avait commencé, et c'est ce qui porta ensuite ce prince de triomphante mémoire à l'appeler à la principale direction de ses affaires, afin de réparer la perte qu'il faisait de ce grand ministre. Aussi eut-il encore de si belles preuves de son intelligence, de son zèle et de sa fidélité, que, se

voyant près de mourir, il crut ne pouvoir mieux assurer le repos de son État que sur la continuation de ses conseils, et recommanda particulièrement à la Reine son épouse d'en faire le principal appui de sa régence. Si sa vie a été pleine de merveilles, sa mort ne l'a pas été moins, par la pieuse et ferme résolution avec laquelle on peut dire qu'il l'a affrontée, et par les soins qu'après ceux de sa conscience il a continué de prendre, jusqu'à l'extrémité, des affaires du Roi, avec la même présence d'esprit et le même zèle infatigable qu'il avait montrés dans sa santé la plus vigoureuse. Mais expirant ainsi, au lit d'honneur, en présence de Leurs Majestés, qui l'ont incessamment assisté durant sa maladie, s'il leur donnait de l'admiration, il leur causait aussi une douleur très sensible de ne pouvoir sauver celui qui s'était consumé pour le bien public, et cette douleur doit être commune à tous les Français, qui attendaient avec beaucoup de raison que ce grand homme leur ayant fait avoir la paix, il en ferait encore bientôt naître pour eux une félicité accomplie.

Ce jour-là et le suivant, son corps fut exposé au même lieu, sur un lit de parade très magnifique, où toutes les personnes de marque l'ont été voir.

÷ Sur cette mort, voir Raymond Darricau et Madeleine Laurain, « La mort du cardinal Mazarin », *Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France*, 1960.

÷ Ce jour-là, Gui Patin écrit à Falconnet [III, 339] :

Je vous envoyai hier plusieurs nouvelles du Mazarin ; mais depuis que ma lettre fut envoyée à la poste, je vis un homme qui m'apprit que lundi dernier 7 mars, le roi avait tenu conseil dans le bois de Vincennes avec trois hommes seulement, savoir : MM. Fouquet, Le Tellier et de Lionne, MM. les maréchaux de Villeroy et de Turenne étant demeurés dans l'antichambre, dont ils n'étaient guère contents. [En fait, c'est le cardinal qui a réuni les trois ministres en présence de Louis XIV. Voir J.-C. Petitfils, *Fouquet*, p. 321, et P. Guth, *Mazarin*, p. 774.]

Enfin, tout le monde avoue que Mazarin est mort ce matin à deux heures et un quart ; mais ce sont des perroquets qui ne disent que ce qu'ils ont ouï et ce qu'on leur fait dire : il mourut lundi dernier 7 mars, entre deux et trois heures de l'après-dîner. Cet homme a été si grand fourbe durant sa vie qu'il fourbe encore après sa mort et fait rudement mentir les fous, qui ne savent ce qu'ils disent.

### Jeu 10 mars 1661

• Prise du pouvoir par Louis XIV. Conseil au Louvre à 7 heures du matin, avec Le Tellier, Fouquet et Lionne. Voir les *Mémoires* de Brienne le jeune.

÷ Le jeune Brienne note dans les *Mémoires du Conseil de 1661* [éd. Boislisle, I, p. 18] :

Du XIe mars 1661, à Paris.

Le Roi avait fait assembler, le jour d'auparavant, dans la chambre de la Reine mère, où les conseils se tenaient ci-devant, tout celui dont il avait accoutumé de se servir [= le Conseil d'État d'En haut], composé des princes, des ducs et des ministres d'État seulement, pour leur faire entendre de sa propre bouche qu'il avait pris la résolution de gouverner lui-même son État, sans s'en reposer que sur ses propres soins (ce furent ses termes), et les congédia bien honnêtement en leur disant que, quand il aurait besoin de leurs bons avis, il les ferait appeler.

÷ Notes de l'éditeur Jean de Boislisle : « Les princes sont MM. de Condé, de Longueville, de Vendôme, de Soissons, de Guise ; les ducs et grands seigneurs qui avaient été admis au nombre des ministres d'État depuis la réorganisation de 1653, et qui, selon l'expression de l'un d'eux, le maréchal de Gramont, "faisaient une figure si distinguée", mais n'auront plus d'action au Conseil, sont : Turenne, Épernon, Villeroy, Arpajon, Gramont, Plessis-Praslin. Sont également ministres d'État le président de Maisons, l'archevêque Marca, Fouquet, Brienne père et Lionne. »

• Ce même jour est achevé d'imprimer, pour le compte de Jean Ribou, une opuscule de 45 pages in-12°, intitulé *La Loterie d'Amour, ou La Métamorphose de Philis en Amour, en prose et en vers*.

÷ Le privilège, signé Le Roy, est daté du 10 mars 1660 (un an plus tôt, jour pour jour) et a été enregistré le 4 janvier 1661 ; il est accordé au « Sr. F.D.C.E.S.D.G. » pour *La Loterie galante d'Amour, en prose et en vers*.

÷ L'ouvrage est dédiée « À l'Amour » en une épître qui s'achève sur ces mots : « Amour, je me moque de toi, / Et ne veux point de tiers entre une belle et moi. »

### Ven 11 mars 1661

• *Le Tyran d'Égypte*. R : 100 l. [= 133 places de parterre à 15 sols.]

÷ Rien dans le Registre de La Grange ne signale la mort de Mazarin. Il n'en sera pas de même lors de la mort d'Anne d'Autriche.



**Sam 12 mars 1661**

- Ce jour-là est achevée d'imprimer, pour le compte d'Étienne Loyson, la seconde édition des *Précieuses ridicules, comédie représentée au Petit-Bourbon, nouvellement mise en vers* [par Baudeau de Somaize].

- ÷ Voir au 12 avril et au 3 mai 1660.

- ÷ Le privilège, dont un extrait est reproduit au recto de la liste des personnages, est toujours au nom de Ribou, mais l'exemplaire de la BNF et les deux exemplaires de l' Arsenal sont à l'adresse de Loyson.

- ÷ Les pièces liminaires ont été entièrement recomposées.

**Dim 13 mars 1661**

- Deuxième dimanche de carême.

- *Le Tyran d'Égypte* et « une petite comédie ». R : 350 l.

- Ce jour-là, selon la *Gazette* du 19,

les députés de l'Assemblée du clergé vinrent faire à Sa Majesté les compliments de condoléance sur la mort du cardinal Mazarin, la parole étant portée par l'archevêque de Rouen [Harlay de Champvallon], qui, avec son éloquence accoutumée et l'applaudissement qu'il remporte de toutes ses actions, n'oublia rien de ce qui pouvait se dire à la louange de ce grand homme, et montrer la perte que la France a faite d'un si grand ministre. Mais bien qu'elle semble irréparable par l'impossibilité d'en rencontrer un pareil, Dieu, qui a toujours aimé la France, lui a donné un monarque si accompli que tout le monde remarque avec joie que Sa Majesté, qui a été infatigable dans les travaux de la guerre, ne l'est pas moins dans la conduite des affaires de son État, où elle fait paraître tant de lumière que les peuples en doivent attendre toute sorte de bonheur.

- Dans *La Chair et l'Âme, Louis XIV entre ses maîtresses et Bossuet* [Presses Universitaires de Grenoble, 1995], Georges Couton évoque [p. 27] le sermon « Sur la parole de Dieu » prononcé ce jour-là par Bossuet au couvent des Carmélites, et donne la présence de la Reine mère Anne d'Autriche comme « attestée ».

- ÷ De Bossuet il n'est pas question dans l'article de la *Gazette* du 19 :

Le même jour [13], la Reine mère alla en l'église des Feuillants signaler sa dévotion envers saint Joseph ; et Leurs Majestés ouïrent au Louvre la prédication du père Texier, jésuite, comme elle ont encore fait le 16.

- ÷ L'abbé Lebarq [*CE.O.*, III, 617] indique seulement « Devant la reine », c'est-à-dire Marie-Thérèse, précisant dans une note [p. 622] à propos de l'apostrophe : « Madame, cette matière est digne de l'audience que nous donne aujourd'hui Votre Majesté » :

Cette allocution à la reine est écrite à la suite de la péroraison. M. Gandar a supposé [1867] qu'il s'agissait d'Anne d'Autriche, la reine mère. Mais je ne vois ici aucune parole qui ne convienne autant à la jeune et pieuse Marie-Thérèse.

**Lun 14 mars 1661****Mar 15 mars 1661**

- *L'Étourdi* et *Le Cocu imaginaire*. R : 400 l.

**Mer 16 mars 1661**

- Voir la *Gazette* au 13.

- *Journal* de Huygens : « Après dîner [= déjeuner], vu M. Justel, qui me donna les clefs de *Cyrus* et *Clélie*, et des vers de Mlle Desjardins. »

- ÷ Henri Justel (1620-1693) est l'érudit protestant, secrétaire du Roi, qui signera le privilège pour l'impression du *Festin de Pierre* en mars 1665.

- Ce jour-là, selon la *Gazette* du 19,

le sieur Colbert prit séance au Conseil en qualité d'intendant des Finances, de laquelle charge Sa Majesté a reconnu ses mérites et sa grande capacité dans les affaires.

**Jeu 17 mars 1661**

**Ven 18 mars 1661**

- *Le Geôlier de soi-même ou Jodelet prince*. R : 285 l.

**Sam 19 mars 1661**

- Fête de saint Joseph, qui sera désormais jour chômé.

- *Le Geôlier de soi-même ou Jodelet prince*. R : 190 l.

÷ Le samedi n'est pas un jour de représentation ordinaire. Peut-être cette représentation exceptionnelle est-elle liée à ce qui suit.

- Dans une lettre à André Falconet datée du 18, Gui Patin écrit [III, 344] :

Le roi fait ici espérer qu'il s'en va faire merveille de justice et de soulagement du peuple. Il a mandé aux églises qu'il veut que samedi prochain 19 mars il soit fête ; que notre reine prétendue grosse l'a fort désiré, pour l'honneur de saint Joseph, au nom duquel elle a une particulière dévotion ; et même on dit que son mariage avec le roi fut arrêté et conclu en pareil jour et qu'elle espère que, par l'intercession de ce bon saint, elle accouchera heureusement dans sept mois ou environ.

÷ Ce jour-là, en effet, à l'église des Grandes carmélites, l'abbé Bossuet prononce son [second] Panégyrique de saint Joseph [CE.O., III, 643] devant la Anne d'Autriche. La *Gazette* en rendra compte dans son ordinaire du 26 :

Le 19 de ce mois, la fête de Saint-Joseph fut célébrée par toutes les églises de cette ville, comme elle doit l'être désormais tous les ans, suivant le mandement des vicaires généraux de l'archevêque de Paris, qui l'ont ordonné pour satisfaire aux pieuses intentions du roi, lequel a voulu signaler ainsi d'une façon particulière sa dévotion envers ce grand saint.

Aussi Sa Majesté, pour servir d'exemple à tous ses sujets, alla, le matin de ce jour-là, lui rendre ses respects en l'église des Feuillants, où la confrérie en est si solennelle, et dans laquelle la reine, s'étant fait agréger avec le roi et la Reine mère, semble en avoir déjà reçu les bénédictions du Ciel, par cette heureuse grossesse qui répand une pleine joie par toute la France.

La Reine mère, à la piété exemplaire de qui l'on doit celle de notre monarque, et toutes les bonnes fortunes de ce royaume, passa le même jour aux Carmélites, où elle entendit l'éloge du saint qu'y fit l'abbé Bossuet avec beaucoup de suffisance ; puis Sa Majesté fut au salut en l'église des Carmes déchaussés.

÷ Bossuet a prononcé un premier Panégyrique du même saint le 19 mars 1656, à Metz, qu'il a repris trois ans plus tard, le 19 mars 1659, aux Carmélites de Paris, devant Anne d'Autriche.

- La *Gazette* de ce jour [19] signale :

Aujourd'hui se fait l'ouverture d'une loterie, que la dame de Beauvais a eu la permission du roi d'établir ; laquelle sera de lots tous considérables, et, entre autres, de sa belle maison de la rue Saint-Antoine, où est le bureau de la recette, et de quantité de vaisselle d'argent et de pierreries ; en sorte qu'elle sera la plus célèbre de toutes celles que l'on ait vues depuis que l'on a introduit ce divertissement, comme il y a apparence qu'elle sera aussi des plus fidèles.

÷ Loret consacre un long article à l'ouverture de cette loterie dans sa Lettre du jour (datée du lendemain), v. 67-126.

÷ Il revient, à la fin de sa lettre, v. 241-250, sur les déboires de certains libraires :

Quelques imprimeurs et libraires,  
Outrecuidés et téméraires,  
Violant comme scélérats  
Les défenses des magistrats,  
Et publiant sans aucun ordre  
Des cahiers, pour avoir à mordre,  
Ont été, par le sieur Picart,  
Dans la Bastille mis à part,  
Attendant qu'on les réprimande  
Par châtement ou par amende.

**Dim 20 mars 1661**

- Troisième dimanche de carême.

- *Le Geôlier de soi-même ou Jodelet prince*. R : 404 l.

÷ Dans la marge : « Donné à St-Germain, portier, pour sa blessure, 55 l. »

- La *Gazette* du 26 rapportera :

Le 20, Elle [Anne d'Autriche] assista au Louvre à la docte prédication du père Texier, et, l'après-dînée, au salut et à la bénédiction du Saint-Sacrement en l'église des Jacobins de la rue Saint-Honoré ; la reine, qui ne sort point à cause de sa grossesse, avait ouï en son appartement la prédication en espagnol du père Alphonse Vasquez, cordelier, son confesseur, ainsi qu'elle a fait les autres jours de la semaine.

÷ Ce jour-là, l'abbé Bossuet prononce, au Grand Carmel, un sermon (aujourd'hui perdu) « Sur le Danger des Rechutes ».

### **Lun 21 mars 1661**

• Printemps.

• La *Gazette* du 26 rapportera :

Le 21, fête de Saint-Benoît, la Reine mère continua ses pieux exercices au Val-de-Grâce, où elle entendit vêpres chantées par la musique du roi, et le panégyrique de ce saint prononcé par le père Bazin, jacobin, du couvent de Saint-Honoré et prédicateur ordinaire de Sa Majesté ; de laquelle il ne reçut pas moins de témoignages de satisfaction qu'il en avait eu le jour précédent de la reine d'Angleterre, devant laquelle il prêcha au même lieu.

### **Mar 22 mars 1661**

• *Les Visionnaires* et *Le Cocu imaginaire*. R : 280 l.

### **Mer 23 mars 1661**

• Ce jour-là, Louise Goujon, épouse en secondes noces du dramaturge Philippe Quinault – ils sont mariés depuis le 29 avril 1660 –, met au monde une petite fille, qui sera baptisée à l'église Saint-Eustache ; le père se dira alors « écuyer, valet de chambre du roi ».

### **Jeu 24 mars 1661**

• Registre de La Grange : « Jeudi de la mi-carême, part Néant, reçu 70 l. [= 93 places de parterre à 15 sols.] »

÷ La Grange ne donne pas le titre de la pièce qui a été jouée ce jour-là.

÷ On s'étonne d'une telle débâcle un jour de mi-carême.

### **Ven 25 mars 1661**

• Fête de l'Annonciation, jour chômé. La troupe, qui semble avoir joué (sans succès) la veille, fait relâche.

• La *Gazette* du 2 avril rapportera :

Le 25 du passé, fête de l'Annonciation, le roi entendit la messe dans la chapelle du Louvre, ensuite vêpres chantées par sa musique, et, l'après-dînée, la prédication du père Texier. La reine fit ses dévotions en son appartement, et la Reine mère passa la journée au Val-de-Grâce, où elle assista au sermon que fit le père Bazin, jacobin.

÷ Ce jour-là, au Grand Carmel, l'abbé Bossuet prononce un sermon « Sur le Mystère de l'Incarnation ».

### **Sam 26 mars 1661**

• Ce jour-là, un privilège royal, signé De Fayes, est accordé « au sieur Dorimond, comédien de Mademoiselle » pour « imprimer les pièces de théâtre par lui composées et représentées par la Troupe de Mademoiselle à Paris ».

÷ La troupe de Mademoiselle, après avoir joué à Paris, rue des Quatre-Vents, en décembre 1660 et janvier 1661 [voir la Lettre de Loret du 1<sup>er</sup> janvier], s'est rendue à Bruxelles, où elle a participé avec succès aux divertissements de Carnaval. Après quoi, elle est revenue à Paris.

÷ Quatre desdites pièces seront publiées par Ribou et Quinet (à qui Dorimond aura cédé son privilège) dans les mois qui suivront : *L'Inconstance punie* et *La Femme industrielle*, toutes deux achevées d'imprimer le 22 avril ; *L'Amant de sa femme*, achevé d'imprimer le 2 juin ; et *La Comédie de la Comédie et les Amours de Trapolin* sera achevée d'imprimer le 22 janvier 1662.

÷ Un autre privilège (collectif ?), signé du même membre du Conseil du roi, sera accordé quelques jours plus tard, le 12 avril, au même Dorimond, pour deux ou trois autres de ses pièces. Mais il ne sera plus alors qualifié de « comédien de Mademoiselle ».

**Dim 27 mars 1661**

- Quatrième dimanche de carême.
- *Dom Bertran de Cigarral* et *Les Trois docteurs*. R : 587 l. Part : 1 l. 10 s.  
÷ Dans la marge : « Retiré pour les charpentiers 480 l. »
- La *Gazette* du 2 avril rapportera :  
Le 27, [la Reine mère] alla le matin en l'église des prêtres de l'Oratoire, et, l'après-dînée, entendit au Louvre vêpres chantées par la musique du roi à l'issue de la prédication.  
÷ Ce jour-là, au Grand Carmel, l'abbé Bossuet prononce un « Sermon sur l'Ambition ».

**Lun 28 mars 1661**

- La *Gazette* du 2 avril rapportera :  
Le 28 [sur les six heures du soir], le cœur du cardinal Mazarin fut apporté de la sainte chapelle de Vincennes en l'église des Théatins, auxquels il l'avait laissé pour marque de son affection et de son estime envers cet ordre, qu'il a établi en France. Il était dans un carrosse de deuil, suivi d'un nombreux cortège d'autres, et des maisons tant du défunt que du prince de Conti, du duc de Mercœur, du comte de Soissons, du duc Mazarin et du sieur de Mancini, tou[te]s en deuil.  
÷ Le prince de Conti, retenu à Pézenas, n'assiste pas à cette cérémonie.  
÷ Le 7, la même *Gazette* publiera un extraordinaire de 11 pages (309-320) consacré à « Ce qui s'est passé au transport du cœur du cardinal Mazarin de la Sainte Chapelle du château de Vincennes en l'église de SAINTE-ANNE-LA-ROYALE des Théatins. »

**Mar 29 mars 1661**

- *Le Dépît amoureux* et *Les Précieuses ridicules*. R : 585 l. Part : 3 l. 10 s.  
÷ Dans la marge : « Retiré le reste pour les frais. »

**Mer 30 mars 1661**

- Le matin, signature, au Louvre, du contrat de mariage entre Philippe d'Orléans (20 ans et 6 mois), protecteur en titre de la troupe du Palais-Royal, et sa cousine Henriette d'Angleterre (16 ans et 8 mois).  
÷ La *Gazette* du 2 avril rapportera :  
Le 30, Monsieur fit, le matin, ses dévotions en l'église Saint-Germain-l'Auxerrois, où il communia par les mains de l'évêque de Valence, son premier aumônier, ainsi que la princesse d'Angleterre à Saint-Eustache, pour se disposer à la solennité de leur mariage. Le soir, après que le contrat eut été signé, par Leurs Majestés et la reine d'Angleterre, ils furent fiancés au Palais Cardinal, dans le grand cabinet de Sa Majesté britannique, en présence de Leursdites Majestés, de Mesdemoiselles d'Orléans, du prince et de la princesse de Condé, du duc d'Enghien, du duc de Vendôme, du prince palatin, du comte de Saint-Albans, ambassadeur extraordinaire du roi de la Grande-Bretagne, et de divers autres seigneurs et dames de marque.

**Jeu 31 mars 1661**

- Suite de la *Gazette* du 2 avril :  
Le lendemain, la cérémonie des épousailles se fit dans la chapelle de l'appartement de la reine d'Angleterre, par le même prélat [Cosnac], où se trouvèrent aussi Leurs Majestés, accompagnées du prince de Condé et de quelques autres des principaux de la cour; et le soir, Elles allèrent souper avec Sa Majesté Britannique et ces illustres mariés, le tout s'étant passé avec la somptuosité et la joie qu'il est aisé d'imaginer.  
÷ Loret rendra compte assez platement de ce non-événement dans sa Lettre du 2 avril (v. 183-212).  
÷ Dans ses *Mémoires*, Mlle de Montpensier affirme, à l'encontre de ce qui est dit ci-dessus, que le mariage religieux s'est fait en présence du roi et de la reine seulement. Le soir, selon ces mêmes *Mémoires*, Louis XIV vient souper au Palais-Royal avec les jeunes mariés :  
L'empressement que Monsieur avait pour le mariage d'Angleterre continua, et peu après la mort de M. le cardinal il se fit. On croyait qu'il n'y était pas si porté que la reine mère et qu'il le retardait ne croyant que ce fût une chose si pressée que de marier Monsieur. Le roi lui disait : « Mon frère, vous allez épouser tous les os des

saints Innocents<sup>18</sup>. » Il est vrai que Madame était fort maigre ; mais elle était très aimable, avec un agrément qui ne se peut exprimer à tout ce qu'elle faisait. Elle était fort bossue, et on la louait toujours de sa belle taille ; la reine d'Angleterre avait un tel soin de son habillement que l'on ne s'en est aperçu qu'après qu'elle a été mariée. Elle fut fiancée chez la reine d'Angleterre, au Palais-Royal, où elle logeait, dans le grand cabinet ; ce fut M. l'évêque de Valence, premier aumônier, qui en fit la cérémonie. Elle était fort parée, et tout ce qui y était ; on peut juger du grand monde qui est en ces occasions. Le lendemain, elle fut mariée à midi dans la petite chapelle de la reine d'Angleterre, où il n'y avait que le roi et la reine ; on signa le contrat de mariage chez la reine au Louvre, devant les fiançailles. Je ne sais si le roi y dîna ; mais je sais bien qu'il y soupa. Le lendemain, on la fut voir qui était fort ajustée, et le jour d'après ou le soir même (je ne m'en souviens plus) on la mena aux Tuileries chez Monsieur, où le roi allait quasi tous les jours.

• À cette même date, le Registre de La Grange indique : « Joué pour M. de Vendôme *L'Étourdi* et *Les Précieuses ridicules*. »

÷ L'hôte de la troupe est César de Bourbon-Vendôme (1594-1665), fils légitime d'Henri IV et Gabrielle d'Estrées. Il a une fille, Élisabeth, duchesse de Nemours (1614-1664) et deux fils :

◇ Louis de Bourbon-Vendôme, duc de Mercœur (1612-1669), chez qui la troupe a joué *Le Cocu imaginaire* au cours de l'automne 1660 (voir au 11 octobre) ;

◇ François de Bourbon-Vendôme, duc de Beaufort (1616-1669), chez qui la troupe jouera *Le Dépit amoureux* et *Les Précieuses ridicules*, « pour le roi », le 17 août 1662. [Voir le *Dictionnaire du Grand siècle*, p. 1573-1574, et les deux pages fort instructives que Brienne le jeune consacre à ce « grand bougre et grand poltron » dans ses *Mémoires*, III, p. 149-151.]

÷ La Grange n'indique pas de recette, ce qui est unique dans l'histoire des « visites ». Mais s'agit-il bien d'une visite ? La Grange n'écrit pas « Joué chez », mais « Joué pour », ce qui semble indiquer qu'on a joué dans la salle du Palais-Royal.

÷ Cette représentation peut-elle être étrangère au mariage du protecteur de la troupe ? Il serait étonnant que Vendôme, « oncle » de Monsieur et doyen des « Bourbons », qui était présent à la cérémonie des fiançailles, ne participe en rien aux réjouissances nuptiales.

÷ L'hôtel de Vendôme était situé à l'emplacement de l'actuelle place Vendôme.

### Ven 1 avril 1661

• *L'Héritier ridicule* et *Le Cocu imaginaire*.

÷ La Grange ne précise pas le montant de la recette. Mais il note la part d'acteur : 5 l. 10 s.

÷ Sous cette mention, il note : « Retiré 10 louis d'or, savoir 5 pour achever de payer Mlle Béjart, et les 5 autres pour les peintres. »

÷ C'est la dernière représentation de la saison 1660-1661.

### Sam 2 avril 1661

• De ce jour au 25 avril (soit trois semaines et demie), la troupe fait relâche.

÷ Sous la mention « fin de l'année », La Grange fera (plus tard) le calcul de la part d'acteur pour l'année théâtrale écoulée :

Recette pour une part entière depuis  
le vendredi 9 avril 1660 jusqu'au 1<sup>er</sup> avril  
1661 qu'on a fermé le théâtre :

-----  
Somme ..... 2477 l. 6 s.

÷ Suit, dans la marge, une addition qui donne la composition de cette somme :

«[Petit] Bourbon..... 1679 l. 9 s.  
Du Roi..... 250 l.  
Palais-Royal..... 547 l. 17 s.

-----  
2477 l. 6 s.

÷ Plus tard encore, La Grange écrira, au bas de la page :

Avant de recommencer, après Pâques  
au Palais-Royal, Monsieur de Molière demanda  
deux parts au lieu d'une qu'il avait. La Troupe lui  
[ajout : pr lui, ou pour sa femme s'il se mariait]

18. On sait qu'il y avait un lieu où se trouve maintenant le marché des Innocents, un cimetière et un charnier rempli d'ossements.

accorda. Ainsi, la troupe, ayant continué sur le pied de douze parts depuis 1660, 9<sup>me</sup> avril, fut augmentée d'une part en 1661.

÷ L'étrange formulation « pour lui, ou pour sa femme s'il se mariait » donne à penser que Molière s'est marié pour obtenir une seconde part. Plus tard, à la même époque sans doute que le rajout, c'est-à-dire après l'inscription de la note marginale (erronée) du 14 février 1662, La Grange notera :

M. de Molière épousa Armande Claire Élisabeth Grésinde Béjart le mardi gras de 1662.

÷ Cette énumération des prénoms d'Armande, complète et faite dans l'ordre où la donnent tous les actes notariés, mais pas sur l'acte de mariage du registre de Saint-Germain-l'Auxerrois, a de quoi troubler.

÷ En haut de la page 34 de son Registre, en marge de la mention relative à la reprise du 25 avril 1661, La Grange inscrira : « Treize parts d'acteurs ».

÷ Cette part ne concerne pas alors Armande, qui 1) n'est pas encore la femme de Molière ; 2) ne signe pas, le 26 avril, avec tous les comédiens de la troupe, au bas de contrat de mariage entre Marin Prévot et Anne Brillard.

÷ Il semble donc qu'avant même son mariage avec Armande, le 20 février 1662, Molière ait touché une *part d'acteur* supplémentaire.

÷ Au reste, rien, dans le Registre de La Grange, n'indique précisément à quelle date Armande est entrée dans la troupe. Son nom apparaît pour la première fois (en tant qu'actrice et comme Mlle Molière) qu'au 9 juin 1662, en même temps qu'est enregistrée, très solennellement (avec un anneau bleu), l'entrée de La Thorillière et Brécourt.

- L'après-dînée, Anne d'Autriche, la princesse de Condé et plusieurs dames de la cour vont au Minimes de la place Royale, entendre le panégyrique de saint François de Paule fait par l'abbé de Fieux.

- Ce même jour, un informateur du surintendant Fouquet lui écrit [lettre conservée au département des manuscrits de la BNF, fonds Baluze, et citée par Adolphe Chéruel dans ses *Mémoires sur la vie publique et privée de Fouquet*, t. II, p. 129] :

Je n'ai rien su du cordelier depuis ma dernière lettre, mais j'appris hier au soir, de la personne qui connaît le père Annat [confesseur de Louis XIV], que la Reine mère et la Reine [Marie-Thérèse] l'avaient envoyé chercher pour tâcher à détourner le Roi de l'inclination qu'il a pour Mademoiselle Marie Mancini comme d'une chose mauvaise ; qu'il en a parlé au Roi, qui promet de suivre son conseil, et qui, depuis, à ce qu'on m'a assuré, n'avait pas paru si ardent pour elle. Car sur plusieurs petites grâces qu'elle lui avait demandées, il avait remis à lui répondre dans quelques jours ; ce qui fit paraître que, n'ayant osé la refuser tout à fait, il a pris un milieu et a été, du moins apparemment, retenu par ce qui lui en avait été dit.

÷ Voir Madame de La Fayette, *Histoire de Madame Henriette*.

- La *Gazette* du 16 publiera une dépêche de Pézenas datée du 5 :

Le 2 de ce mois, par l'ordre du prince de Conti, on fit un service solennel pour le cardinal Mazarin en l'église des Cordeliers de cette ville, où l'évêque de Nîmes officia, en présence de tous les députés des États et des plus qualifiés de la province.

÷ Voir la suite au 5.

### **Dim 3 avril 1661**

- Dimanche de la Passion.

- La *Gazette* du 9 rapportera :

Le 3, Leurs Majestés ouïrent au Louvre le sermon du père Texier, et la Reine mère, qui, selon sa pieuse coutume de tous les premiers dimanches du mois, avait été, le matin, en l'église des Jacobins de la rue de Saint-Honoré, y retourna au salut, accompagnée de Monsieur et de Madame, qui s'étaient trouvés à la même prédication.

÷ Ce jour-là, au Grand Carmel, l'abbé Bossuet prononce un sermon « Sur la Haine de la vérité ».

### **Lun 4 avril 1661**

- La *Gazette* du 9 rapportera que ce jour-là,

sur les huit heures du soir, la princesse de Conti accoucha heureusement d'un beau prince, et en même temps le comte de la Rou partit d'ici en poste pour aller porter

cette bonne nouvelle au prince son époux, ayant cependant été félicitée de la part de Leurs Majestés et de toute la cour sur ce sujet, pour lequel il y eut, le lendemain un feu d'artifice devant l'hôtel de Conti, avec d'autres réjouissances.

÷ L'abbé Antoine de La Chassigne, dans sa *Vie de Monsieur Pavillon* [Saint-Miel, 1738, t. I, p. 271 ; 2<sup>e</sup> éd., Utrecht, 1739, t. I, p. 216], situe vers cette époque la première retraite des époux Conti à Alet :

La princesse son épouse entraît peu à peu dans ses sentiments de piété, et commençait à imiter sa régularité, dont elle devint dans la suite un grand modèle. Elle voulut l'accompagner l'année suivante, 1661, à Alet, où il alla faire une retraite sur la fin du carême. Comme les femmes ne logeaient jamais dans la maison épiscopale, la princesse demeura chez les Filles Régentes, d'où elle se rendait tous les jours à l'évêché pour quelques exercices qui lui étaient communs avec M. le prince de Conti ; et elle pratiquait ceux qui lui étaient particuliers dans la maison de ces bonnes filles.

Ce fut pendant cette retraite que M. Pavillon s'entretint à fond avec eux de l'obligation de réparer les dommages dont le Prince avait été la première cause durant les guerres civiles, et de restituer les biens ecclésiastiques dont il avait étrangement abusé pendant qu'il en avait joui, et les grosses pensions qu'il avait touchées depuis son mariage.

### **Mar 5 avril 1661**

• Dans sa Lettre du 9, Loret évoque (v. 111-174) la présence à Paris d'un organiste de Troyes, venu présenter à la foire Saint-Germain une épinette magique [voir également le récit que fera Grimarest, dans sa *Vie de Mr de Molière* (1705), d'après les souvenirs de Michel Baron] :

Mardi dernier, Sa Majesté  
 Admira fort la rareté  
 D'une machine surprenante  
 Faite en épinette-sonnante,  
 Qui, par un secret non commun,  
 Et sans la voir toucher d'aucun,  
 Joue avecque justesse extrême  
 Plusieurs nouveaux airs d'elle-même.  
 Mais ce qui, dans cette action,  
 Donna plus d'admiration,  
 Et qui paraît un peu magique,  
 C'est qu'en belle et bonne musique  
 Et des tons bien articulés,  
 Elle fait ce que vous voulez.  
 Quand on lui dit : « Dame Épinette,  
 « Jouez un peu la Boivinette,  
 « Jouez ceci, jouez cela »,  
 Soudain cette machine-là,  
 Sans faire languir votre attente,  
 Si parfaitement vous contente  
 Qu'on croit, avec étonnement,  
 Que ce soit un enchantement.  
 Le roi, la reine et Reine mère,  
 D'icelui roi l'unique frère,  
 Et l'objet de son amitié,  
 Son aimable et chère moitié ;  
 Item, madame la Comtesse,  
 Goûtèrent avec allégresse  
 Et même avec ravissement  
 Ce charmant divertissement.  
 L'inventeur d'icelle machine,  
 De bonne et française origine,  
 Est un Troyen nommé Raisin,  
 Pourvu d'esprit et du plus fin,  
 Lequel, étant heureux et sage  
 En la fabrique de l'ouvrage,  
 En a fait les secrets ressorts,  
 Qui sont deux jolis petits corps,  
 Lesquels ravissent à merveille  
 Les yeux aussi bien que l'oreille ;  
 Je ne dis rien de décevant  
 Et j'en parle comme savant.  
 Cet homme de bonne cervelle,  
 Berthod, dont la voix est si belle,

Et qu'à le voir on peut juger  
 Non pas inconstant mais léger,  
 Comme à lui volontiers on ouvre  
 Les plus importants lieux du Louvre,  
 Le présenta lui-même au roi,  
 Qui (comme est dit) en bonne foi  
 Reçut de la susdite affaire  
 Un plaisir extraordinaire,  
 Audit sieur Berthod témoignant  
 Qu'un instrument si surprenant  
 Réjouissait d'une manière  
 Toute rare et particulière.  
 Ensuite de Leurs Majestés,  
 Quantité de principautés  
 Ducs, pairs et maréchaux de France,  
 Seigneurs et dames d'importance,  
 Ont eu la curiosité  
 De voir ladite nouveauté,  
 Que partout quérir on envoie  
 Et qu'on ne peut voir qu'avec joie.

- Suite de la dépêche de Pézenas citée au 2 :

Aujourd'hui lesdits États en ont fait aussi faire un fort célèbre, auquel ce prince [Conti] s'est trouvé, accompagné du sieur de Bezons, intendant de justice et commissaire pour Sa Majesté en leur assemblée. L'évêque de Narbonne [François Fouquet] y a officié, et celui de Montauban [Pierre de Bertier] prononcé l'oraison funèbre, selon la dignité de son sujet.

#### **Mer 6 avril 1661**

- Les reines assistent au sermon du père Texier. Puis la Reine mère se rend à l'église de Saint-Sauveur, pour l'octave de la Passion.

- Ce jour-là, Jean Chapelain écrit à Nicolas Heinsius :

Monsieur Huet, de Caen, qui est sans doute connu de vous, celui, dis-je, qui traduit Origène, m'a apporté deux dialogues latins qu'il a faits *De optimo genere interpretandi*, pour l'édition duquel (sic) il est présentement ici. Il a voulu que je passasse la vue dessus avant que de l'abandonner à la presse, et ce que j'en ai déjà lu m'en a laissé une très grande impression pour le fonds du savoir, pour la clarté du jugement et pour la délicatesse du style. Je suis trompé, Monsieur, si vous n'en jugez ainsi quand il aura paru au jour.

÷ Problème de dates : pourquoi, trois jours plus tard, Chapelain écrit-il à Huet, si ce dernier est d'ores et déjà à Paris ?

#### **Jeu 7 avril 1661**

#### **Ven 8 avril 1661**

- La *Gazette* du 9 rapportera :

Hier, par l'ordre de Sa Majesté, se fit à Notre-Dame un service très célèbre pour le cardinal Mazarin, où se trouvèrent le chancelier de France, le Parlement, les autres compagnies qui ont coutume d'assister à de pareilles cérémonies, tous les parents du défunt et les principaux de la cour.

÷ Un Extraordinaire daté du 14 rend compte en détail de cette cérémonie, à laquelle n'assiste pas la famille royale.

#### **Sam 9 avril 1661**

- Ce jour-là, selon la *Gazette* du 16,

la cérémonie des fiançailles de la demoiselle de Mancini, nièce du cardinal Mazarin, avec le connétable Colonna se fit dans le cabinet du Roi, en présence de Leurs Majestés, de Monsieur, de Madame, et de plusieurs autres personnes de marque, par l'archevêque d'Amasia, oncle dudit connétable, représenté par le marquis d'Angélely... [Suite au 11.]

÷ Loret annonce le mariage dans sa Lettre datée du même jour, v. 203-223.

#### **Dim 10 avril 1661**

- Rameaux. Clôture de la foire Saint-Germain. Début de la Semaine sainte.



- Ce jour-là, au Grand Carmel, l'abbé Bossuet prononce un sermon « Sur les Souffrances », tandis qu'au Val-de-Grâce la Reine mère entend la prédication père Bazin.

- À Pézenas, clôture des États du Languedoc.

### Lun 11 avril 1661

- Suite de la *Gazette* du 16 citée au 9 :
  - [...] et le 11, celle [la cérémonie] des épousailles, dans la chapelle de la Reine, par le même prélat et procureur, en présence de Leurs dites Majestés et de toute la cour, le duc Mazarin ayant ensuite magnifiquement traité les parents dans son palais.
  - ÷ Tout de suite après la cérémonie, s'il faut en croire Claude Dulong [*Marie Mancini*, Paris, Perrin, 2002, p. 103], qui ne cite pas sa source, la Connétable a droit au tabouret dans l'appartement de la Reine (Marie-Thérèse).
  - ÷ La même Claude Dulong écrit également, p. 104, qu'un « somptueux repas réunit ensuite, au Palais Mazarin, autour de Marie, outre ces personnages [le marquis Angelelli et l'archevêque d'Amasie], le Roi, Monsieur, le duc et la duchesse Mazarin, et les autres parents de la mariée ».
  - ÷ Voir Jal, *Dictionnaire*, p. 828.
  - ÷ Gui Patin commente l'événement, dans une lettre à André Falconet [III, 353] :
    - La nièce Marie, qui est une des princesses mazarines, a été aujourd'hui mariée par procureur [le marquis d'Angelelli] au prince Colonne. On lui donne en mariage un million de livres en beaux louis d'or. Le mariage de Mlle d'Orléans, fille aînée du second lit du duc [Gaston] d'Orléans, est reculé faute d'argent comptant. Il n'y en a point pour les enfants de la maison, quoiqu'il y en ait de reste pour les Mazarines.
  - ÷ Marie Mancini partira le surlendemain [la *Gazette* du 16] rejoindre son mari. Loret reviendra brièvement sur ce mariage dans sa Lettre du 23 avril, v. 25-40.

### Mar 12 avril 1661

- Loret écrira dans sa Lettre du 23, v. 109-128 :
 

Un sauvage ayant pris naissance  
 Dans, dit-on, la Nouvelle France,  
 Fut, étant bien catéchisé,  
 Le douze du mois baptisé,  
 [dans la marge : Dans Saint-Germain-l'Auxerrois]  
 Le voulant ainsi notre sire,  
 Qui toujours volontiers conspire  
 (Autant que roi de chrétienté)  
 Aux actions de piété.  
 Saint-Aignan<sup>19</sup>, l'aimable Noailles<sup>20</sup>,  
 Tinrent cette nouvelle ouaille  
 Par l'ordre dudit souverain.  
 Quelle marraine ! et quel parrain !  
 Chacun d'eux en mérite excelle,  
 L'un est généreux, l'autre est belle,  
 Et cette dame et ce seigneur  
 Sont tous deux si remplis d'honneur  
 Que, certes, proche des couronnes,  
 On voit peu de telles personnes,  
 Et j'ai, sur cette vérité,  
 Très bien des gens de mon côté.
- Le même jour, un privilège royal (collectif ?) est accordé « au sieur Dorimond ».
  - ÷ Nouvelle impression du *Festin de Pierre* de Dorimon, édité une première fois à Lyon en 1959 (voir au 11 janvier 1659). Loyson ne fera pas usage immédiatement de ce privilège, mais seulement en 1665, sous l'influence sans doute du succès remporté par la pièce de Molière.

### Mer 13 avril 1661

- La *Gazette* du 16 signalera que ce jour-là, le connétable Colonna partit d'ici pour aller à Milan, étant escortée de plusieurs officiers et de vingt-cinq gardes du cardinal Mazarin, avec quantité de pages, de valets de pied et un fort beau cortège de carrosses.

19. Dans la marge : « Premier gentilhomme de la chambre du roi ».

20. Dans la marge : « Dame d'atours de la Reine mère ».

÷ Louis XIV a chargé madame de Venel d'accompagner la mariée jusqu'à Milan. Claude Dulong affirme, quant à elle, s'appuyant sur un document des archives Colonna de Rome [Mazzarino, pacco 2], que l'escorte de la Connétable compte « cinquante gardes et cinquante domestiques, au sens large du mot », dont « 1 secrétaire : M. Somaize ».

#### **Jeu 14 avril 1661**

- La *Gazette* du 16 rapportera :

Le 14, le roi, après avoir été à la messe aux Feuillants avec la reine, fit la cérémonie de la Cène dans la salle des Gardes, à l'issue de la docte et élégante prédication de l'abbé Le Camus et de l'absoute faite par l'évêque de Digne. [...] La Reine mère, ayant ouï messe et communié par les mains de l'évêque de Rennes, son grand aumônier, en l'église des Capucins, vint faire la même cérémonie dans la salle des Suisses, où l'abbé de La Bourgeade, son prédicateur ordinaire, prêcha avec grande satisfaction de Sa Majesté.

#### **Ven 15 avril 1661**

- Le père Texier prêche sur la Passion au Louvre, devant le roi et la reine, tandis que la Reine mère entend le sermon du père Bazin au Val-de-Grâce.
  - ÷ Ce jour-là, au Grand Carmel, l'abbé Bossuet prononce son sermon « Sur la Passion » [IV, 76].

#### **Sam 16 avril 1661**

- Ce jour-là est achevé d'imprimer, pour le compte d'Augustin Courbé, un mince volume in-12° de 98 pages intitulé *Prose chagrine*.
  - ÷ Le nom de l'auteur, François de La Mothe Le Vayer, ci-devant précepteur de Monsieur, lequel vient de se marier, n'apparaît nulle part ; le privilège, signé Conrart, a été donné le 6 avril 1661 pour sept années à Courbé, qui a « fait remonter qu'il avait recouvert (sic) un manuscrit intitulé *Prose chagrine*, lequel il désir[er]ait faire imprimer ». Mais un an et demi plus tard, en tête du premier volume de *La Promenade*, le libraire Thomas Jolly inscrira la *Prose chagrine* dans la liste des « ouvrages de M. de La Mothe La Vayer [qui] se vendent en la même boutique » (voir au 31 octobre 1662).
  - ÷ Son précédent livre, les *Derniers petits traités en forme de lettres écrites à diverses personnes studieuses*, est paru quelque dix mois plus tôt, l'achevé d'imprimer étant daté du 24 avril 1660.
  - ÷ Rien n'indique qu'il s'agit de la première partie d'un ensemble plus important ; pourtant, ce volume sera suivi de deux autres du même format, qui paraîtront sous le même anonymat les 23 juillet (95 pages) et 15 octobre (100 pages) suivants.
  - ÷ Le texte de l'essai commence dès la page 1, sans aucune pièce liminaire.
  - ÷ Le livre sera intégré, quelques mois plus tard, à la troisième édition des *Œuvres* du philosophe.

#### **Dim 17 avril 1661**

- *Pâques*.
  - Le père Cueillens, cordelier, prêche au Louvre, tandis que l'abbé Bossuet prononce au Grand Carmel son sermon « Sur l'Homme, temple de Dieu ».

#### **Lun 18 avril 1661**

#### **Mar 19 avril 1661**

- Ce jour-là, Marguerite-Louise d'Orléans, sœur de Mlle de Montpensier, est mariée par procuration à Cosme de Médicis, fils du grand-duc de Toscane, représenté par le duc de Guise.

#### **Mer 20 avril 1661**

- L'édit royal du 27 novembre 1660, « portant règlement pour le retranchement du luxe des habits et des équipages », est publié et affiché pour la seconde fois. Voir au 18 décembre 1660.
  - Mort du marquis d'Aumont, gouverneur de Touraine [la *Gazette* du 30].

**Jeu 21 avril 1661****Ven 22 avril 1661**

- Le roi, la reine, « portée en chaise à cause de sa grossesse », et leur suite arrivent à Fontainebleau [la *Gazette* du 23]. Ils seront de retour à Paris le 10 décembre, au terme d'un séjour de presque huit mois.

- Ce même jour, un informateur du surintendant Fouquet lui transmet un renseignement qu'il a recueilli du cordelier confesseur d'Anne d'Autriche [lettre conservée au département des manuscrits de la BNF, fonds Baluze, et citée par Adolphe Chéruel dans ses *Mémoires sur la vie publique et privée de Fouquet*, II, p. 129] :

Le père cordelier dit hier à la personne dont j'ai parlé à Monseigneur que la Reine mère lui avait conté un mécontentement qu'elle avait eu du Roi, sur ce que l'autre jour, entrant fort brusquement dans sa chambre, il lui fit reproche de ce qu'elle avait prié M. de Brienne de quelque affaire, et qu'il lui dit en propres termes et fort en colère : « Madame, ne faites plus de pareilles choses sans m'en parler. » Qu'à cela la Reine [mère] ne répondit rien et ne fit que rougir.

Il a encore dit que Monsieur se plaignait et qu'il avait dit depuis à quelqu'un que le Roi le traitait comme un chien.

**Sam 23 avril 1661**

- De Loret, dans sa Lettre du jour, v. 197-256 :

Comme autant que climat du monde  
 La France en beaux esprits abonde,  
 Un certain sieur Claude Denis,  
 [dans la marge : Ingénieur et fontainier ordinaire du roi]  
 Qui se pourrait dire un phénix,  
 Ou du moins un des plus uniques  
 Dans le bel art des hydrauliques,  
 A fait, en sa perfection,  
 L'admirable construction  
 D'une machine industrielle  
 Et tellement laborieuse  
 Que pour en faire les ressorts,  
 Vingt ans son esprit et son corps  
 Se sont occupés sans relâche  
 À cette merveilleuse tâche.  
 Des figures en quantité,  
 Preuve de la dextérité  
 De ce capable et grand génie,  
 Qui font musique et symphonie  
 Et cent autres beaux mouvements,  
 Sont les rares assortiments  
 De cet agréable spectacle  
 Qui semble approcher du miracle.  
 Parmi tant d'objets singuliers,  
 On voit illec des cavaliers,  
 On y voit des dieux, des sirènes,  
 Nymphes, tritons, dauphins, baleines,  
 On n'y voit ni loups, ni renards,  
 Mais des chasseurs, chiens et canards,  
 Des amours qui font une danse,  
 Des jets en extrême abondance,  
 Et, bref, cent autres raretés  
 Y paraissent de tous côtés,  
 Qui seraient longues à déduire  
 Et dont l'œil seul se peut instruire.  
 Saint-Aignan, ce noble seigneur,  
 Dont de sens, d'esprit et d'honneur,  
 La belle âme est toujours pourvue,  
 De la part du roi l'ayant vue  
 (Non sans donner quelques ducats),  
 En fit, ce m'a-t-on dit, grand cas,  
 En tint fort honnête langage  
 Et pris fort ce grand ouvrage.  
 Afin de subvenir aux frais  
 Que cet ingénieur a faits,  
 Tout Paris, pour or ou monnoie,  
 De l'aller voir aura la joie.

Au public il l'exposera,  
 Et l'on m'a dit que ce sera  
 Auprès de la porte de Nesle,  
 Où les curieux, pêle-mêle,  
 Bourgeois et gens de qualité,  
 Verront icelle rareté.  
 Je n'ai point vu cette merveille,  
 Ni chose qui lui fût pareille,  
 Et ce que j'en rapporte ici,  
 C'est que l'on me l'a dit ainsi.  
 Je ne sais pas non plus la somme  
 Que de chaque femme et chaque homme  
 Ledit Claude Denis prendra,  
 Mais l'affiche nous l'apprendra.

### Dim 24 avril 1661

#### Lun 25 avril 1661

- Registre de La Grange, page neuve (de gauche) :

La troupe de Monsieur, frère unique  
 du Roi  
 a recommencé après Pâques au Palais  
 Royal, un lundi, 25<sup>e</sup> avril 1661, par *D.*  
*Bertran de Cigarral*. Reçu ..... 370 l.  
 Partagé ..... 20 l.

÷ Les premières lignes sont calligraphiées, ce qui semble indiquer qu'en les traçant La Grange recommençait à remplir son registre.

÷ La Grange a ajouté dans la marge : « Treize parts d'acteurs. » Voir au 2 avril.

Molière [2 parts]	Madeleine Béjart
Edme Debrie	Catherine Debrie
René Duparc	Marquise Duparc
Louis Béjart	Geneviève Béjart
La Grange	Mlle du Croisy
Du Croisy	
L'Espy	

÷ Pourquoi reprendre un lundi, qui n'est pas un jour ordinaire de représentation ?

÷ Pendant deux mois, jusqu'au 24 juin, à l'exception de trois jours de représentation, la troupe ne joue pas de pièces de Molière. On peut imaginer que celui-ci est en train d'écrire *L'École des maris*.

÷ Je note, du reste, que les pièces de Molière jouées ces jours-là [24 mai : *Le Dépit amoureux* et *Le Cocu imaginaire* ; le 27 mai : *idem* ; le 12 juin : *Le Dépit amoureux* et *Les Précieuses ridicules*] ne produisent pas de recettes supérieures à celles des autres pièces. Molière se serait-il fait remplacer ?

- La *Gazette* du 30, rapportant une dépêche du 28, signalera l'arrivée de la reine mère à Fontainebleau.

÷ Dans une lettre commencée l'avant-veille et expédiée le lendemain, Gui Patin écrit [III, 357-358] :

[...] Toute la maison de la reine mère est fort leste et brave pour la conduire à Fontainebleau ; on ne parle ici que de ce beau train, et de tant de beaux chevaux ; je n'ai garde d'y rien trouver de mauvais, puisque c'est la mère du Roi, mais plutôt à Dieu que le pauvre peuple eût plus de pain à manger et qu'on ne mourût pas de faim à la campagne, tandis que la cour est si leste.

La reine mère (ce 25 avril) est partie avec son beau train ce matin, est allée dîner à Essonne et coucher à Fontainebleau. Grand monde va aujourd'hui dire adieu à Monsieur le Chancelier, qui partira demain avec Messieurs les maîtres des requêtes.

### Mar 26 avril 1661

- *Dom Bertran de Cigarral*. R : 100 l. [= 133 places de parterre à 15 sols.]

- Le matin : signature du contrat de mariage entre Marin Prévot, officier de la petite écurie du Roi, et Anne Brillart, en présence des comédiens de la Troupe de Monsieur [Cent ans, p. 357-360].

÷ Les parents de la mariée étaient ouvriers de loge au Petit-Bourbon.

÷ Toute la troupe est présente. Armande, qui n'en fait pas encore officiellement partie, signe Armande Grésinde Béjart.

÷ Les témoins de la mariée, tels qu'ils sont cités dans l'acte, sont : « J.-B. Poquelin, dit Molière ; Philibert Gassot, dit Du Croisy ; René Berthelot, dit Du Parc ; Edme Villequin, dit Debrie ; Charles de La Grange, et Louis Béjart, amis. »

÷ La Grange ne donne pas son nom comme pseudonyme, mais comme patronyme. Le 26 août 1659, déjà, dans le contrat de mariage signé entre Jean-Louis Citoys, sieur de La Richardière, et Anne Gobert, il était le seul à se présenter sous son nom de comédien.

• Le soir, « visite chez M. Catelan, secrétaire du conseil. Joué *Dom Bertran de Cigarral* et *Le Cocu imaginaire*. » R : 255 l.

÷ François Catelan, financier, secrétaire du Conseil d'État, direction et finances. Impliqué dans l'affaire Fouquet, il sera mis à la Bastille en 1662 et libéré en 1666. Voir Tallemant des Réaux, *Historiettes*, II.

÷ Huit jours avant cette visite, le lundi 18, a été signé, en présence du prince de Condé et du marquis de Montausier, le contrat de mariage entre Suzanne Catelan (fille de François Catelan, secrétaire du Conseil, et de Suzanne Brachet de la Milletière, sa femme) et Alexis de Sainte-Maure, marquis de Jonzac, premier écuyer de Monsieur. La visite de la troupe [au 18 de la rue Vivienne ?] est probablement liée à ce mariage, qui a dû être célébré dans la matinée<sup>21</sup>.

÷ Le marié, cousin de Charles de Sainte-Maure, duc de Montausier, qui est son témoin, est l'ami de Chapelle, Bachaumont, et Molière. L'épître en vers que lui adresse Chapelle vers 1663<sup>22</sup> est le seul témoignage direct que nous ayons des relations de Molière avec les milieux libertins de Paris au cours de ces années.

÷ Dans sa *Généalogie de Sainte-Maure* [dans la *Seconde partie de l'Histoire des anciens comtes d'Anjou*, 1681, BNF 4-LK2-119, p. 87], l'abbé de Marolles parle de Jonzac comme d'un

(seigneur) des mieux faits et des plus accomplis qui aient été à la cour de son temps, où il ajouta une capacité d'esprit et de connaissances, qui, l'ayant distingué de beaucoup d'autres, attirèrent aussi l'estime et l'inclination à l'honorer de force personnes qui le connurent. Il faisait des vers en perfection, et j'ai vu de lui toutes les *Métamorphoses* d'Ovide, d'une version si pure et si élégante que je ne pense pas qu'il se puisse rien lire de meilleur.

÷ Un an plus tôt, le 6 mai 1660, à Vaux-le-Vicomte, une autre fille de François Catelan, Antoinette, a épousé Louis de Noisy-Maupeou.

÷ Gui Patin, évoquant, dans une lettre du 6 décembre suivant [III, 393], le personnage de Catelan dans le cadre de l'affaire Fouquet, parlera du « chevalier de Maupeou », qu'on a mis à la Bastille. Le 24 octobre 1662, le même Patin écrira [*op. cit.*, p. 407] : « Le partisan Catelan s'est rendu prisonnier et est dans la Bastille. On croit qu'il a traité en secret et qu'il n'est point assez sot pour s'enfermer de la sorte, s'il n'en a eu quelque assurance. »

÷ L'ordre d'arrestation, contresigné Le Tellier, est daté du 2 octobre 1662. Catelan sera transféré au Petit-Châtelet le 16 janvier 1666 [Frantz Funck-Brentano, *Lettres de cachet à Paris, étude suivie d'une liste des prisonniers de la Bastille (1659-1789)*, Paris, 1903, p. 22, notice 203].

÷ Le 15 avril 1662, le marquis de Jonzac sera interné à la Bastille dans le cadre de l'affaire Fouquet ; il en sortira deux semaines plus tard.

### **Mer 27 avril 1661**

#### **Jeu 28 avril 1661**

• Ce jour-là est achevé d'imprimer, pour le compte du libraire-imprimeur parisien Claude Thiboust et de son collègue toulousain Arnaud Colomiez, un in-folio de 1174 pages du minime Emmanuel Maignan intitulé *Philosophia sacra, sive entis tum supernaturalis, tum increati*<sup>23</sup>.

÷ Emmanuel Maignan, 1601-1676<sup>1</sup>. Minime toulousain, célèbre physicien et mathématicien. Il a été formé dans le cursus aristotélien, avant de se tourner vers

21. Voir Maurice Dumolin, *Études de topographie parisienne*, t. II, p. 202, et t. III, p. 477, et *Le Moliériste*, t. VII, p. 315-317. Le frère de la mariée, Théophile, épousera en mai 1673, Geneviève Le Coigneux, d'une quinzaine d'années son aînée, sœur de Bachaumont et veuve de Michel II Particelli [voir Dumolin, *op. cit.*, t. II, p. 477].

22. *Œuvres de Chapelle et Bachaumont*, Paris, 1854, p. 206-210.

23. Un exemplaire toulousain se trouve à la bibliothèque Sainte-Geneviève, sous la cote FOL R 105 INV 104 FA.

les mathématiques et la géométrie. En 1636, il part pour Rome, au couvent de la Trinité du Mont, et s'y livre à des expériences d'optiques dont il disputera la paternité avec le jésuite Athanasius Kircher. Il s'intéresse également aux expériences de l'époque portant sur le vide (Torricelli-Berti et Otto von Guericke), dont il rendra compte dans son cours philosophique. Il retourne à Toulouse, en 1650, fait brièvement fonction de Provincial d'Aquitaine. En 1657, il participe à Paris aux conférences philosophiques qui se tenaient chez H.-L. Habert de Montmort. Il mit également en place un véritable cabinet de machines à Toulouse. On lui doit une *Perspectiva horaria* (Rome, 1648), traité de catoptrique sur la manière de polir les lunettes astronomiques, et surtout d'un vaste *Cursus philosophicus, concinnatus ex notissimis cuisque principiis, ac praesertim quoad res physicas instauratus ex lege naturae, sensatis experimentis passim comprobata*, 4 volumes (Toulouse, 1653 ; Lyon 1673), dans lequel il entreprit de concilier l'atomisme de Gassendi et la méthode de Descartes avec un cours de philosophie scolastique traditionnel. Un abrégé de sa philosophie a été publié par le P. Saguens sous forme d'une *Philosophia Maignani Scholastica* (Toulouse, 1703). Il a également écrit une *Sacra philosophia entis naturalis* (Lyon 1662-1672), où il essaie de concilier les thomistes avec d'autres écoles, et une *Dissertatio theologica de usu licito pecuniae*, qui connut un grand succès, et dans laquelle il maintient que le prêt à intérêt ne peut être empêché, ce qui lui valut la censure de plusieurs évêques [Michaud, *Biographie toulousaine*, Paris, vol. II, 1823, 4-7].

÷ Le privilège, signé Phélypeaux, a été accordé, pour dix ans, le 20 avril 1660 à Toulouse à Arnaud Colomiez.

÷ Datée du 2 avril précédent, la longue épître dédicatoire latine à Armand de Bourbon, prince de Conti, est un vibrant panégyrique :

*Fælicitas nostra est maxima, Serenissime Princeps, quod provincia hæc Occitana præfecturæ tuæ tradita ab rege est. Tu namque per tuam sapientiam & optime nosti & constanter solitus es disponere populos, administrare, tueri, erudire ; idque fortissime, suavissime, amantissime. [...]*

*Per sapientiam denique immortalitatem habebis, & æternam his qui post te futuri sunt relinques memoriam : cum ad æternitatem famæ tui omnia, & mores, & studia, & vitæ integritas, & pietas in Deum sic facile conspirent, æternumque inter heroas (quod genti tuæ familiare est) locum instruant.*

÷ Les six approbations sont datées de mai 1655 à mai 1657.

÷ Henri Louyat, professeur à l'Institut catholique de Toulouse, résume ainsi le livre dans une étude intitulée « Emmanuel Maignan (1601-1676), un religieux toulousain mathématicien, astronome, philosophe » [Comptes rendus du 96<sup>e</sup> congrès national des Sociétés savantes, Toulouse, 1971, Section des sciences, t. I, Paris, 1974, p. 25] :

Tout au long de cet ouvrage, le Père Maignan fait preuve d'un esprit plein de hardiesse et de vigueur pour dégager les dogmes chrétiens des insuffisances d'une philosophie pseudo-aristotélicienne, et pour les étayer par les découvertes de la physique expérimentale. Il réfute les erreurs de Jansénius et de son école, et exprime sur la transsubstantiation un opinion assez originale, selon laquelle Dieu interviendrait deux fois : une première pour changer le pain et le vin au corps et au sang du Christ, une seconde pour que nos sens conservent les mêmes impressions envers le pain et le vin dont la substance est changée.

÷ Le second tome paraîtra à Lyon chez Jean Grégoire, en 1672 (privilège signé Du Buisson, donné le 6 juillet 1670 ; achevé d'imprimer le 28 janvier). Il sera dédié à François Bosquet, évêque de Montpellier.

### **Ven 29 avril 1661**

- *Le Geôlier de soi-même ou Jodelet prince*. R : 165 l.

### **Sam 30 avril 1661**

- Ce jour-là sont achevés d'imprimer, pour le compte des libraires Pierre Lamy et Louis Billaine, deux livres de l'abbé de Marolles :

÷ *Le Livre d'Ovide contre Ibis*, traduit par l'abbé de Marolles [BNF Rés. YC 6538 ; Ars. 8° BL 4890].

◇ L'épître à Monsieur Pinon, abbé de Condé, contient une pique à l'adresse de Chapelain, dont le nom est cité parmi ceux d'auteurs de poèmes épiques :

Nous jouissons dès à présent des beaux ouvrages que nous ont donnés les auteurs célèbres du *Moïse sauvé* [Saint-Amant], [...], de *l'Alaric ou de la Rome vaincue* [Scudéry], du *Clovis ou de la France chrétienne* [Desmarets de Saint-Sorlin], du *Saint Louis ou de la Sainte couronne reconquise* [Le Moyne], de *la Pucelle ou de la France sauvée* [Chapelain] : ce dernier, qui pour avoir choisi un sujet plus récent que les autres, n'est pas le plus jeune de tous et se glorifie peu des ouvrages de sa jeunesse,

quoiqu'ils fussent très honnêtes et qu'ils donnassent de grandes espérances de ce qu'il devait être un jour.

◇ La préface est suivie d'une « Explication [en fait, une traduction] des vers dont il a plu à Monsieur de La Mesnardière d'honorer l'auteur de cette version » :

Venez ici, Français qui aimez la langue latine et qui chérissez les amis des Muses : un écrivain célèbre vous ouvre les secrets de l'Apollon d'Ausonie, et la Muse de Marolles, qui porte de la lumière aux poètes les plus obscurs, fait croître incessamment ses labeurs, qui ne s'épuisent jamais. Je dis sa Muse, qui embrasse tout ce qu'il y a de grand dans la poésie latine, qui comprend toutes les grâces romaines, qui égale par une expression française tout ce qu'il y a de beau dans la langue latine, et qui, surmontant mille difficultés par des chemins raboteux, pour faciliter de nouvelles routes à toute la France, et faire si bien que les dames mêmes, et les vierges les plus pures, puissent converser familièrement avec les poètes latins<sup>24</sup>. Elle porte partout la noblesse de son extraction, et fait remarquer un artifice merveilleux pour ne blesser jamais la pudeur. Allez, mon cher Marolles, marchez toujours sur les sentiers que vous avez battus. Trouvez bon de conserver toujours, dans l'interprétation des anciens poètes, cette netteté que vous avez accoutumé d'y garder, et répandez toujours la lumière de votre esprit par vos doctes écrits. Ce n'est pas un labeur pour un petit sujet, il n'y aura pas aussi peu de gloire à mériter. Vous instruisez toujours votre pays par l'abondance de vos ouvrages ; mais l'ouvrier en doit recevoir aussi de grandes récompenses. En vérité, la joie n'est pas médiocre à celui qui écrit tant de choses agréables, et il ne faut nullement douter qu'un glorieux laurier ne lui soit réservé après de si nobles travaux.

◇ On comprend pourquoi Chapelain, dont La Mesnardière avait « descendu » *la Pucelle*, a barré à son « complice » Marolles la route des pensions royales !

◇ On lit, p. 454, dans l'« Épître à Monsieur de Pinon, abbé de Condé, pour le remercier de ses civilités touchant les beaux vers latins dont il lui a plu d'honorer l'auteur, où, par occasion, il est parlé des poètes français de ce temps » :

Pour des versions de poèmes illustres des anciens, nous en avons quelques-unes en vers depuis dix ou douze ans, de *l'Énéide* de Virgile, de la *Pharsale* de Lucain [...] On traduit le poème de la *Callipédie*, on traduit celui du Tasse, et on le fait heureusement. Un comédien fameux ne réussira peut-être pas moins dans un pareil dessein qu'il a entrepris pour les six livres de Lucrèce, dont j'ai ouï réciter quelques stances pour le commencement du second livre, qui m'ont paru magnifiques.

◇ C'est la seconde fois que Marolles évoque la « traduction » de Lucrèce faite par Molière. Voir au 26 février 1659 et au 25 avril 1662.

÷ Un *Recueil de diverses pièces d'Ovide et d'autres poètes anciens, divisé en deux parties, en latin et en français, de la traduction de M.D.M.A.D.V.*

◇ Le livre est dédié à l'abbé Le Camus ; Marolles et lui sont deux des interlocuteurs de *l'Hexaméron rustique* de La Mothe Le Vayer.

• Ce même jour, selon la *Gazette* du 7 mai,

Monsieur et Madame arrivèrent [à Fontainebleau] et y furent très bien reçus par Leurs Majestés. Le même jour, le Roi pourvut le comte de Saint-Aignan, premier gentilhomme de la chambre, du gouvernement de Touraine, accompagnant ce bienfait, dont Sa Majesté reconnaissait ses services, de toutes les circonstances qui le pouvaient rendre plus considérable, comme il fut aussi suivi des applaudissements de toute la cour ; laquelle s'augmente si fort chaque jour, qu'elle n'a de longtemps paru si nombreuse ni si belle, non plus que si pleine de joie, la bonne santé que la Reine fait voir dans sa grossesse lui étant un sujet d'allégresse extraordinaire, ainsi qu'à toute la France, de l'espérance d'un bonheur des plus achevés. Au reste, on ne peut assez admirer l'ordre qui a été ici établi, par les soins du Grand prévôt de l'Hôtel et de ses officiers, tant pour les logements que pour les vivres ; en sorte que, nonobstant la petitesse du lieu et le grand concours qui s'y fait, chacun y trouve les mêmes commodités que dans les meilleures villes, et à un prix aussi raisonnable.

÷ Loret s'en félicite en quarante vers, pas moins, dans sa Lettre du 7 mai, v. 15-54 :

Notre auguste porte-couronne,  
Qui volontiers affectionne  
Les gens de mérite et d'honneur,  
A depuis peu fait gouverneur,  
Par bonté pure et souveraine,  
De la province de Touraine,  
Ce brave et charmant courtisan,  
Le sieur comte de Saint-Aignan,  
Qui depuis trois ou quatre lustres  
De la cour est un des illustres,

24. Phrase inachevée.

Et pour ses belles qualités  
 Fort estimé des Majestés.  
 Du susdit don la renommée  
 En tous lieux d'honneurs est semée ;  
 On en parle fort à présent  
 Et l'on dit que jamais présent  
 De gouvernement ou de place  
 Ne fut fait de si bonne grâce.  
 Ô roi, qui savez discerner  
 Ceux auxquels il vaut mieux donner,  
 On bénit votre âme royale  
 De cette action libérale.  
 Chacun est ravi de ce don  
 Qui paraît comme un beau guerdon  
 Des services remplis de zèle  
 De ce seigneur franc et fidèle  
 Qui de la gloire est amoureux,  
 Obligeant, bon et généreux,  
 Qui joint l'esprit et la sagesse  
 À la véritable noblesse,  
 Et dont, pour Votre Majesté,  
 L'amour a toujours éclaté.  
 Ô Saint-Aignan, aimable comte,  
 Qu'en vertu aucun ne surmonte,  
 M'étant toujours, par le passé,  
 Pour ta personne intéressé,  
 Ma Muse, que ta gloire excite,  
 De tout son cœur te félicite  
 De ce don noble et précieux  
 Qu'on t'a fait, en attendant mieux.

÷ Voir également la *Gazette* du 7, p. 428.

- C'est vers la fin de ce mois que Joan Crow situe le retour de Samuel Chappuzeau à Paris [Édition du *Cercle des femmes* et de *L'Académie des femmes*, 1983, University of Exeter, p. VIII.]

÷ *Le Riche mécontent* sera créé le 6 mai par la Troupe de Monsieur au Palais-Royal.

#### **Dim 1 mai 1661**

- *Le Tyran d'Égypte*. R : 370 l.

÷ Dans la marge, La Grange a noté : « Pièce nouvelle de M. du 25 février », comme s'il avait anticipé sur la note marginale du 6 mai.

#### **Lun 2 mai 1661**

#### **Mar 3 mai 1661**

- *Le Tyran d'Égypte*. R : 75 l. [= 100 places de parterre à 15 sols.] Sur cette recette, voir le commentaire au 4 mars.

- Ce même jour, selon Monval, *Chronologie*, les Grands comédiens jouent à Fontainebleau. Voir au 8.

#### **Mer 4 mai 1661**

#### **Jeu 5 mai 1661**

#### **Ven 6 mai 1661**

- Première représentation, au Palais-Royal, du *Riche impertinent*, comédie nouvelle en cinq actes et en vers de Samuel Chappuzeau. R : 375 l.

÷ La pièce sera achevée d'imprimer, sous le titre *Le Riche mécontent ou Le Noble imaginaire*, le 1<sup>er</sup> août 1662, pour le compte de Jean Ribou et Étienne Loyson, et paraîtra avec un privilège du 6 juin et une dédicace à Mademoiselle [de Montpensier] datée du 6 mars.

÷ La pièce sera reprise à l'Hôtel de Bourgogne avant juillet 1662, puisque la page de titre de l'édition indique qu'elle y a été représentée.

÷ La précédente comédie de Chappuzeau, *L'Académie des femmes*, a été créée, sans doute la même année 1661, au théâtre du Marais.



- ÷ La pièce doit quelque chose aux *Précieuses ridicules* – les deux héroïnes se nomment Aminte et Polixène –, et elle préfigure en quelque sorte *Le Bourgeois gentilhomme*.  
÷ Voir Lancaster, *HFDL*, III, 1, p. 299-302.

**Sam 7 mai 1661**

- Dans sa Lettre du jour, Loret évoque, v. 205-222, les passe-temps de la cour à Fontainebleau :

On se réjouit bien et beau  
Maintenant dans Fontainebleau ;  
À tout chagrin on fait la moue,  
On court, on rit, on danse, on joue,  
On cause au bord des claires eaux,  
On y fait concerts et cadeaux,  
L'on s'y promène, l'on y chasse,  
Bref, si bien le temps on y passe  
Qu'on dirait qu'il n'est rien de tel.  
Les comédiens de l'Hôtel,  
Qu'on sait être de rares hommes,  
Ayant touché de grosses sommes  
Partirent d'ici l'autre jour  
Pour mieux divertir cette cour,  
Attendant qu'en icelle vienne  
La neuve troupe italienne,  
Dont les facétieux zannis  
Causeront des ris infinis.

**Dim 8 mai 1661**

- *Le Riche impertinent*. R : 385 l.

- Ce jour-là, selon la *Gazette* du 14, rapportant une dépêche de Fontainebleau, Leurs Majestés, avec lesquelles étaient Monsieur et Madame, le prince et la princesse de Condé, et divers autres seigneurs et dames, se divertirent sur le canal dans des galiotes, aux fanfares des trompettes, et le Roi y donna une splendide collation à la compagnie. Le même jour, la princesse de Toscane, avec Mademoiselle et plusieurs autres personnes de qualité, arriva en cette cour, où elle fut parfaitement bien accueillie...  
÷ Voir Lettre de Loret du 14, v. 111-126.

**Lun 9 mai 1661**

- Suite de la *Gazette* citée au 8 :  
[...] et le lendemain, se trouva avec Leurs Majesté à la promenade sur le même canal et à la comédie française.

**Mar 10 mai 1661**

- *Le Riche impertinent*. R : 100 l. [= 133 places de parterre à 15 sols.]

**Mer 11 mai 1661**

**Jeu 12 mai 1661**

**Ven 13 mai 1661**

- *Le Riche impertinent*. R : 220 l.

**Sam 14 mai 1661**

**Dim 15 mai 1661**

- *Le Riche impertinent*. R : 356 l.

**Lun 16 mai 1661**

**Mar 17 mai 1661**

- *Le Riche impertinent*. R : 200 l.

- Ce jour-là, selon la *Gazette* du 28,

le prince de Conti arriva à Fontainebleau, où il salua Leurs Majestés et reçut d'elles tout le bon accueil qu'il en devait attendre pour les grands services qu'il venait de rendre au Roi, tant dans l'Assemblée des États du Languedoc que par les ordres qu'il avait donnés à son retour dans les pays du Vivarais, Gévaudan et Velay, dépendant de son gouvernement, pour remédier à quelques abus qui s'y étaient glissés. Le même jour, il vint en cette ville [Paris], où il eut aussi beaucoup de joie de trouver la princesse son épouse et le jeune prince son fils dans une parfaite santé.

÷ Gui Patin doit lire la *Gazette*, puisqu'il écrit, le jour même sans doute, dans une lettre qu'il adressera le 20 à André Falconet [III, 364] :

Le prince de Conti est arrivé ici, avec grande joie de trouver un fils en sa maison et sa femme en bonne santé.

÷ Et d'ajouter, à la suite de cette nouvelle :

Le comte de Soissons a fait appeler en duel M. de Navailles, qui l'a refusé, alléguant pour ses raisons les défenses du Roi tant de fois réitérées. Il [Navailles] s'en est plaint au Roi, qui a envoyé ledit comte en son gouvernement, et dans la Bastille le chevalier de Maupeou, qui avait porté le défi.

### Mer 18 mai 1661

#### Jeu 19 mai 1661

• La *Gazette* du 21 publiera une dépêche de Fontainebleau datée du 19 :

Leurs Majestés, jouissant, grâce à Dieu, d'une santé très parfaite, continuent de prendre les divertissements que leur offre ce charmant séjour, principalement ceux de la chasse et de la promenade sur le canal, que les concerts qui l'accompagnent rendent tout à fait délicate. Mais le Roi, s'attachant plus que jamais aux soins de l'État, ne s'en sert que pour délasser son esprit de cette grande application qui tient la cour dans l'étonnement et qui en doit donner à toute l'Europe, de voir un prince de son âge si infatigable et sacrifier si volontiers ses plus beaux jours pour établir le bonheur de ses peuples. [...]

Le Roi, voulant conserver sa musique dans la réputation qu'elle a d'être des plus excellentes, par le choix de personnes capables d'en remplir les charges, a gratifié le sieur Baptiste Lulli, gentilhomme florentin, de celle de surintendant et compositeur de la musique de la chambre, et le sieur Lambert, de celle de maître de ladite musique, vacantes par le décès du sieur de Cambefort.

#### Ven 20 mai 1661

• *Le Riche impertinent*. R : 180 l.

#### Sam 21 mai 1661

#### Dim 22 mai 1661

• *Le Riche impertinent*. R : 300 l.

÷ C'est la huitième et dernière représentation de la pièce sur la scène du Palais-Royal.

• Le 28, la *Gazette* publiera une dépêche de Fontainebleau datée de ce jour, selon laquelle,

le Roi, accompagné de Monsieur, de Madame, du prince de Condé, du duc d'Enghien et de plusieurs autres princes, fut à la promenade de l'Ermitage, qui est le plus bel endroit de notre forêt, et au retour, donna sur le grand canal une magnifique collation aux reines, à Madame et autres princesses et filles d'honneur de la maison royale.

#### Lun 23 mai 1661

#### Mar 24 mai 1661

• *Le Dépôt amoureux* et *Le Cocu imaginaire*. R : 336 l.

• Dans une lettre datée de ce jour, Gui Patin écrit à André Falconet [III, 368] :

Nous n'avons rien ici de nouveau, excepté le jubilé ; ce sont des consolations spirituelles de grand bruit et peut-être de peu de fruit, que l'on offre à des gens qui ne s'en soucient guère, tandis que le pauvre peuple de la campagne meurt de faim et que l'on ne lui donne point de pain ni aucun autre soulagement.

**Mer 25 mai 1661**

- Monsieur donne le bal à Fontainebleau [la *Gazette* du 4 juin].

**Jeu 26 mai 1661**

- Ascension.

**Ven 27 mai 1661**

- *Le Dépôt amoureux* et *Le Cocu imaginaire*. R : 190 l.

**Sam 28 mai 1661**

- Dans sa Lettre du jour, Loret annonce (v. 245-252) le jubilé :  
 Suivant une bulle romaine,  
 On doit ouvrir l'autre semaine  
 Un saint jubilé dans Paris,  
 Duquel ne seront pas marris  
 Les troncs de quantité d'églises,  
 Où cent charités seront mises  
 Par les dévots et pénitents  
 Durant quinze grands jours de temps.

**Dim 29 mai 1661**

- Registre de La Grange : « On a été ici quinze jours sans jouer pendant le Jubilé. »  
 ÷ La *Gazette* du 4 juin signalera que ce jour  
     se fit ici [à Paris] l'ouverture du jubilé qui a été accordé par Sa Sainteté pour obtenir  
     l'assistance du Ciel en la guerre des princes chrétiens contre les infidèles.  
 ÷ Voir Lettres de Patin.

**Lun 30 mai 1661**

- Selon la *Gazette* et la Lettre de Loret du 4, v. 61-86, Monsieur et Madame reviennent de Fontainebleau à Paris ; puis ils vont à Colombes se féliciter avec Henriette de France, reine d'Angleterre, du récent couronnement de son fils Charles, frère de Madame.

**Mar 31 mai 1661**

- Louis Béjart, actuellement blessé au logis de sa sœur [Madeleine] dans les corps de garde du Palais-Royal, porte plainte contre le nommé Gené, dit Grandmaison, qui, la veille, lui a porté un coup à la cuisse droite, au moment où il attendait la chaise qui devait le ramener à sa demeure [Archives nationales, Y 13858, cité dans *Cent ans*, p. 650.]

**Mer 1 juin 1661****Jeu 2 juin 1661**

- Monsieur et Madame sont de retour à Fontainebleau [la *Gazette* du 11].

**Ven 3 juin 1661**

- Ce jour-là, selon la *Gazette* du 11, à Fontainebleau, la Reine [Marie-Thérèse] donna le bal, qui fut ouvert par le Roi avec Madame, et continué par Monsieur, et ensuite par le prince de Condé, le duc d'Enghien et les autres seigneurs et dames, tous extraordinairement parés.

**Sam 4 juin 1661**

- « Jour très humide. » Dans sa Lettre du jour, Loret revient sur l'ordonnance du 16 décembre 1660, v. 23-60 :  
 Notre monarque, ayant appris  
 Les pauvretés et les débris,  
 Les misères et les dommages  
 Que causait en plusieurs ménages  
 L'édit contre les passements  
 Et tels autres ajustements,  
 Agissant avec indulgence  
 Doit révoquer cette défense. [...]  
 Réjouissez-vous donc, femelles,  
 Tant bourgeoises que demoiselles,  
 Vous allez avoir le devant  
 Presque aussi beau qu'auparavant ;

Vous allez éblouir les dupes  
 Par l'éclat de vos riches jupes,  
 Vous imaginant n'avoir pas  
 Assez de naturels appas ;  
 Car si vous n'aviez des guipures,  
 D'industrieuses découpures,  
 De trente sortes de galons  
 Pour enrichir vos cotillons,  
 Bref, de cent diverses dentelles,  
 Vous ne croiriez pas être belles.  
 Or, vous ne manquerez donc plus  
 D'enrichissements superflus ;  
 Vous irez dans les Tuileries  
 Faire admirer vos braveries ;  
 Mais du moins vos mondanités  
 (Pour ne pas dire vanités)  
 Vont rétablir bien des familles  
 Qui, pour ouvrir telles vétilles,  
 Reprenant tous les premiers soins,  
 Auront plus d'argent, et vous moins.

÷ Trois semaines plus tard, Molière sera manifestement dans l'actualité, avec le monologue de Sganarelle sur la mode, qui ouvre *L'École des maris* [I, 1, v. 17-40].

÷ Après avoir, dans la même Lettre, évoqué (v. 137-176) un grand concours de tir à l'arquebuse organisé dans Paris les lundi et mardi précédents, Loret poursuit, v. 201-224 :

Nonobstant la fréquente pluie,  
 Qui nous chagrine et nous ennuie,  
 Le peuple est ici fort zélé  
 En faveur du saint Jubilé,  
 Et l'on voit, en dépit des crottes,  
 Infinis dévots et dévotes  
 Demander au pied des autels  
 Pardon de leurs péchés mortels  
 Et faire d'ardentes prières  
 Afin que les troupes guerrières  
 Des princes de la chrétienté  
 Puissent remporter cet été  
 Maint avantage d'importance  
 Sur le grand tyran de Byzance,  
 Ou sur messieurs ses lieutenants,  
 Qui sont souvent fils de manants.  
 On disait que la cour royale  
 Viendrait dans cette capitale,  
 Par un saint et pieux souci,  
 Le Jubilé gagner aussi ;  
 Les églises recommandées  
 En seraient mieux accommodées  
 Et tous nos citadins ravis ;  
 Mais la cour a changé d'avis.

### **Dim 5 juin 1661**

- Pentecôte.

- À Fontainebleau, dévotions d'usage. L'après-midi, dans la salle des gardes, prédication de l'évêque de Rodez (Hardouin de Péréfixe) en présence de la famille royale, du prince et de la princesse de Condé, du duc d'Enghien et de la princesse de Conti. Le prince de Conti est apparemment resté à Paris. Le soir, selon la *Gazette* du 11, le Roi alla dans le parc sur sa calèche, et la Reine dans sa chaise, suivis de Monsieur et de Madame, du prince de Condé, du duc d'Enghien et de plusieurs autres seigneurs et dames, aussi chacun dans la sienne, avec tant d'ajustement qu'il ne se peut rien voir de plus galant ni de plus leste. Le Reine mère, après s'être promenée le long du canal, vint trouver le Roi, en sorte que toute la cour se rencontra là, et eut pour spectateurs tous nos habitants, qui ne pouvaient assez admirer une si éclatante et si charmante troupe, ni témoigner leur joie par les cris de *Vive le Roi !*

### **Lun 6 juin 1661**

- Suite de la *Gazette* du 11 :

Le 6, Sa Majesté, après avoir ouï messe, fit faire l'exercice à ses mousquetaires dans la cour des fontaines.

Au reste, le bon ordre qui a été ici établi par les soins du grand prévôt de l'Hôtel et de son lieutenant général, s'y continue avec tant de succès que l'on y trouve toutes choses en abondance, et même à meilleur marché que dans les plus grandes villes. Mais on y fait particulièrement observer avec tant de soin ceux de Sa dite Majesté pour empêcher les blasphèmes que les plus enclins à ce vice exécrationnaire y paraissent dans une retenue merveilleuse.

### **Mar 7 juin 1661**

• « Vente par Jean-Baptiste L'Hermite, écuyer, sieur de Vauselle, chevalier de l'ordre de Saint-Michel, gentilhomme servant chez le roi, et Marie Courtin de La Dehors, sa femme, logés rue et devant le Petit-Bourbon, à Madeleine Béjart, logée devant le Palais-Royal, d'une grange, jadis moulin, appelée La Souquette, au terroir de Saint-Pierre de Vassol, avec différentes dépendances, moyennant 2 856 livres 12 sols. »

### **Mer 8 juin 1661**

### **Jeu 9 juin 1661**

### **Ven 10 juin 1661**

### **Sam 11 juin 1661**

• A Paris, mort, dans sa 47<sup>e</sup> année, de Maximilien-François de Béthune, duc de Sully [la *Gazette* du 18].

• La même *Gazette* du 18 publiera une dépêche de Fontainebleau datée du 16, selon laquelle,

l'11 du courant, Leurs Majestés continuèrent leurs divertissements de la promenade, et les dames y ayant encore paru toutes à cheval, elle ne fut pas moins agréable que les précédentes. Le même jour, Monsieur donna le bal, où se trouvèrent tous les princes et princesses, avec grand nombre de seigneurs et dames avantageusement vêtus; et la collation y fut présentée avec la magnificence ordinaire à ce prince. Mademoiselle [de Montpensier] retourna [= revint] aussi ce jour-là de Cosne, jusqu'où elle avait accompagné la princesse de Toscane [sa demisœur Marguerite Louis d'Orléans], et le quatorzième partit pour Paris.

### **Dim 12 juin 1661**

• Reprise des représentations au Palais-Royal. *Le Dépit amoureux* et *Les Précieuses ridicules*. R : 330 l.

### **Lun 13 juin 1661**

### **Mar 14 juin 1661**

• *L'Héritier ridicule* et *Le Médecin volant*. R : 220 l.

• Suite de la *Gazette* du 18 :

Le 14, le duc de Beaufort donna pareillement le bal, dans un endroit du parc qui avait été si industrieusement accommodé avec des feuillages en forme de salle, et se trouva éclairé de tant de lustres, que rien ne saurait être plus agréable ni plus galant. Leurs Majestés honorèrent de leur présence ce divertissement, auquel était toute la cour, et la collation y fut des plus superbes.

### **Mer 15 juin 1661**

### **Jeu 16 juin 1661**

• Fête-Dieu [Fête du Saint-Sacrement].

• Suite de la *Gazette* du 18 (rapportant une dépêche de Fontainebleau datée du 16) :

Aujourd'hui, Leurs Majestés s'étant rendues en la grande chapelle du château, ont suivi, avec tous les seigneurs et dames, la procession qui s'est faite en la cour du Cheval-Blanc, tendue jusqu'aux fenêtres des tapisseries de la Couronne, et au milieu de laquelle était un magnifique reposoir couvert de drap d'or à fond cramoyé, avec un dais dessous et un autel superbement paré sur une estrade de six degrés, le tout éclairé de douze grands lustres. L'évêque de Rodez [Hardouin de Péréfixe] a porté le Saint-Sacrement sous un riche Ciel, soutenu par Monsieur, le

prince de Condé, le duc d'Enghien et le prince de Conti, environnés de toute la musique du Roi, laquelle, tant par les voix que les instruments, a produit de si beaux effets qu'il ne se peut rien attendre (sic) de plus ravissant. Cette auguste procession, ayant fait le tour de la cour, est rentrée dans la même chapelle, où Leurs Majestés ont assisté à la grand messe, célébrée par ce prélat, et y sont retournées à vêpres, auxquelles il a encore officié, et de là porté le Saint Sacrement en la chapelle basse de la cour de l'Ovale, où le Roi et la Reine mère l'ont accompagné ; de manière que cette solennité ne fut jamais si célèbre.

#### Ven 17 juin 1661

- *Le Geôlier de soi-même ou Jodelet prince*. R : 130 l.

#### Sam 18 juin 1661

- La *Gazette* du 25 rapportant une dépêche de Fontainebleau datée de ce jour [16] :  
Leurs Majestés, en parfaite santé grâce à Dieu, continuent de prendre les divertissements que leur offre ce riant séjour, et tous les seigneurs s'étudiant, par une glorieuse émulation, à leur en trouver chaque jour de nouveaux, le 18 du courant, le comte de Saint-Aignan, premier gentilhomme de la chambre, les régala dans l'une des allées du parc, où il avait fait dresser un théâtre, au fond duquel était une grande fontaine, qui, avec d'autres embellissements, y formait une très agréable perspective.
- ÷ Loret rendra compte de cette réjouissance dans sa Lettre du 25, v. 133-158 :  
De nouvelles ayant disette,  
Je viens de voir dans la *Gazette*  
Que Saint-Aignan, le preux seigneur,  
Qui de Touraine est gouverneur,  
Ces jours passés fit un régale  
À notre illustre cour royale,  
En grande somptuosité,  
Sur un haut théâtre ajusté  
Au bout d'une très belle allée  
Superbement appareillée,  
À coté des feuillages verts  
De plusieurs ornements divers,  
Où parurent sa politesse,  
Galanterie, esprit, noblesse.  
Illec tout était éclatant,  
Et surtout le zèle constant  
Que toujours il a fait paraître  
Pour le roi, son aimable maître.

#### Dim 19 juin 1661

- *Le Geôlier de soi-même ou Jodelet prince*. R : 180 l.

#### Lun 20 juin 1661

- Ce jour-là [BNF, ms. fr. 16754, f° 87r° première mention], est accordée à « Jacques Rohault, professeur en mathématique », une permission d'imprimer un livre intitulé *Physique || Mathématique* et pareillement un livre intitulé de la matière des corps || [*illisible*] et liquides dans lequel il est explique quantité de questions.
- ÷ Le 7 janvier suivant, seront achevées d'imprimées, pour le compte de Charles de Sercy, de *Nouvelles Œuvres de Monsieur de Cyrano Bergerac, contenant L'Histoire comique des États et Empires du Soleil, plusieurs Lettres et autres pièces divertissantes, dans lequel se lira un Fragment de physique*.
- ÷ Le *Traité de physique* de Rohault ne sera publié que dix ans plus tard, en 1671 (privilege daté du 13 avril 1670, achevé d'imprimer le 17 janvier 1671).

#### Mar 21 juin 1661

- *La Folle gageure*. R : 88 l. [= 117 places de parterre à 15 sols]

#### Mer 22 juin 1661

- Selon Monval, *Chronologie moliéresque*, les Grands comédiens donnent la tragédie à Fontainebleau. La *Gazette* n'en dit rien.

#### Jeu 23 juin 1661

- La *Gazette* du 25, citant une dépêche de Fontainebleau datée du 23 :

Ce matin, le Roi est parti d'ici à pied sur les quatre heures du matin, pour faire ses stations du jubilé en l'église des Carmes des Basses-Loges, où Sa Majesté a été agréablement haranguée par le prieur, et de là est venue à Avon, qui est la paroisse de ce lieu. La Reine mère a fait aussi les siennes en la même église des Carmes, y ayant communiqué par les mains de l'évêque de Rennes, son grand aumônier, et Monsieur y a pareillement été à pied, ainsi que le prince de Condé, le duc d'Enghien et divers autres seigneurs et dames, chacun signalant sa piété en cette occasion, à l'exemple de Leurs susdites Majestés, qui animent toujours si puissamment leurs sujets en pareilles solennités.

Cependant, les ordres du Roi pour la punition des blasphémateurs sont si exactement observés, par les soins du grand prévôt de l'Hôtel et de son lieutenant général, qu'il n'y en a point de si accoutumés à ce crime énorme qui ne demeurent dans le devoir, notamment depuis que l'on a fait exemple de plusieurs, qui ont été mis au carcan et ensuite fustigés et bannis. Après quoi, il ne faut pas s'étonner que Dieu verse toutes les bénédictions qu'on saurait désirer sur une monarchie dont le prince n'a pas moins de sa gloire que de la sienne propre.

### Ven 24 juin 1661

- Fête de saint Jean-Baptiste.
- Au Palais-Royal, *Le Tyran d'Égypte*, de Gabriel Gilbert, et la première représentation de *L'École des maris*. R : 410 l.
  - ÷ La pièce de Molière, trois actes en vers, n'est jamais que la « petite comédie » qui accompagne la tragédie de Gilbert.
- Ce jour-là, Gui Patin écrit à André Falconet [III, 377] :
 

Le Roi a envie de faire un voyage en Bretagne et d'aller présider aux États de la province. On soupçonne que ce ne soit pour y établir la gabelle, aussi bien Poitou et ailleurs. Néanmoins je crois qu'il y a quelque autre dessein caché ; je ne le sais pas, mais le temps nous l'apprendra. [*ndfr* : voir au 12 juillet.]

Hier furent faites avec grande solennité toutes les cérémonies du feu de la Saint-Jean, à la Grève, avec force boîtes, fusées et autres amusements du peuple.

Il fait ici une grande chaleur fort étouffante, et néanmoins le nombre des malades n'excède pas. Plusieurs de nos compagnons s'en plaignent, comme si les hommes étaient obligés de se faire malades pour faire gagner de l'argent aux avaricieux et aux vilains.

### Sam 25 juin 1661

#### Dim 26 juin 1661

- 17<sup>e</sup> anniversaire de Madame.
- Au Palais-Royal, *Le Tyran d'Égypte* et *L'École des maris*. R : 650 l.
  - ÷ C'est la douzième et dernière fois que la troupe donne *Le Tyran d'Égypte* ; le relais sera pris dès le surlendemain par une autre pièce de Gabriel Gilbert.

#### Lun 27 juin 1661

- Anne d'Autriche, accompagnée de Monsieur et Madame, est reçue à dîner [déjeuner] à Villeroy par le duc seigneur du lieu, ancien gouverneur de Louis XIV. De là, elle va coucher à Dampierre, chez sa vieille amie la duchesse de Chevreuse. La *Gazette* du 2 juillet rapportera une dépêche de Dampierre datée du 30 juin :
 

Le 27 de ce mois, la Reine mère, accompagnée de Monsieur et de Madame, fit l'honneur à la duchesse de Chevreuse de venir ici visiter sa maison de plaisance ; ayant été reçue à une lieue et demie par le duc de Luynes et le marquis d'Albert son fils, et par cette duchesse, avec laquelle était la demoiselle de Montbazon, au-dehors des parterres, où Sa Majesté voulut descendre pour mieux considérer la quantité des canaux, cascades et fontaines, qui rendent ce lieu l'un des plus beaux de l'Europe. Ensuite elle visita aussi tous ses appartements, dont la diversité et les riches ameublements ne la satisfirent pas moins ; puis elle fut conduite en celui où le souper était apprêté avec une magnificence particulière, et auquel Sa Majesté fut servie par le duc de Luynes et Madame par le marquis d'Albert.

#### Mar 28 juin 1661

- Suite de la *Gazette* du 2 juillet :
 

Le lendemain, le Roi lui envoya un gentilhomme pour apprendre l'état de sa santé, et le duc de Lorraine vint lui rendre ses respects, ainsi que plusieurs autres personnes de marque. Le même jour, Sa dite Majesté fut à la promenade, en une

petite île voisine embellie de pavillons aux quatre coins et d'un autre au milieu, tous si agréablement ajustés qu'elle avoua qu'il ne se pouvait rien voir de plus délicieux.

Le jour suivant [29 juin], elle partit, très satisfaite de la bonne réception de cette duchesse, qui avait continué de la régaler avec une somptuosité n'ont pareille.

÷ Commentaire d'Adolphe Chéruel, dans ses *Mémoires sur la vie publique et privée de Fouquet*, II, 168 :

À Dampierre, Anne d'Autriche, entourée des ennemis de Fouquet, céda à leurs instances. Le Surintendant en fut averti par la personne qui entretenait des relations avec le confesseur [de la Reine mère] ; elle lui écrivait de Paris, le 21 juillet [voir à cette date].

• Au Palais Royal : *Huon de Bordeaux* et *L'École des maris*. R : 701 l.

÷ Il s'agit de la reprise, pour une série de treize représentations, de cette pièce de Gilbert qui, créée le 5 août 1660, avait été jouée sept fois, dont une devant le roi, le 4 septembre.

• Le même jour, est achevé d'imprimer, pour le compte de Jean Ribou, *Le Grand Dictionnaire des précieuses, historique, géographique, cosmographique, chronologique et armoirique (sic), où l'on verra leur antiquité, coutumes, devises, éloges, études, guerres, hérésies, jeux, lois, langage, mœurs, mariages, morale, noblesse ; avec leur politique, prédictions, questions, richesses, réduits et victoires ; comme aussi les noms de ceux et de celles qui ont jusques ici inventé des mots précieux*, de Baudeau de Somaize.

÷ Le volume, qui paraîtra dans les jours ou les semaines qui suivent, s'ouvre sur un frontispice gravé par G. Ladame. La planche représente trois femmes assises à une table devant un lit à baldaquin. Sur la table, sont posés deux livres (où se lisent les mots Pharamond et Voiture) ; un troisième, entrouvert et portant le mot Clélie, est posé à cheval sur les deux autres. La femme du milieu, visage fort mécontent, est en fait debout et tient en main un livre ouvert qu'elle montre avec sa main droite tenant une plume. Les deux femmes latérales montrent de la main un grand livre dressé ouvert sur la table, où se lit « LE GRAND / DICTIONNAIRE / HISTORIQUE / DES PRECIEUSES ». Leurs visages, souriants ou du moins affables, sont tournés vers deux hommes debout au premier plan de la gravure, qui tout les deux semblent se détourner d'un air effrayé ; l'homme de gauche est chauve, il porte une longue barbe et est vêtu d'une toge ; l'homme de droite, plus jeune semble-t-il, a les cheveux court coupés à la romaine et il porte une cape passée sur un costume romain ; entre les pieds du premier se lit le nom de Montaigne (sic), sous ceux du second se lit le nom de Ronsard ; entre les deux, on peut lire un distique en espagnol : « *Non aura tan rudos sujetos, / que el arte no los mejore* » ; au bas de la planche se lit l'adresse du libraire : « A Paris / Chez Jean Ribou sur le quay des Augustins a l'Image (sic) / St Louis. avec priuilege du Roy. 1661 », et, dans l'angle inférieur droit : « G. ladame fe [cit] ».

◇ Sur l'exemplaire de la bibliothèque Sainte-Geneviève [X 8° 413 bis Inv. 818-819 Rés.], la phrase espagnole n'est plus disposée en distique entre les deux personnages, mais en une seule ligne sur le bandeau du ciel de lit ; de plus, on ne lit pas les noms de Montaigne et de Ronsard.

◇ L'exemplaire de la Bibliothèque nationale ne porte pas de frontispice.

÷ Jean Ribou utilisera ce même frontispice, en modifiant son contenu graphique, pour la seconde partie des *Délices de la poésie galante*, qu'il publiera le 12 juillet 1664.

÷ Le Dictionnaire proprement dit est précédé d'une longue et dithyrambique épître dédicatoire au duc de Guise, et d'une préface, plus copieuse encore, d'« un des amis de l'auteur », probablement Jean Doneau de Visé. Voir ci-dessous.

÷ L'auteur, qui est dit, sur la page de titre, « secrétaire de Madame la connétable Colonna », est absent de Paris, ayant suivi Marie Mancini en Italie après son mariage, le 11 avril ; son « ami » préfacer le confirme :

Il a toujours paru si peu intéressé, quoique ses ennemis lui reprochent ce vice, qu'ayant refusé des présents d'une généreuse princesse, parce que l'on croyait que l'intérêt le faisait agir, elle trouva cette action si belle et faite si à propos, vu l'imprudence qu'il y a souvent d'agir ainsi, que dès ce temps elle lui promit de faire beaucoup de choses pour lui. Les effets ont de bien près suivi les paroles, puisqu'elle l'a mené en Italie avec elle. Je vous laisse à penser si tous les ouvrages qu'il fera dorénavant ne surpasseront pas tout ce qu'il a fait jusqu'ici, puisque outre les lumières de son esprit, qui sont déjà bien grandes, l'habitude qu'il aura avec les plus grands hommes de ce pays lui donnera de nouvelles connaissances.



÷ Dans la Préface du *Grand Dictionnaire des Précieuses* publié le 12 avril 1660, l'auteur, annonçant la publication imminente (« dans peu de jours ») d'un second dictionnaire, écrivait :

Elles [les matières du second dictionnaire] pourront satisfaire tout ce que la curiosité peut exiger sur le chapitre des précieuses : car ce nouveau dictionnaire contiendra leur histoire, leur poétique, leur cosmographie, leur chronologie ; on y verra, de plus, toutes les prédictions astrologiques qui concernent leurs états et empires ; l'on y connaîtra aussi ce que c'est que les précieuses et leurs mœurs. Il y aura, de plus, un sommaire de leur origine, progrès, guerres, conquêtes et victoires, etc., avec un dénombrement des villes plus remarquables et des princesses du royaume des précieuses, comme aussi des autres personnes illustres de ce pays, ensemble les éloges de ceux et celles qui y ont excellé en quelque chose ; outre cela, un traité des hérésies qui s'y sont glissées, ensemble la description de tous leurs états, empires, villes, provinces, îles, mers, fleuves, fontaines, et leur géographie, tant ancienne que moderne...

÷ On est frappé par la dimension grotesque, énorme, rabelaisienne, de ce programme, et par sa parfaite similitude avec le titre final de l'ouvrage, pourtant publié 14 mois plus tard. Voir au 12 avril 1660.

÷ Dans le *Dialogue de deux précieuses*, qui remplaçait *La Mort de Lustucru* dans la seconde édition des *Véritables Précieuses* et qui est sorti chez Ribou le 6 septembre 1660, on pouvait lire : « [...] l'on ne commence qu'à le mettre sous presse [le second Dictionnaire]. » L'impression aurait ainsi duré plus de neuf mois...

÷ Le Grand Dictionnaire proprement dit est suivi, dans les exemplaires subsistants, de quelques feuillets intitulés « La Clef du Grand Dictionnaire historique des précieuses. À Paris, M. DC. LXI », pourvus d'une page de titre et d'une pagination (1 à 46) propres. Cette clef s'ouvre sur un Avis au lecteur :

Le lecteur doit prendre garde que toutes les choses qui sont dans le Dictionnaire historique des précieuses ne sont nommées dans cette clef que la première fois que l'on en parle, encore bien (sic) qu'il y en ait de certaines qui s'y rencontrent plus de quinze ou vingt fois, et qu'il y ait aussi des personnes qui, bien qu'elles ne soient nommées que pour avoir inventé un mot précieux, parce que c'est la première fois que l'on parle d'elles dans ce Dictionnaire, ne laissent pas que d'avoir des histoires entières, qui les regardent à l'endroit où elles se trouvent ensuite selon l'alphabet ; et comme en ce lieu elles ne trouveront point leur nom dans la clef, elles doivent, en cas qu'elles ne s'en ressouvient point, recourir à celui où l'on a parlé d'elles la première fois. Il a fallu nécessairement garder cet ordre, parce que l'on ne doit jamais répéter plusieurs fois les mêmes choses et que le lecteur aurait été trop embarrassé de trouver de faux noms dans le Dictionnaire, sans apprendre aussitôt dans cette Clef quels sont les véritables ; c'est pourquoi l'on les a plutôt découverts à l'endroit où l'on en parle la première fois qu'à celui où l'on en parle le plus. Quoique chacun sache bien que l'on agit ainsi dans toutes les clefs des romans, je crois que cet avis ne sera pas inutile, puisque les romans parlant de bien moins de personnes, et leur matière étant bien plus liée, chacun conçoit d'abord quelles actions de sa vie l'on veut raconter et se ressouvient aisément de son nom ; ce qui est bien plus difficile dans le Dictionnaire des précieuses, qui n'est composé que de pièces détachées (pour les raisons qui sont dans la Préface), et dans lequel, si l'on parle vingt fois des mêmes personnes, c'est pour vingt choses différentes. J'ai cru à propos de donner cet avis, et d'avertir en même temps que l'on ne s'étonne pas quand l'on trouvera des personnes dont les faux noms ne commencent pas comme ceux des autres par la première lettre de leurs noms véritables, puisque ce sont des personnes illustres, pour lesquelles l'on en a cherché de convenables à leurs belles actions et à la grandeur de leur âme, lorsque la première lettre des leurs n'en a pu fournir d'assez avantageux.

÷ Cette clef, qui vaudra à Ribou des poursuites judiciaires (voir au 25 août), fait partie du projet depuis l'origine, puisqu'il en est question dès *Le Procès des précieuses* :

Ce livre sera d'importance,  
Et les précieuses de France,  
Aussitôt qu'elles le liront,  
Sans doute s'y reconnaîtront.  
— Bon Dieu ! qu'on aura de quoi rire.  
— Tellement que l'on peut bien dire  
Que quand la clef on en aura,  
Beaucoup on s'y divertira.

÷ On trouve, à la page 82 du tome II, cette 42<sup>e</sup> et dernière « prédiction touchant l'empire des précieuses » :

Sur la fin de l'année 1661, le père et l'enfant de tout le monde se divertira aux dépens de ceux et de celles qui n'y pensent pas, et fera un grand ravage dans le monde.

◊ *La Clef* nous apprend que ce titre se traduit ainsi :

C'est un livre qui court en manuscrit, nommé *L'Amour échappé*, galanterie allégorique.

◊ Or, le 12 novembre 1669 (huit ans plus tard !), Jean Donneau de Visé fera paraître, chez les libraires Ribou, Quinet, Barbin et Loyson, un roman en trois volumes intitulé *L'Amour échappé ou Les Diverses Manières d'aimer, contenues en quarante histoires, avec le Parlement d'Amour* et dédié à Chapelle, l'ami de Molière. On y trouvera une clef semblable à celle du *Dictionnaire*, et précédée d'un discours assez semblable également.

◊ Il est plus que probable que Donneau soit l'auteur de la Préface du *Dictionnaire*. On y retrouve partout son style, marqué en particulier par l'inflation des « puisque ». On peut également comparer ces lignes : « [...] lorsque vous trouverez des choses qui ne sont pas présentement telles qu'il les raconte, il vous prie de croire que, comme il n'y a rien d'arrêté dans ce monde, elles ont changé de face depuis que l'on a commencé à imprimer ce livre, et que plusieurs précieuses ont, en peu de temps, quitté le nom de fille pour prendre celui de femme », avec celles-ci, extraites de la préface de *L'Amour échappé* :

[...] et par là bien des gens pourront connaître en une demi-heure ce qu'ils ne sauraient pas en plusieurs années, quelques recherches qu'ils fissent, et même ce qu'ils ne pourraient jamais savoir en même temps, la face du monde changeant si souvent que plusieurs choses ont même changé pendant l'impression de ce livre, soit par le mariage ou par la mort de ceux dont les portraits y sont insérés.

◊ Il semble donc que Donneau prévoyait de publier son *Amour échappé* vers la fin de l'année 1661. Pourquoi ne l'a-t-il pas fait ? Il ne publiera rien avant les *Nouvelles nouvelles* (voir au 9 février 1663).

÷ Comme plusieurs ouvrages de Donneau de Visé – *Défense de Sertorius, Entretiens galants d'Aistipe et Axiane, Lettre sur les Observations* –, l'ouvrage s'augmente, à partir de la page 209 du tome II, de deux « apostilles » : une première (p. 209-274) consacrée aux précieuses de Millet [= Lyon], une seconde (277-320) consacrée à diverses précieuses dont l'auteur a reçu des portraits ou des mémoires alors que l'impression de son livre était quasi achevée.

÷ S'agit-il d'une œuvre à plusieurs mains ? Voir ce qu'en écrira Charles Sorel dans *De la connaissance des bons livres*, Paris, 1671, p. 369-371 :

Vers ces temps-là, on fit imprimer quatre volumes d'un livre intitulé *La Précieuse, ou le Mystère des ruelles* [de l'abbé de Pure]; de certaines personnes y étaient introduites, lesquelles parlaient et agissaient autrement que les autres. Ce livre donna sujet à une comédie italienne de ce nom, laquelle fut imitée en français sous le titre des *Fausse précieuses*<sup>25</sup>. Celles-ci tenaient quelque chose du nouveau langage, ou d'un langage choisi. Il y eut aussi le *Dictionnaire historique, poétique et géographique des précieuses*, livre d'une invention très galante, mais très mal exécutée, parce que ceux qui ont composé cet ouvrage, ayant travaillé sur de faux mémoires, ont donné plus ou moins d'âge aux dames qu'elles n'avaient ; ils leur ont attribué des qualités qui ne leur convenaient pas, et ont raconté leurs aventures au plus loin de ce qui en est arrivé. Outre ceci, l'insolence était horrible, d'aller faire imprimer des clefs qui expliquaient tous les noms empruntés pour plusieurs personnes connues. Nous n'alléguons ce livre que parce qu'il est rempli de plusieurs façons de parler tout extraordinaires. On a imprimé à part *Le Dictionnaire du langage des précieuses*, où l'on trouve de semblables termes, qui sont fort pleins d'emphase et de périphrases qu'on peut estimer ridicules. Aussi croit-on qu'on a enchéri sur la vérité, et que, s'il y a là quelques mots dont se servent de certaines personnes, les autres ont été inventés à leur imitation. Nous ne voulons point faire fraude ; on a parlé des précieuses comme si c'était quelque nouvel ordre de femmes et de filles qui fissent plus les capables que les autres en leurs discours et en leur manières d'agir ; mais nous n'en avons jamais vu aucune qui ait voulu avouer d'en être, et quoique quelques-unes tinssent beaucoup des coutumes, elles se sont tenues cachées, à cause de la guerre qu'on leur a faite. Or, quoiqu'on ait assez amplement écrit pour montrer de quel langage usaient les prétendus galants et les dames qu'on estimait précieuses, cela n'a point détourné quantité d'autres gens de se servir du même langage en parlant et en écrivant. Pour ce qu'il y a quelques termes en ceci qui sont assez bien trouvés, on s'est encouragé d'en inventer d'autres ; on les a aussi placés dans des livres comme étant les plus belles manières de parler dont l'on puisse user.

25. Sic, pour *Les Précieuses ridicules* ?

÷ « [...] l'insolence était horrible, d'aller faire imprimer des clefs qui expliquaient tous les noms empruntés pour plusieurs personnes connues » : de fait l'ouvrage sera saisi pour cette raison même. Sorel l'a-t-il su ? Voir au 25 août 1661.

### **Mer 29 juin 1661**

- *Huon de Bordeaux* et *L'École des maris*. R : 760 l. Le mercredi n'est pas un jour ordinaire de représentation.

### **Jeu 30 juin 1661**

### **Ven 1 juillet 1661**

- *Huon de Bordeaux* et *L'École des maris*. R : 750 l.

### **Sam 2 juillet 1661**

### **Dim 3 juillet 1661**

- *Huon de Bordeaux* et *L'École des maris*. R : 812 l.

- Ce jour-là, selon la *Gazette* du 9, l'abbé d'Harcourt soutint dans le collège de ce nom des thèses de toute la philosophie dédiées au Roi, en présence du nonce de Sa Sainteté, de l'évêque de Rodez, de quantité d'autres prélats, des princes de la maison de Lorraine qui étaient ici et de plusieurs autres personnes de marque, qui admirent la suffisance de ce jeune prince et lui virent donner le bonnet de maître ès Arts par les mains du chancelier de l'Université, ensuite d'un paranympe contenant les éloges, dû (sic) à sa naissance et à ses mérites, l'abbé de Gramont ayant fait l'ouverture de cet acte par une harangue qui fut aussi reçue avec beaucoup d'applaudissement.

### **Lun 4 juillet 1661**

### **Mar 5 juillet 1661**

- *Huon de Bordeaux* et *L'École des maris*. R : 805 l.

- Selon Jal, 215, de ce jour est datée une lettre que Louis XIV écrit au duc de Parme pour lui demander de faire venir un Arlequin pour sa troupe italienne. Cet Arlequin sera probablement Domenico Biancolelli, dont on ignore la date exacte d'arrivée à Paris.
  - ÷ Il semble qu'à cette date, la troupe italienne est déjà de retour en France ; voir au 16 juillet suivant, l'évocation par Loret de la maladie de Trivelin.

### **Mer 6 juillet 1661**

- Baptême, à l'église Saint-Eustache, de Dominique, fils de Louis Béjart, comédien, et de Gabrielle Falletière, demeurant rue du Chantre, avec pour parrain Dominique Aubertin Romer, gentilhomme, et pour marraine Marie Lenoble, femme de Claude Lestrivé, épicier.

### **Jeu 7 juillet 1661**

### **Ven 8 juillet 1661**

- *Huon de Bordeaux* et *L'École des maris*. R : 1132 l. « 15 loges de louées » [sur 17].
  - ÷ Ces quinze loges louées représentent 720 livres, soit plus de la moitié de la recette.

### **Sam 9 juillet 1661**

- Registre de La Grange, sous la mention du 10 :
  - Samedi 9<sup>e</sup>, on avait joué *L'École des maris*, chez Mme de La Trémouille, pour Mlle (sic Mlle de Montpensier ?). Reçu : 220 l.
  - ÷ L'hôtesse de la troupe est Marie de La Tour d'Auvergne (1601-1665), sœur aînée du maréchal-vicomte de Turenne, qui a épousé, le 19 janvier 1619, son cousin Henri, duc de La Trémouille ou [Trémoille], et prince de Tarente.
  - ÷ Mlle de Montpensier est revenue de Fontainebleau à Paris le 16 juin, et en repartira pour Forges le 22 juillet [*Gazettes* des 18 juin et 23 juillet].
  - ÷ Elle est parente de madame de la Trémouille et de Turenne par sa belle-mère. Elle écrira dans ses *Mémoires* (septembre-décembre 1657) :
    - M. et madame de La Trémouille eurent une joie nonpareille de me voir, étant chacun en leur particulier mes parents proches, et madame de Tarente aussi ; mais,

outre cela, ce sont des gens qui ont toujours fort bien vécu avec moi et pour qui j'ai beaucoup d'estime et d'amitié. Madame de La Trémouille est une des plus illustres dames de ce siècle ; mais la mauvaise fortune de sa maison et ses indispositions sont causes que tout le monde n'a pas le bonheur de la connaître.

÷ On trouve le portrait de la duchesse de La Trémouille dans le recueil de portraits publié à la suite des *Mémoires* de Mademoiselle (édition de 1735).

- Ce même jour, Molière obtient, pour l'impression de *L'École des maris*, un privilège, qu'il cède au libraire Charles de Sercy, lequel y associera ses confrères de Luyne, Guignard, Barbin et Quinet.

÷ Ce privilège est ainsi libellé dans l'édition, qui le reproduit in extenso :

Notre amé Jean-Baptiste Pocquelin de Moliers (sic), comédien de la troupe de notre très cher et très amé frère unique le duc d'Orléans, nous a fait exposer qu'il aurait depuis peu composé pour notre divertissement une pièce de théâtre en trois actes, intitulée *L'École des maris*, qu'il désirait faire imprimer. Mais parce qu'il serait arrivé qu'en ayant ci-devant composé quelques autres, aucunes d'icelles auraient été prises et transcrites par des particuliers, qui les auraient fait imprimer, vendre et débiter en vertu des lettres de privilège qu'ils auraient surprises en notre grande chancellerie à son préjudice et dommage ; pour raison de quoi il y aurait eu instance en notre conseil, jugée à l'encontre d'un nommé Ribou, libraire imprimeur, en faveur de l'exposant, lequel, craignant que celle-ci ne lui soit pareillement prise, et que par ce moyen il ne soit privé du fruit qu'il en pourrait retirer, Nous aurait requis lui accorder nos lettres avec les défenses sur ce nécessaires. À ces causes, etc.

÷ Voir au 25 août suivant.

÷ Le livre sera achevé d'imprimer le 20 août.

- La *Gazette* du jour rapporte :

Cette semaine, a été ici publiée la déclaration du Roi par laquelle Sa Majesté, interprétant celle du 27 novembre dernier, permet à ses sujets de porter toutes sortes de passements et dentelles de fil et de soie manufacturés dans le royaume, de la hauteur et du prix contenus en ladite déclaration, Sadite Majesté, qui travaille incessamment au bien de ses peuples, le désirant ainsi pour retrancher les excessives dépenses des uns et laisser néanmoins aux autres le moyen de tirer la subsistance de leurs familles de la fabrique de ces sortes d'ouvrages.

÷ Dans sa Lettre du jour, Loret évoque, v. 159-172, la préparation du *Ballet des Saisons* :

Dans cette noble cour de France  
Abondante en réjouissance,  
On prépare un ballet si beau  
Et d'un appareil si nouveau  
Que ce palais incomparable  
N'a vu jamais rien de semblable  
En machines, en incidents  
Dans tous les règnes précédents.  
On travaille, à ce qu'on raconte,  
À neuf cents habits, de bon compte,  
Qui d'or et d'argent brilleront  
Pour les danseurs qui danseront,  
Pour les belles voix ordinaires  
Et pour tous les instrumentaires.

### **Dim 10 juillet 1661**

- *Huon de Bordeaux* et *L'École des maris*. R : 1132 l. « Onze loges de louées. »

÷ La parfaite similitude de cette recette avec celle du 8 est troublante. La Grange ne ferait-il pas une erreur ?

### **Lun 11 juillet 1661**

- Registre de La Grange :

Le lundi 11<sup>me</sup> juillet, la troupe est partie de Paris pour aller à Vaux pour M. Fouquet, surintendant, p<sup>r</sup> *L'École des maris*.

÷ Sous les mentions du 13 et du 14, La Grange notera : « Monsieur le Surintendant donna 1500 l. »

÷ Même si l'on tient compte des frais de déplacement et de la représentation donnée le surlendemain « chez Mme la Surintendante », cette visite paraît très cher payée.

÷ La *Gazette* du 16, reproduisant une dépêche de Fontainebleau datée du 14, rapportera :

L'11, Sa Majesté britannique, après avoir dîné avec le Roi et les Reines, partit d'ici pour s'en retourner par Vaux, où le surintendant des finances [Fouquet] la traita magnifiquement à souper, avec Monsieur et Madame, qui l'accompagnèrent jusque-là.

÷ Du spectacle donné par les comédiens de Monsieur, dont la *Gazette* ne soufflera pas un mot [p. 680], Loret rendra compte longuement dans sa Lettre du 16, v. 9-82 :

Fouquet, dont l'illustre mémoire  
Vivra toujours dans notre histoire,  
Fouquet, l'amour des beaux esprits,  
Et dont un roman de grand prix  
Dépeint le mérite sublime  
Sous le nom du grand *Cléonime*,  
Ce sage donc, ce libéral,  
Du roi procureur général  
Et plein de hautes connaissances  
Touchant l'État et les finances,  
Lundi dernier traita la cour  
En son délicieux séjour. [...]  
Mais pour dire un mot des régales  
Qu'il fit aux personnes royales<sup>26</sup>,  
Dans cette superbe maison,  
Admirable en toute saison ;  
Après qu'on eut, de plusieurs tables,  
Desservi cent mets délectables,  
Tous confits en friands appas  
Qu'ici je ne dénombre pas,  
Outre concerts et mélodie,  
Il leur donna la comédie,  
Savoir *L'École des maris*,  
Charme à présent de tout Paris,  
Pièce nouvelle et fort prisée  
Que sieur Molier (sic) a composée,  
Sujet si riant et si beau  
Qu'il fallut qu'à Fontainebleau  
Cette troupe ayant la pratique  
Du sérieux et du comique,  
Pour reines et roi contenter,  
L'allât encore représenter.

### **Mar 12 juillet 1661**

• Ce jour-là, Gui Patin écrit à André Falconet [III, 381-382] :

Le Roi s'en va en Bretagne pour présider aux États et tirer de l'argent le plus qu'il pourra. Il n'y a plus que cette province où il n'a pas encore été. On dit qu'il tâchera d'y mettre la gabelle et de réduire cette province dans une obéissance aveugle, comme les autres. Son conseil ne songe guère au soulagement des peuples et des pauvres provinces désolées, qui souffrent il y a si longtemps. Cependant il est certain que le Roi est bon, qu'il a l'âme bien placée et qu'il ne manque qu'à des lumières qu'il ne se montre un très bon prince. Je prie Dieu qu'il l'éclaire lui-même et qu'enfin il donne un conseil qui n'ait rien d'italien ni de tyran.

Enfin aujourd'hui, à six heures du soir, a été exécuté dans la Grève le meurtrier de feu M. de la Fautrière. Il a eu les onze coups vifs ; il méritait encore pis, car il a tué très méchamment un fort honnête homme et bon juge.

Je viens d'apprendre que M. Fouquet a vendu sa charge de procureur général 160 000 livres à M. de Fieubert, maître des requêtes. On prétend par là qu'il est fort en crédit près du Roi et qu'il assuré d'autre chose, puisqu'il a abandonné le Palais ; qu'il sera ministre d'État ou chancelier de France, si la corde ne rompt, mais d'autres soupçonnent pis.

### **Mer 13 juillet 1661**

• Registre de La Grange :

Le mercredi 13<sup>me</sup> juillet, à Fontainebleau, *L'École des maris* et *Le Cocu imaginaire*, devant le roi. Et le même soir, on a joué chez Mme la Surintendante la même chose.

÷ Il semble que les Fouquet possédaient une maison à Fontainebleau.

÷ La *Gazette* du 16, reproduisant une dépêche de Fontainebleau datée du 14, rapportera :

On travaille incessamment aux apprêts d'un fort beau ballet qui se doit danser dans peu de jours, et cependant la Cour continue de prendre les divertissements

26. Dans la marge : « La reine d'Angleterre, Monsieur, Madame ».

ordinaires, entre lesquels elle n'est pas peu charmée de la comédie française, jouée par la Troupe royale.

÷ Se peut-il que le rédacteur de la *Gazette* [Robinet ?] fasse une erreur et confonde (peut-être même sciemment) la Troupe de Monsieur avec la Troupe royale ? Ce serait étonnant, mais pas impossible.

÷ Je note cependant que les Grands comédiens séjournent peut-être à Fontainebleau, où ils ont donné une représentation le 9 mai précédent. L'été suivant, ils interviendront auprès d'Anne d'Autriche, pour obtenir d'être invités à jouer à Saint-Germain, pendant que la troupe de Monsieur y séjournera ; voir au 24 juin 1662 et au 17 août 1661.

### **Jeu 14 juillet 1661**

#### • Registre de La Grange :

Le jeudi 14<sup>me</sup>, Mons<sup>r</sup> le marquis de Richelieu arrêta la troupe pour jouer *L'École des maris* devant les filles de la reine [mère], entre lesquelles était Mlle de La Mothe-d'Argencourt. Il donna à la troupe 80 pistoles d'or [= 880 livres].

÷ Le prix payé pour cette visite semble exorbitant.

÷ L'hôte de la troupe est Jean-Baptiste Amador de Vignerot, marquis de Richelieu (1632-1662), frère du duc (voir au 30 janvier 1663) et de l'abbé (voir au 6 décembre 1661) ; il est marié à la fille de Mme de Beauvais, première femme de chambre de la Reine mère. Le 22 mars 1659, il régala le roi et ses amies au château de Rueil (voir à cette date).

÷ Le 22 juin 1660, Gui Patin écrivait à André Falconet : « On dit que le marquis de Richelieu est fort en faveur auprès du roi... » Le marquis mourra le 11 avril 1662.

÷ Sur la demoiselle de La Mothe-d'Argencourt, dont Louis XIV s'était épris en 1657, à 19 ans, voir *Mémoires* de Mme de Motteville, t. IV, p. 83 et suiv., et 117 et suiv. ; voir aussi Tallemant, *Historiettes*, II, 1577 [note d'Antoine Adam] :

Elle était réputée pour sa beauté, et Louis XIV ne fut pas insensible à ses charmes. Mazarin en fut inquiet. Elle fut aussi aimée de Chamarande et du marquis de Richelieu. Elle figure dans un couplet des *Alléluia* de Roissy, mais ce n'est là que pure calomnie.

÷ Brienne le jeune écrit dans ses *Mémoires* [III, 48] :

Il m'arriva en ce même temps-là [été 1661] et au même lieu, c'est-à-dire à Fontainebleau, une fort plaisante aventure. Le marquis de Richelieu, le plus impudent des hommes et le plus emporté dans ses galanteries, était fou de Mlle de La Mothe, fille de la Reine mère, fort jolie, mais moins belle que Menneville... [maîtresse de Fouquet vers l'hiver 1660-61, voir *Petitfils, Fouquet*, 295 et suiv.]

÷ Ici, l'éditeur de Brienne, Paul Bonnefon, interrompt le texte et précise en note : « Nous ne croyons pas devoir reproduire la fin de l'aventure ; fort inconvenante en elle-même, elle l'est plus encore par les termes employés. »

÷ Cela dit, pourquoi La Grange donne-t-il cette précision ?

### **Ven 15 juillet 1661**

#### • Registre de La Grange :

La troupe revint à Paris la nuit, arriva à Essonne le vendredi à la pointe du jour, et arriva à midi au Palais-Royal, pour jouer *Huon de Bordeaux* et *L'École des maris*, qu'on avait affichés. Il y avait 9 loges louées. R : 857 l.

÷ Les neuf loges louées représentent 432 livres, soit la moitié de la recette.

• C'est vers la mi-juillet, selon Jules Lair [*Louise de La Vallière*, 65-66], que Louis XIV devient l'amant de Louise de La Vallière.

÷ L'historien doit s'appuyer sur la lettre citée ci-dessous d'un informateur de Fouquet, selon lequel Anne d'Autriche avait été avisée « que depuis peu on avait fait coucher le roi avec une jeune personne... »

÷ Si l'on en croit madame de La Fayette [*La Vie de la princesse d'Angleterre*, Droz, 1967, p. 41], « il la voyait dans la chambre du comte de Saint-Aignan, qui était le confident de cet amour ».

### **Sam 16 juillet 1661**

• Avant de terminer sa Lettre du jour, Loret évoque (v. 241-256) la maladie du comédien Domenico Locatelli, dit Trivelin :

Le sieur Trivelin, presque unique  
En son caractère comique,  
Et pour tel en France connu,  
Étant dans Paris revenu,

La fièvre lui fit incartade  
 Et gisait au lit fort malade ;  
 Mais le mal, modérant son feu,  
 Il se porte mieux depuis peu.  
 D'en parler je n'ai point de honte,  
 Il n'est prince, ni duc ni comte,  
 Mais il a le plaisant talent  
 D'être en son métier excellent,  
 Et si sa fièvre, d'aventure,  
 Eût avancé sa sépulture,  
 Sans doute Paris et la cour  
 L'auraient regretté plus d'un jour.

• Ce jour-là est achevée d'imprimer, pour le compte d'Augustin Courbé et de Louis Billaine, une longue nouvelle intitulée « *La Fouine de Séville ou l'Hameçon des bourses*, traduit de l'espagnol de D. Alonço de Castillo Savorçano » [Ars. 8° BL 29630].

÷ Le privilège, signé Conrart, a été donné le 26 février 1661 pour sept ans à Augustin Courbé.

÷ Le traducteur est Antoine Le Métel d'Ouille, comme l'indique le libraire dans son Avis au lecteur :

Voici l'École des ruses et des subtilités dont l'esprit d'une femme coquette et friponne peut être capable. D. Alonço de Castillo Savorçano, célèbre auteur espagnol, a composé cet agréable ouvrage en sa langue, et il a été traduit en français par feu Monsieur Douville, qui certainement était l'homme de toute la France qui parlait le mieux espagnol et qui connaissait le plus parfaitement toutes les grâces de cette langue. Mais comme il n'écrivait peut-être pas assez purement en la nôtre, un des plus délicats esprits de ce siècle, qui a trouvé après sa mort cette traduction parmi ses papiers, en a corrigé le style, et, n'en voulant pas priver le public, il a tâché de lui rendre toutes les grâces qu'il aurait pu dérober à son auteur. Il lui donne pour titre *La Fouine de Séville ou l'Hameçon des bourses*, parce que, comme cet animal a une inclination à dérober, il a voulu, sous le nom supposé de Rufine, faire ici le portrait et étaler tous les artifices et toutes les subtilités d'une jolie femme de cette fameuse ville, qui se trouva assez adroite pour voler les voleurs même les plus subtils, qui fit autant de dupes qu'elle fit d'amants, et qui visa toujours plus aux bourses qu'au cœur de ceux qui furent assez malheureux pour la trouver belle. Si je découvre la seconde partie de ce divertissant ouvrage, je te promets, Lecteur, de te la donner, si j'apprends que celle-ci ne t'ait pas été désagréable.

#### **Dim 17 juillet 1661**

• *Huon de Bordeaux* et *L'École des maris*. R : 920 l.

#### **Lun 18 juillet 1661**

#### **Mar 19 juillet 1661**

• *Huon de Bordeaux* et *L'École des maris*. R : 800 l.

#### **Mer 20 juillet 1661**

• Sur la démission du duc de Richelieu, et par provisions données ce jour à Fontainebleau, le duc de Navailles (1619-1685) est fait gouverneur et lieutenant général du Havre de Grâce [Pinard, *Chronologie*, III, 16]. Il prêtera serment le 26 [la *Gazette* du 6 août].

#### **Jeu 21 juillet 1661**

• Ce jour-là, Fouquet reçoit cette lettre d'un de ses informateurs dont une des principales sources est le cordelier confesseur d'Anne d'Autriche [Chéruel, *Mémoires sur la vie publique et privée de Fouquet*, II, 169] :

Je n'ai pu rien savoir de plus particulier de chez Madame de Chevreuse [voir au 28 juin], mais depuis peu le bonhomme de confesseur est venu ici pour voir la personne dont j'ai eu l'honneur de vous parler autrefois. Il lui a conté tout ce qu'il savait, et entre autres choses lui a dit que depuis quelque temps Madame de Chevreuse lui avait fait de grandes recherches ; qu'elle lui avait envoyé Laigues [mari de conscience de la duchesse] plusieurs fois ; qu'il lui avait parlé fort dévotement pour le gagner, mais surtout qu'il lui avait parlé contre vous, Monseigneur. Je ne m'étendrai point de quelle sorte ; car ce bonhomme a dit qu'il l'avait conté à M. Pellisson. Il me suffira donc de vous faire savoir sur cela que le bonhomme de cordelier se plaint un peu de ce que, en faisant un éclaircissement à

la Reine mère, vous l'aviez comme cité, et que, lui disant qu'elle allait à Dampierre parmi vos ennemis et qu'on lui avait dit des choses contre vous, comme elle niait qu'on lui eût jamais parlé de cette sorte, vous lui dites de le demander au Père confesseur ; que le lendemain, la Reine [mère] lui avait dit qu'elle ne pouvait comprendre comment vous saviez toutes choses et que vous aviez des espions partout.

La Reine a encore dit qu'elle voyait une cabale dans la Cour fort méchante, qu'elle ne connaissait point et qu'elle ne pouvait encore pénétrer ; qu'elle avait su que depuis peu on avait fait coucher le roi avec une jeune personne, de laquelle ce bonhomme-ci [le confesseur] n'a pu redire le nom, et que la reine avait encore ajouté que le roi se relâchait fort sur la dévotion, qu'il ne se confessait ni ne communiait pas si souvent, et que le père Annat était un pauvre homme et si timide qu'il n'osait dire autre chose au monde au roi, de peur que cela n'allât contre ses intérêts.

Au reste, j'ai su d'un autre côté, je ne sais si l'avis est bon ou mauvais, que les jésuites ont pensé de mettre auprès du roi pour confesseur le père Le Clerc, après la mort de celui-ci, et que, comme ce sont des gens qui prennent leurs mesures de loin, ils songent à cela dès à cette heure.

Il a encore dit (et ceci, il l'a donné pour un fort grand secret) qu'il y a plusieurs personnes à la cour qui veulent perdre M. de Rennes [de La Mothe-Houdancourt, grand aumônier de la Reine mère] ; qu'ils ont recherché des choses inouïes contre lui et contre sa vie ; qu'on a écrit de gros cahiers de ses déportements et des faussetés qu'il a faites, et que, tout cela étant des choses de fait qui seront prouvées, il est impossible que cela ne le détruise pas. La personne qui donne ces mémoires-là est celui à qui il a résigné son évêché, et ces papiers doivent être mis entre les mains de l'archevêque de Sens.

Il a encore dit que la Reine mère, en parlant des mécontentements qu'elle avait sur Madame, lui avait assuré qu'elle était une profonde coquette et une artificieuse, mais qu'aussi la jeune reine lui donnait bien de la peine avec ses larmes et toutes ses façons de faire.

Il a ajouté encore que depuis peu le Roi lui avait dit que M. le Cardinal, en mourant, lui avait protesté, en lui parlant contre elle, « qu'elle ne se passerait jamais d'homme » ; qu'il prit garde à elle et qu'assurément elle ferait un mariage « de conscience » avec quelqu'un. Au reste, ce bonhomme assure que la Reine mère reçoit tous les jours des avis contre tous les ministres, et que tant vous êtes bien et tantôt mal dans son esprit ; qu'on vous y rend souvent de très méchants offices, et que dans ces temps-là elle est fort déchaînée contre vous.

### **Ven 22 juillet 1661**

- *Huon de Bordeaux* et *L'École des maris*. R : 888 l.

### **Sam 23 juillet 1661**

- Première, à Fontainebleau, du *Ballet des Saisons*.

÷ Dans sa Lettre du 30, Loret affirme que ce divertissement a été « inventé », sur ordre du roi, par le comte de Saint-Aignan. Les vers sont de Benserade, les airs de Lully, et Vigarini a conçu la scénographie. Mme de La Fayette évoquera, dans *La Vie de la princesse d'Angleterre*,

un ballet qui fut le plus agréable qui ait jamais été, soit par le lieu où il se dansait, qui était le bord de l'étang, ou par l'invention qu'on avait trouvée, de faire venir du bout d'une allée le théâtre [= la scène] tout entier, chargé d'une infinité de personnes, qui s'approchaient insensiblement et qui faisaient une entrée en dansant sur le théâtre.

- ÷ Louis XIV y représente Cérès, et Saint-Aignan un moissonneur, qui dit :

Que je dois d'encens à Cérès,  
Dont la bonté m'est si propice !  
Contre les autres dieux, je prends ses intérêts,  
Et je lui garde encore du sang en sacrifice ;  
Mon cœur s'en souviendra tant qu'il sera vivant ;  
Elle a trop bien payé mes labeurs et mes peines ;  
Qu'il fasse désormais de la grêle et du vent,  
Me voilà satisfait et mes granges sont pleines.

- ÷ Saint-Aignan danse ensuite avec un « masque », à qui Benserade fait dire :

Si je me tiens couvert, c'est afin de vous plaire,  
Et contre mon honneur je ne crois point pécher,  
Il me serait ailleurs honteux de me cacher,  
Et Vénus fait ici ce que Mars n'eût su faire.



**Dim 24 juillet 1661**

- *Huon de Bordeaux* et *L'École des maris*. R : 420 l.

**Lun 25 juillet 1661**

- Fête de Saint-Jacques.
- *Huon de Bordeaux* et *L'École des maris*. R : 346 l.
  - ÷ Le lundi n'est pas un jour ordinaire de représentation.
  - ÷ Cette dix-neuvième et dernière représentation de *Huon de Bordeaux* marque la fin de la collaboration des comédiens de Monsieur avec Gabriel Gilbert.
  - ÷ En quatorze mois, la troupe aura joué quatre pièces de ce dramaturge (dont trois créations), pour un total de 51 représentations.
  - ÷ Gilbert confiera sa prochaine création à l'Hôtel de Bourgogne : ce sera *Théagène*, créé le 14 juillet 1662. Vers la même période, Racine viendra proposer à Molière une pièce intitulée *Théagène et Chariclée*, « qui à la vérité ne valait rien » [Grimarest]...
  - ÷ La prochaine création au Palais-Royal d'une pièce d'un auteur autre que Molière sera celle du *Tonaxare* de l'abbé Boyer, le 17 novembre 1662.
- Le même jour, à 9 heures du matin, selon la *Gazette* du 30, mort du duc d'Épernon, âgé d'environ 69 ans.
  - ÷ Voir *Lettres* de Gui Patin, II, 469.

**Mar 26 juillet 1661**

- *Le menteur* et *L'École des maris*. R : 500 l.
  - ÷ Le même jour, dans le parc de Fontainebleau, est dansé le *Ballet des Saisons*. La *Gazette* en rend compte assez platement dans son ordinaire du 30, reproduisant une dépêche de Fontainebleau datée de la veille :
 

Le soir, il [l'ambassadeur de Suède arrivé la veille] se trouva au ballet appelé des Saisons, qui fut dansé pour la première fois, en présence des Reines, dans les neuf entrées duquel, où paraisaient le Roi, Monsieur, Madame, le duc d'Enghien et plusieurs des principaux seigneurs et dames, on a, par la représentation de tous les biens et de tous les plaisirs que produisent les 3 belles saisons, un charmant tableau des prospérités que nous devons espérer sous le règne de ce grand monarque.
  - ÷ Loret assiste à la représentation et en rendra compte dans sa Lettre du 30, v. 73-180.

**Mer 27 juillet 1661**

- Sainte Anne.

**Jeu 28 juillet 1661**

- *Le menteur* et *L'École des maris*. R : 393 l.
  - ÷ Le jeudi n'est pas un jour ordinaire de représentation.

**Ven 29 juillet 1661**

- *Nicomède* et *L'École des maris*. R : 483 l.

**Sam 30 juillet 1661**

- Le *Ballet des Saisons* est dansé une seconde fois à Fontainebleau [la *Gazette* du 6 août].

**Dim 31 juillet 1661**

- *Nicomède* et *L'École des maris*. R : 550 l.

**Lun 1 août 1661****Mar 2 août 1661**

- *Héraclius* et *L'École des maris*. R : 357 l.
  - ÷ La Troupe entame ici une série de sept représentations couplant les deux mêmes pièces ; après quoi elle partira pour Vaux, où elle créera *Les Fâcheux*, comédie « conçue, faite, apprise et représentée en quinze jours ».
  - ÷ *Les Fâcheux* ayant été créés le 17, la quinzaine commence en ce 2 août.
- Le même jour, la marquise d'Huxelles écrit à Fouquet pour l'avertir de la menace qui pèse sur lui :

[...] On m'a promis de m'apprendre des choses qui vous sont de la dernière conséquence sur cela, sur le voyage en Bretagne, sur certaines résolutions très secrètes du roi et sur des mesures prises contre vous.

÷ Cette lettre est donnée intégralement par Georges Mongrédien dans *L'Affaire Fouquet*, p. 70-71. Sur madame d'Huxelles, voir Édouard de Barthélemy, *La Marquise d'Huxelles et ses amis*, Paris, 1881.

### **Mer 3 août 1661**

• La *Gazette* du 6 août, reproduisant une dépêche de Fontainebleau datée du 4, revient sur le *Ballet des Saisons* :

Le 30, le Ballet des Saisons fut encore dansé, ainsi qu'hier au soir, ce ravissant spectacle s'étant trouvé des plus capables de divertir agréablement la cour, par les diversités galantes et merveilleuses de toutes ses entrées, dans la huitième desquelles le Roi représente le Printemps, accompagné des Jeux, des Ris, de la Joie et de l'Abondance, et dans la dernière est suivi d'Apollon, des Muses, de l'Amour, des Arts libéraux et de tous les Plaisirs, qui terminent ce divertissement, avec une excellente symphonie, comme pour marquer qu'ils sont désormais inséparables du règne de Sa Majesté, qui, ayant banni le siècle de fer par la fin d'une longue guerre, les a rappelés pour rétablir dans ses États cet âge délicieux qui n'a jusqu'ici été connu que dans la fable.

### **Jeu 4 août 1661**

• Une dépêche de Fontainebleau, datée de ce jour et rapportée par la *Gazette* du surlendemain, signale que,

le 26 du mois dernier, [Sa Majesté] supprima la charge de colonel général de l'infanterie, vacante par le décès du duc d'Épernon, et pour reconnaître pareillement les grands services que le maréchal-duc de Gramont lui a rendus et rend journellement, l'établit colonel du régiment de ses Gardes français, avec la survivance pour le comte de Guiche son fils, qui exercera conjointement avec lui cette belle et si importante charge, à laquelle Sa Majesté a joint les honneurs et appointements que ledit duc d'Épernon possédait avec la disposition de plusieurs offices en ce corps.

• Une autre dépêche de Fontainebleau, datée cette fois-ci du 12 et publiée dans la *Gazette* du 13, rapporte :

Le 4, on fut à la promenade sur le canal, dans un bateau des plus magnifiques, qui n'avait été mis à l'eau que depuis deux jours ; et tout le beau monde de la cour s'y trouva en un équipage des plus galants, ainsi qu'il paraît aux autres promenades, en cavalcade ou sur les calèches, qui sont les divertissements ordinaires ; où la parfaite santé de la Reine ne répand pas moins de joie que la beauté du lieu les rend délicieux.

Le Roi continuant aussi d'appliquer ses soins au bien général et particulier de ses sujets, sur ce que Sa Majesté a su qu'il y avait ici beaucoup de malades, elle a donné ses ordres au Grand prévôt de l'Hôtel de les envoyer aux villages des environs, afin qu'ils puissent plus aisément recouvrer leur santé.

• Ce même jour, un correspondant anonyme écrit à Fouquet [Mss Baluze 149, f° 119, cités par M.-T. Hipp, édition critique de *La Vie de la princesse d'Angleterre*, de Mme de La Fayette, Droz/Minard, 1967, p. 156, note 223] :

Le roi aime d'être riche et n'aime pas ceux qui le sont plus que lui, puisqu'ils entreprennent des choses qu'il ne saurait faire lui-même, et qu'il ne doute point que les grandes richesses des autres ne lui aient été volées.

### **Ven 5 août 1661**

• *Héraclius* et *L'École des maris*. R : 482 l.

### **Sam 6 août 1661**

• Revenant, dans sa Lettre du jour, sur le *Ballet des Saisons*, dont il a rendu compte la semaine précédente, Loret s'excuse d'avoir oublié de signaler la présence, parmi les « danseurs illustres », de « Monseigneur [le duc] de Guise, dont je suis très humble valet et l'un des Grands dudit ballet<sup>27</sup> ».

27. Il y représente un « galant », à qui Benserade fait dire : « Je ne sais comme quoi je me suis avisé / De me mettre en galant de peur que je paraisse ; / Est-il personne ici qui ne me reconnaisse / Et qui puisse penser que je suis déguisé ? »

**Dim 7 août 1661**

- *Héraclius et L'École des maris*. R : 605 l.
- 17<sup>e</sup> anniversaire du baptême de Louise de La Vallière.

**Lun 8 août 1661****Mar 9 août 1661**

- *Héraclius et L'École des maris*. R : 500 l.

**Mer 10 août 1661**

- *Héraclius et L'École des maris*. R : 425 l.  
÷ Le mercredi n'est pas un jour ordinaire de représentation.

**Jeu 11 août 1661****Ven 12 août 1661**

- *Héraclius et L'École des maris*. R : 299 l.
- La dépêche de Fontainebleau, datée de ce jour et citée au 4, signale comme en passant que  
tout se prépare pour le voyage que Sa dite Majesté a résolu de faire en Bretagne, l'ordre ayant été donné aux Gardes de se tenir prêts à partir le 16 de ce mois.
- Le même jour, le comte de Saint-Aignan est nommé gouverneur des villes et châteaux de Loches et de Beaulieu, en remplacement du duc d'Épernon, qui vient de mourir [la *Gazette* du 20]. Loret commentera cette nomination dans sa Lettre du 27 août, v. 67-88.

**Sam 13 août 1661****Dim 14 août 1661**

- *Héraclius et L'École des maris*. R : 241 l.

**Lun 15 août 1661**

- Registre de La Grange :  
Lundi 15 août, la troupe est partie pour aller à Vaux-le-Vicomte pour Mr le Surintendant, et a joué *Les Fâcheux* devant le roi, dans le jardin, et est revenue le samedi 20<sup>me</sup> dudit mois. Reçu.....  
÷ La somme reçue est laissée en blanc.  
÷ Cette mention est bien centrée dans la page.  
÷ Plus tard, La Grange a noté dans la marge : « 6<sup>e</sup> pièce de M. de Molière ».

**Mar 16 août 1661**

- Fête de saint Roch, jour chômé.
- Ce jour-là, selon la *Gazette* du 20, « la cour eut encore le divertissement du *Ballet des Saisons* ».

**Mer 17 août 1661**

- Grande fête à Vaux. Création des *Fâcheux* devant la cour.  
÷ Une dépêche de Fontainebleau, datée du 18 et publiée dans la *Gazette* du 20, rendra compte de cette journée :  
Hier, le Roi, ayant avec lui dans sa calèche, Monsieur, la comtesse d'Armagnac, la duchesse de Valentinois et la comtesse de Guiche, alla à Vaux ; comme aussi la Reine mère, accompagnée dans son carrosse de plusieurs dames, et Madame pareillement, en litière. Cette auguste compagnie et sa suite, composée de la plupart des seigneurs et des dames de la cour, y fut traitée par le surintendant des finances avec toute la magnificence imaginable, la bonne chère ayant été accompagnée du divertissement d'un fort agréable ballet, de *la comédie*, et d'une infinité de feux d'artifice dans les jardins de cette belle et charmante maison, de manière que ce superbe régal se trouva assorti de tout ce qui se peut souhaiter dans

les plus délicieux, et que Leurs Majestés, qui n'en partirent qu'à deux heures après minuit, à la clarté de grand nombre de flambeaux, témoignèrent en être merveilleusement satisfaites.

÷ Loret consacra *toute* sa Lettre du 20 au compte rendu de la fête :

Après ce somptueux repas,  
 Pour goûter de nouveaux appas,  
 On alla sous une feuillée  
 Pompeusement appareillée,  
 Où, sur un théâtre charmant,  
 Dont à grand peine un Saint-Amant,  
 Un feu Ronsard, un feu Malherbe,  
 Figurerait l'aspect superbe,  
 Sur ce théâtre que je dis,  
 Qui paraissait un paradis,  
 Fut avec grande mélodie  
 Récitée une comédie  
 Que Molière (sic), d'un esprit pointu,  
 Avait composée *in promptu*  
 D'une manière assez exquise,  
 Et sa troupe en trois jours apprise,  
 Mais qui (sans flatter peu ni point)  
 Fut agréable au dernier point,  
 Étant fort bien représentée,  
 Quoique si peu préméditée.  
 D'abord, pour le commencement  
 De ce beau divertissement,  
 Sortit d'un rocher en coquille  
 Une naïade ou belle fille  
 Qui récita quarante vers  
 Au plus grand roi de l'univers,  
 Prônant les vertus dudit sire,  
 Et certainement j'ose dire  
 Qu'ils ne seraient pas plus parfaits  
 Quand Apollon les aurait faits.  
 Tous ceux qui bien les écoutèrent  
 Jusques au ciel les exaltèrent ;  
 Leur sage auteur, c'est Pellisson,  
 Des muses le vrai nourrisson,  
 Que non seulement on estime  
 Pour sa noble et savante rime,  
 Mais pour plusieurs vertus qu'en lui  
 Chacun reconnaît aujourd'hui,  
 Et surtout étant le modèle  
 D'un ami solide et fidèle.  
 Durant la susdite action,  
 On vit par admiration  
 (Quoiqu'en apparence bien fermes)  
 Mouvoir des figures, des termes [ ?]  
 Et douze fontaines couler  
 S'élevant de dix pieds en l'air.  
 Mais il ne faut pas que je die  
 Le reste de la comédie,  
 Car bientôt Paris la verra,  
 On n'ira pas, on y courra,  
 Et chacun, prêtant les oreilles  
 À tant de charmantes merveilles,  
 Y prendra plaisir à gogo  
 Et rira tout son saoul ; *ergo*,  
 Pour ne faire aux acteurs outrage,  
 Je n'en dirai pas davantage,  
 Sinon qu'au gré des curieux,  
 Un ballet entendu des mieux,  
 Qui par intervalles succède,  
 Sert à la pièce d'intermède,  
 Lequel ballet fut composé  
 Par Beauchamp, danseur fort prisé,  
 Et dansé de la belle sorte  
 Par les messieurs de son escorte,  
 Et même, où le sieur d'Olivet,  
 Digne d'avoir quelque brevet

Et fameux en cette contrée,  
A fait mainte agréable entrée.

÷ Dans l'Avertissement qu'il placera en tête des *Fâcheux*, lors de l'impression, achevée le 18 février 1662, Molière écrira :

Jamais entreprise au théâtre ne fut si précipitée que celle-ci, et c'est une chose, je crois, toute nouvelle, qu'une comédie ait été conçue, faite, apprise et représentée en quinze jours. Je ne dis pas cela pour me piquer de l'*impromptu* et en prétendre de la gloire, mais seulement pour prévenir certains gens qui pourraient trouver à redire que je n'aie pas mis ici toutes les espèces de fâcheux qui se trouvent. Je sais que le nombre en est grand, et à la cour et dans la ville, et que, sans épisodes, j'eusse bien pu en composer une comédie de cinq actes bien fournis, et avoir encore de la matière de reste. Mais, dans le peu de temps qui me fut donné, il m'était impossible de faire un grand dessein, et de rêver beaucoup sur le choix de mes personnages et sur la disposition de mon sujet. Je me réduisis donc à ne toucher qu'un petit nombre d'importuns, et je pris ceux qui s'offrirent d'abord à mon esprit, et que je crus les plus propres à réjouir les augustes personnes devant qui j'avais à paraître ; et, pour lier promptement toutes ces choses ensemble, je me servis du premier nœud que je pus trouver. Ce n'est pas mon dessein d'examiner maintenant si tout cela pouvait être mieux, et si tous ceux qui s'y sont divertis ont ri selon les règles : le temps viendra de faire imprimer mes remarques sur les pièces que j'aurai faites, et je ne désespère pas de faire voir un jour, en grand auteur, que je puis citer Aristote et Horace. En attendant cet examen, qui peut-être ne viendra point, je m'en remets assez aux décisions de la multitude, et je tiens aussi difficile de combattre un ouvrage que le public approuve, que d'en défendre un qu'il condamne.

Il n'y a personne qui ne sache pour quelle réjouissance la pièce fut composée, et cette fête a fait un tel éclat qu'il n'est pas nécessaire d'en parler ; mais il ne sera pas hors de propos de dire deux paroles des ornements qu'on a mêlés avec la comédie.

Le dessein était de donner un ballet aussi ; et comme il n'y avait qu'un petit nombre choisi de danseurs excellents, on fut contraint de séparer les entrées de ce ballet, et l'avis fut de les jeter dans les entractes de la comédie, afin que ces intervalles donnassent temps aux mêmes baladins de revenir sous d'autres habits. De sorte que, pour ne point rompre aussi le fil de la pièce par ces manières d'intermèdes, on s'avisait de les coudre au sujet du mieux que l'on put, et de ne faire qu'une seule chose du ballet et de la comédie ; mais, comme le temps était fort précipité, et que tout cela ne fut pas réglé entièrement par une même tête, on trouvera peut-être quelques endroits du ballet qui n'entrent pas dans la comédie aussi naturellement que d'autres. Quoi qu'il en soit, c'est un mélange qui est nouveau pour nos théâtres, et dont on pourrait chercher quelques autorités dans l'antiquité ; et, comme tout le monde l'a trouvé agréable, il peut servir d'idée à d'autres choses qui pourraient être méditées avec plus de loisir.

D'abord que la toile fut levée, un des acteurs, comme vous pourriez dire moi, parut sur le théâtre en habit de ville, et, s'adressant au roi avec le visage d'un homme surpris, fit des excuses en désordre sur ce qu'il se trouvait là seul, et manquait de temps et d'acteurs pour donner à Sa Majesté le divertissement qu'elle semblait attendre. En même temps, au milieu de vingt jets d'eau naturels, s'ouvrit cette coquille que tout le monde a vue, et l'agréable Naïade qui parut dedans s'avança au bord du théâtre, et, d'un air héroïque, prononça les vers que M. Pellisson avait faits, et qui servent de prologue.

÷ Molière évoquant une comédie « conçue, faite, apprise et représentée en quinze jours », il est plus que probable que, dans la série de représentations couplant *Héraclius* et *L'École des maris*, du 2 au 14 août, il ne jouait que dans la « petite comédie ».

÷ Cette longue série faisait presque immédiatement suite à une série de treize représentations consécutives de *Huon de Bordeaux*.

÷ À propos des entrées de ballet, Henry Prunières écrit dans *La Vie illustre et libertine de Jean-Baptiste Lully*, p. 88 :

Lully avait été pressé de composer la musique du ballet [...]. Mais Colbert, auquel Baptiste demanda conseil, l'engagea sèchement à refuser, lui disant que le roi n'aimait pas voir ses serviteurs employés chez les autres. On se contenta donc des airs inventés par le baladin Beauchamp et mis en parties par quelque violon.

### **Jeu 18 août 1661**

- Voir au 24 octobre suivant.

### **Ven 19 août 1661**

### **Sam 20 août 1661**

- Fête de saint Bernard.

- Retour de la troupe à Paris.
- Le même jour est achevée d'imprimer, pour le compte des libraires Sercy, de Luyne, Guignard, Barbin et Quinet, *L'École des maris* de Molière.
  - ÷ L'épître dédicatoire « À Monseigneur le duc d'Orléans, frère unique du roi » est la première rédigée nommément et en tout cas signée par Molière :  
 Monseigneur,  
 Je fais voir ici à la France des choses bien peu proportionnées. Il n'est rien de si grand et de si superbe que le nom que je mets à la tête de ce livre, et rien de plus bas que ce qu'il contient. Tout le monde trouvera cet assemblage étrange, et quelques-uns pourront bien dire, pour en exprimer l'inégalité, que c'est poser une couronne de perles et de diamants sur une statue de terre, et faire entrer par des portiques magnifiques et des arcs triomphaux superbes dans une méchante cabane. Mais, Monseigneur, ce qui doit me servir d'excuse, c'est qu'en cette aventure, je n'ai eu aucun choix à faire, et que l'honneur que j'ai d'être à Votre Altesse Royale m'a imposé une nécessité absolue de lui dédier le premier ouvrage que je mets de moi-même au jour. Ce n'est pas un présent que je lui fais, c'est un devoir dont je m'acquitte ; et les hommages ne sont jamais regardés par les choses qu'ils portent<sup>28</sup>. J'ai donc osé, Monseigneur, dédier une bagatelle à Votre Altesse Royale, parce que je n'ai pu m'en dispenser ; et si je me dispense ici de m'étendre sur les belles et glorieuses vérités qu'on pourrait dire d'Elle, c'est par la juste appréhension que ces grandes idées ne fissent éclater encore davantage la bassesse de mon offrande. Je me suis imposé silence pour trouver un endroit plus propre à placer de si belles choses ; et tout ce que j'ai prétendu, dans cette épître, c'est de justifier mon action à toute la France, et d'avoir cette gloire de vous dire à vous-même, Monseigneur, avec toute la soumission possible, que je suis, de Votre Altesse Royale, le très humble, très obéissant et très fidèle serviteur, J.-B.P. Molière.
  - ÷ Le privilège (voir au 9 juillet) ne sera enregistré que le 26 août (voir à cette date).
  - ÷ Le livre ne sera sans doute pas mis en vente avant les premiers jours de septembre.

- Dans une lettre expédiée le 2 septembre, mais dont la rédaction a débuté avant ce samedi 20, Gui Patin écrit à André Falconet [III, 385] :

Il semble que les gens de bien n'aient que faire d'attendre du soulagement pour le pauvre peuple ; on minute de nouveaux impôts : *omnia fatis in pejus ruere et retro sublapsa referri*. On parle que le Roi veut augmenter le prix du sel et les entrées du vin, non seulement à Paris, mais par toute la France. On dit que c'est M. Fouquet, le surintendant, qui est l'auteur de tous ces malheureux avis, d'autant qu'il ne peut autrement subsister dans sa charge, vu que du temps du Mazarin il n'avait qu'à donner au Mazarin, lequel tirait tant qu'il pouvait ; mais aujourd'hui il faut qu'il donne au Roi, à la Reine et encore bien plus à la Reine mère, sa bonne patronne, qui le maintient et le conserve contre ses ennemis et envieux. On dit même qu'il est obligé de faire de grands présents à ceux qui sont auprès d'elle, et surtout à Mademoiselle de Beauvais, qui est une harpie, et à plusieurs autres. Pour moi, je crois qu'on ne fait courir ces bruits que pour rendre M. Fouquet odieux à tout le peuple, et je crains pour lui.

Enfin, les pauvres gens n'ont que faire d'attendre du soulagement, aussi meurent-ils par toute la France de maladie, de misère, d'oppression, de pauvreté et de désespoir : *eheu nos miseros ! ô miseram Galliam !* Je pense que les Topinambous sont plus heureux en leur barbarie que ne sont les paysans de France aujourd'hui. La moisson n'a pas été bonne, le blé sera encore fort cher toute l'année.

On dit que le Roi a un grand caveau, dans lequel il serre volontiers ses pistoles et d'où il n'aime point de rien tirer. Il dit que quand ce caveau sera plein, qu'il en fera faire un autre et que M. le Surintendant lui donne tous les mois 100 000 écus. On dit qu'il veut aller en Bretagne pour supprimer les États de cette province, et les tailler comme les autres, et y faire de nouveaux officiers au parlement et ailleurs. Voilà des effets de l'instruction mazarinesque et des échantillons de l'avarice italienne.

Le Roi, parti hier, ce 20 août, de Fontainebleau, est allé à Blois...

### **Dim 21 août 1661**

- Registre de La Grange : « Le dimanche 21 août, joué à Paris le *Nicomède* et *L'École des maris*. Reçu : 420 l.<sup>29</sup> »

28. Phrase peu claire.

29. Ce montant a été ajouté après coup, sur une ligne de point déjà tracée.

÷ La formulation « joué à Paris » et le mot « reçu », qui ne figure pas généralement devant le chiffre de la recette, donnent à penser qu'il ne s'agit pas d'une représentation publique ordinaire. Voir pourtant au 2 septembre.

- La *Gazette* du 27 [dépêche datée du 24] rapportera que le soir de ce jour-là, à Fontainebleau,

Leurs Majestés eurent le divertissement de la comédie espagnole dans la chambre de la Reine, qui jouit toujours d'une santé si parfaite qu'elle est le sujet d'une pleine joie en cette cour.

- Ce même jour, Jacques Chausson, dit Des Estangs, ancien commis à l'Hôtel des fermes du roi, est incarcéré à la Conciergerie, pour tentative de viol sur un jeune garçon ; le 25 août, un de ses anciens collègues, Jacques Paulmier, dit Fabry, sera arrêté à son tour.

### **Lun 22 août 1661**

- Ce jour-là, Jean de La Fontaine écrit à son ami Maucroix la célèbre lettre dans laquelle il décrit la fête donnée à Vaux le 17.

- La *Gazette* du 27, reproduisant une dépêche de Fontainebleau datée du 24, rapportera que ce jour-là

le roi, avec lequel étaient Monsieur, Madame, le comtesse de Soissons et la duchesse de Valentinois, continua la promenade du parc, suivi de grand nombre de seigneurs et dames, dans le leste ajustement avec lequel ils paraissent d'ordinaire. Le soir, Leurs Majestés eurent le divertissement de la comédie espagnole dans la chambre de la reine, qui jouit toujours d'une santé si parfaite qu'elle est le sujet d'une pleine joie en cette cour.

### **Mar 23 août 1661**

- Registre de La Grange :

Le mardi 23 la troupe est partie pour Fontainebleau et a joué *Les Fâcheux* deux fois. Reçu.....

÷ Dans la marge : « La 1<sup>ère</sup> fois, le 25, jour (de) St-Louis. »

÷ La Grange ne précise pas combien la troupe a reçu, ni quel jour elle est revenue à Paris.

÷ Loret rend compte de cette visite dans sa Lettre du 27 :

La pièce tant et tant louée,  
Qui fut dernièrement jouée  
Dans la belle maison de Vaux,  
Divertit si bien notre sire  
Et fit la cour tellement rire,  
Qu'avec les mêmes beaux apprêts,  
La troupe comique excellente  
Qui cette pièce représente  
Est allée encor de plus beau  
La jouer à Fontainebleau,  
Étant illec fort approuvée  
Et mêmement enjolivée  
D'un ballet gaillard et mignon  
Dansé par maint bon compagnon,  
Où cette jeune demoiselle,  
Qu'en surnom Giraut on appelle,  
Plut fort à tous par les appas  
De sa personne et de ses pas.

- Selon la *Gazette* du 3 septembre, ce jour-là, « la cour eut encore le divertissement du *Ballet des Saisons* ».

### **Mer 24 août 1661**

- Fête de saint Barthélemy.

- Selon la *Gazette* du 3 septembre, ce jour-là, « [la cour eut le divertissement] de la comédie française dans la chambre de la reine ».

÷ Quelle troupe donne la comédie ?

**Jeu 25 août 1661**

- Fête de saint Louis.
- Dans la matinée, Louis XIV réunit le « conseil étroit ».
  - ÷ Voir Inès Murat, *Colbert*, p. 101 ; *Mémoires de l'abbé de Choisy ; Mémoires de Brienne le jeune ; les Mémoires du Conseil de 1661*, etc.
- Ce même jour, selon la *Gazette* du 3 septembre, « [la cour eut le divertissement] du ballet que l'on avait dansé à Vaux en présence du Roi », c'est-à-dire *Les Fâcheux*, dont ce doit être la première des deux représentations indiquées par La Grange dans son Registre.
- Ce même jour, sur l'ordre du lieutenant civil Dreux d'Aubray, le commissaire Picart<sup>ii</sup> effectue une perquisition dans la boutique de Jean Ribou, sur le quai des Grands Augustins, à la recherche du *Dictionnaire historique des précieuses*, achevé d'imprimer le 26 juin précédent :

Le seul sujet pour lequel ce Jean Ribou a avancé cette imposture, c'est qu'il y avait plus de quatre ans (sic) qu'il était devenu l'ennemi du commissaire Picart, à cause de ce qui s'était passé entre eux en l'année 1661, pendant laquelle le commissaire Picart, par l'ordre du roi [= du lieutenant civil Dreux D'Aubray] étant allé dans la boutique de ce Jean Ribou pour y visiter les livres qu'il avait imprimés et qu'il débitait (car il est imprimeur et libraire), et y ayant trouvé un livre intitulé *Le Dictionnaire historique des précieuses*, qu'il avait fait imprimer avec la clef du livre, dans laquelle il y avait plusieurs choses contre l'honneur de Leurs Majestés et contre la réputation de grand nombre de personnes de condition, il en dressa son procès verbal le 25 août 1661, et ensuite il en fit son rapport, sur lequel il fut ordonné, par sentence du lieutenant civil du 27 du même mois, que ce Jean Ribou serait pris au corps et amené prisonnier, pour lui être son procès fait et parfait ; et comme cela obligea ce Jean Ribou de s'absenter alors pendant plus de six mois, c'est aussi ce qui l'a porté, quatre ans après, à déposer fausement contre le commissaire Picart. Tout cela par le motif du ressentiment qu'il a toujours conservé contre lui, et en haine de ce procès verbal du 25 août 1661 et de cette sentence du 27 du même mois.

÷ Six ans plus tard, en juin 1667<sup>30</sup>, il évoquera cet événement à la page 45 d'un factum intitulé « Requête de production présentée à la cour par le commissaire Picart, contenant sa défense et sa justification sur tous les chefs d'accusation qui lui ont été imposés<sup>31</sup> ».

÷ « [...] étant allé dans la boutique de ce Jean Ribou pour y visiter les livres qu'il avait imprimés et qu'il débitait [...] et y ayant trouvé un livre... » : la formulation suggère que le commissaire ne venait pas pour saisir *Le Grand Dictionnaire des précieuses*, mais qu'il est « tombé » dessus ; mais alors, pourquoi le lieutenant civil l'envoyait-il perquisitionner à ce moment précisément ? Cette initiative ne serait-elle pas liée aux démêlés de Ribou avec Molière, tels qu'ils étaient rappelés dans le privilège de *L'École des maris*, achevé d'imprimer une semaine plus tôt ?

**Ven 26 août 1661**

- Jour ordinaire de représentation au Palais-Royal. La troupe est sans doute à Fontainebleau.
- C'est ce jour-là, s'il faut en croire un registre de la chambre des libraires [BNF, ms. fr. 21945], que Guillaume de Luynes fait enregistrer le privilège que Molière a obtenu le 9 juillet pour l'impression de *L'École des maris*.

**Sam 27 août 1661**

- Il est probable que, ce jour-là, la troupe joue pour le seconde fois *Les Fâcheux* à Fontainebleau.
- Dans sa Lettre du jour, Loret évoque, v. 67-88, la toute nouvelle nomination du comte de Saint-Aignan :
  - Le roi, qui fait aux gens de bien  
Volontiers, ce dit-on, du bien,

30. La date du 14 juin 1667 est donnée par l'arrêt du Parlement, daté du 16 septembre suivant, qui lave le commissaire Picart des accusations portées contre lui.

31. In-quarto de 47 pages, BNF, 4-FM-25859, Z THOISY-374, f° 329 ; ms. fr. 21584, f° 165 et ms. fr. 22087, pièce 170.



Pour témoigner qu'il fait grand compte  
 De Saint-Aignan, l'illustre comte,  
 Outre le beau gouvernement  
 Qu'il lui donna dernièrement  
 Par grâce et faveur souveraine,  
 À savoir celui de Touraine,  
 Non content du susdit honneur,  
 L'a fait de surcroît gouverneur  
 (Sans tirer argent de ses poches)  
 De la ville et château de Loches,  
 Ville forte et de grand renom  
 Qu'avait feu monsieur d'Épernon.

- Décrété d'arrestation par sentence du lieutenant civil Dreux D'Aubray, le libraire Jean Ribou disparaît pendant six mois, ce qui mène aux environs du début de mars 1662. Voir au 25.

### **Dim 28 août 1661**

- Fête de saint Augustin.
- Aucune mention dans le registre de La Grange. La troupe est peut-être encore à Fontainebleau.
- Ce jour-là, les époux Fouquet et Hugues de Lionne partent pour Nantes.
- Dans sa Lettre du 3 septembre, Loret écrira, v. 153-180 :  
 Quelqu'un chez moi m'est venu dire  
 Qu'avant son départ notre sire,  
 Qui dans Bretagne est à présent,  
 Au duc de Guise fit présent,  
 D'une belle et brillante épée  
 Digne de parer un Pompée,  
 Qu'auparavant Sa Majesté  
 Portait à son propre côté.  
 D'un fourreau riche elle est munie,  
 De diamants elle est garnie,  
 Et de plus on m'a dit encor  
 Qu'à près de cinq mille louis d'or  
 Sa valeur revient, de bon compte.  
 Et ce fut cet illustre comte  
 Saint-Aignan qui la présenta,  
 Et lequel, quand il lui porta,  
 Dit en belle et galante prose :  
 « Monsieur, ceci c'est peu de chose,  
 « Quoique tout y soit précieux,  
 « Mais prenez, en attendant mieux. »  
 Ce beau don de notre monarque  
 Est une assez visible marque  
 Que ce grand prince, en bonne foi,  
 Est fort bien dans l'esprit du roi.  
 Aussi ses qualités sont telles  
 Qu'on en voit fort peu de plus belles,  
 Étant brave, adroit et vaillant,  
 Et toujours civil et galant.

### **Lun 29 août 1661**

- La *Gazette* du 3 septembre, reproduisant une dépêche de Fontainebleau datée de la veille, rapportera :  
 Le 29, sur les neuf heures du matin, le Roi partit à cheval, accompagné du prince de Condé, du duc d'Enghien, du duc de Beaufort, du comte d'Armagnac, du maréchal de Turenne, du comte de Saint-Aignan, et de grand nombre d'autres seigneurs, et alla coucher à Saint-Dié, Sa Majesté ayant de là continué sa marche vers la Bretagne, où elle a voulu aller en personne porter ces précieux soins qu'elle applique tous les jours à l'établissement de la bonne fortune de ses sujets, avec si peu de relâche que l'on peut dire qu'il n'y a jamais eu de souverain qui ait tenu si infatigablement le timon de l'État, et que cette monarchie doit être désormais d'autant plus heureuse que ce merveilleux prince assemble en lui toutes les qualités des plus grands rois.

**Mar 30 août 1661**

- Jour ordinaire de représentation au Palais-Royal. Après le départ du roi pour Nantes, la troupe ne devrait plus être à Fontainebleau. La Grange n'inscrit rien sous cette date dans son registre.

**Mer 31 août 1661**

- Distribution des prix au collège de Clermont. Les élèves jouent *La Mort des enfants de Saül*, tragédie latine du père Darrouy. Loret en fait un long compte rendu dans sa Lettre du 3 septembre, v. 23-100.

**Jeu 1 septembre 1661**

- Louis XIV et sa suite arrivent à Nantes.
  - ÷ Le soir même, le comte de Saint-Aignan adresse aux deux reines, restées à Fontainebleau, une longue relation en alexandrins du voyage, qui sera publiée au cours de l'année 1665 dans un *Nouveau recueil de plusieurs et diverses pièces galantes de ce temps*, t. I, p. 1-10 [Ars. 8° B.L. 9991], et qu'on peut lire dans le *Manuscrit 873* de Tallemant des Réaux [Paris, 1994, p. 345 et suivantes]. Benserade rédigea une réponse, également en alexandrins, au nom des deux reines [p. 352-354].

**Ven 2 septembre 1661**

- Registre de La Grange : « À Paris, *Rodogune* et *L'École des maris*. » R : 400 l.

- Le même jour : bail de Louis-Henry Daquin, médecin du roi, à Molière pour un logis situé dans l'une des maisons nouvellement construites rue Saint-Thomas-du-Louvre.

- ÷ Voir *Cent ans*, p. 361 ; J. Girard, *Molière et Louis-Henry Daquin*, Paris, 1948, et P. Mèlèse, « Les demeures de Molière », *Le Mercure de France*, n° 1122, février 1957, p. 276.

- Ce même jour également, les comédiens du Marais commencent une série de représentations à Rouen. Selon S. Wilma Deierkauf-Holsboer [*Le Théâtre du Marais*, t. II, p. 142], ils seront absents de Paris jusqu'en décembre.

**Sam 3 septembre 1661**

- À Nantes, Louis XIV « fait faire l'exercice à ses mousquetaires » [la *Gazette* du 10, rapportant une dépêche de Nantes datée du 6, mais dans laquelle n'est pas évoquée l'arrestation de Fouquet].

- Loret termine sa Lettre du jour, v. 233-268, par une nouvelle concernant... les nouvellistes :

Certain malheureux nouvelliste,  
 Esprit brouillon, mauvais sophiste,  
 Qu'on nomme Mathurin Hénaut,  
 Fut hier, dit-on, bien penaud ;  
 Car sous prétexte de nouvelles  
 Ayant fait courir des libelles  
 Assez niais et peu savants  
 Contre des morts et des vivants,  
 Fit, par sentence de justice  
 Du maître et chef de la police,  
 [dans la marge : Monsieur le lieutenant civil.]  
 Que confirma le Parlement,  
 Au Châtelet, publiquement,  
 Tout du long amende honorable,  
 Ayant, le pauvre misérable,  
 Ainsi qu'un très coupable fol,  
 La torche au poing, la corde au col,  
 Et même tout nu en chemise  
 (Digne guerdon de sa sottise),  
 De France pour neuf ans banni ;  
 Et pour avoir autrui honni,  
 Ses Gazettes écervelées  
 Furent à Vulcain immolées  
 Comme d'un criminel auteur  
 Par les mains de l'Exécuteur ;  
 Et défense à tout pauvre hère

De s'ériger en son confrère  
 En faisant maint sot quolibet,  
 Sur peine d'aller au gibet.  
 Altesse, qui dans ma pensée  
 Êtes toujours fort bien placée,  
 Excusez cette triste fin ;  
 Le discours n'en est pas trop fin,  
 Mais à ces écrivains ignares,  
 Et souvent méchants, ou bizarres,  
 Qui font des nouvelles nous-main  
 Dans le faubourg de Saint-Germain  
 Ou bien dans les Marais du Temple,  
 Ceci pourra servir d'exemple.

#### **Dim 4 septembre 1661**

- *Rodogune* et *L'École des maris*. R : 280 l.

#### **Lun 5 septembre 1661**

- 23<sup>e</sup> anniversaire de Louis XIV.  
 ÷ Cet anniversaire est célébré par les trois reines (Anne et Marie-Thérèse d'Autriche et Henriette de France) et leurs filles à Fontainebleau. Loret rendra compte de cette journée dans sa Lettre du 10, v. 45-124.
- Ce même jour, le surintendant des finances Nicolas Fouquet est arrêté à Nantes.  
 ÷ Loret en rendra compte dans sa Lettre du 10, v. 125-160.  
 ÷ À Paris, Pellisson est mis à la Bastille.

#### **Mar 6 septembre 1661**

- *L'École des maris* et *Le Cocu imaginaire*. R : 231 l.
- On reçoit avis, à Fontainebleau, de l'arrestation de Fouquet la veille à Nantes [la *Gazette* du 10].

#### **Mer 7 septembre 1661**

- Louis XIV et son escorte quittent Nantes. Une dépêche datée de cette ville et du 12 septembre, reproduite dans la *Gazette* du 17, rapportera :  
 Le 7 de ce mois, le Roi partit pour s'en retourner, après avoir été remercié des États avec tous les respects possibles pour les bontés que Sa Majesté a fait ressentir à la province, en lui remettant même une partie de ce qu'elle [Sa Majesté] avait demandé, pour leur témoigner, suivant les assurances qui leur avaient été données par le Maréchal de La Meilleraye et sieur de Boucherat, maître des requêtes, qui avait fait l'ouverture de l'assemblée, qu'elle n'y était venue que pour travailler plus efficacement au soulagement de ses peuples. Aussi ne saurait-on exprimer la tendresse qu'elle y a laissée dans les cœurs de tous nos habitants, qui témoignèrent par le redoublement de leurs acclamations, lors de son départ, qu'ils ne croyaient pas lui pouvoir donner assez de bénédictions.  
 ÷ Toujours pas un mot de l'arrestation de Fouquet.

#### **Jeu 8 septembre 1661**

- Fête de la Nativité de Notre-Dame.
- 40<sup>e</sup> anniversaire de Louis II de Bourbon, prince de Condé.

#### **Ven 9 septembre 1661**

- *L'Héritier ridicule* et *L'École des maris*. R : 183 l.
- Dans la nuit du jeudi au vendredi, Louis XIV, venant de Nantes d'où il était parti le 7, est arrivé à Fontainebleau [la *Gazette* du 15].
- Dans son *Récit de ce qu'a été et de ce qu'est présentement Montauban* [Montauban, 1701], Henry Le Bret écrit, p. 31-33 :  
 [...] sur l'avis que nous eûmes que le Consistoire avait député secrètement les sieurs de Viçose et de Pechels à la cour, avec des mémoires remplis de mensonges, et que M. de Turenne les appuyait, notre prélat, et même l'intendant, en prirent l'alarme et m'obligèrent de remonter à cheval. Le roi était alors en Bretagne, et je fus assez heureux pour me rencontrer à Orléans quand Sa Majesté y passa pour

aller à Fontainebleau, où je la suivis à petites journées. Mais je faillis à m'en bien repentir ; car y arrivant un peu trop tard, je trouvai M. de La Vrillière qui se promenait à l'entrée de la forêt et qui me dit que ces députés avaient obtenu ce qu'ils avaient demandé, mais qu'il n'avait encore rien signé. Je le pria d'en demeurer là jusqu'à ce que j'eusse parlé à la reine mère, à qui je représentai si efficacement le peu de foi que l'on devait à ce que ces députés disaient, que non seulement on révoqua ce qu'on leur avait accordé, mais on ordonna que l'on continuerait la procédure, que les troupes demeureraient, que les consuls de la R.P.R. seraient supprimés et que le consulat serait à l'avenir tout catholique. On rendit même ces députés porteurs de ces ordres, qu'ils croyaient les mêmes que ceux qu'ils avaient vus le jour précédent<sup>m</sup>. De sorte qu'étant arrivés à Montauban, le Consistoire fit des feux de joie sur leur rapport. Mais à l'ouverture du paquet, la consternation fut d'autant plus grande que sur le champ le marquis de Saint-Luc et l'intendant firent venir les consuls avec leurs robes et chaperon, les leur ôtèrent et en revêtirent à leur place des catholiques. Le lendemain, l'intendant, avec le présidial, continua la procédure, et fit enfin le procès à divers coupables par contumace, de quoi je rendis compte à la reine mère, et m'en revins avec de bonnes paroles de Sa Majesté touchant la translation de la Cour des Aides.

÷ Voir la suite au 18 octobre.

### **Sam 10 septembre 1661**

- 23<sup>e</sup> anniversaire de la reine Marie-Thérèse.
- Dans sa Lettre du jour, Loret signale, v. 125-160, l'arrestation de Fouquet à Nantes :
 

Notre roi, qui par politique  
Se transportait vers l'Armorique,  
Pour raisons qu'on ne savait pas,  
S'en revient, dit-on, à grands pas.  
Je n'ai su par aucun message  
Les circonstances du voyage,  
Mais j'ai du bruit commun appris,  
C'est-à-dire de tout Paris,  
Que par une expresse ordonnance,  
Le sieur Surintendant de France,  
Je ne sais pourquoi ni comment,  
Est arrêté présentement  
(Nouvelle des plus importante)  
Dans la ville et château de Nantes.  
Certes, j'ai toujours respecté  
Les ordres de Sa Majesté,  
Et cru que ce monarque auguste  
Ne commandait rien que de juste,  
Mais étant remémoratif  
Que cet infortuné captif  
M'a toujours semblé bon et sage,  
Et que d'un obligeant langage  
Il m'a quelquefois honoré,  
J'avoue en avoir soupiré,  
Ne pouvant, sans trop me contraindre,  
Empêcher mon cœur de le plaindre.  
Si, sans préjudice du Roi  
(Et je le dis de bonne foi),  
Je pouvais lui rendre service  
Et rendre son sort plus propice  
En adoucissant sa rigueur,  
Je le ferais de tout mon cœur ;  
Mais ce mien désir est frivole,  
Et prier Dieu qu'il le console  
En l'état qu'il est aujourd'hui,  
C'est tout ce que je puis pour lui.
- Le même jour, selon la *Gazette* du 17,  
Messire Nicolas de Bautru, comte de Nogent, décéda en son hôtel de cette ville, âgé de 66 ans, après avoir reçu les sacrements avec une piété et résignation conforme aux vertus qu'il a toujours pratiquées. Il avait servi 47 ans Louis XIII de triomphante mémoire et Sa Majesté, ayant passé la plus grande partie de cette longue course en la charge de Capitaine de la Porte, avec une singulière bienveillance de ses maîtres, qu'il s'était acquise par ce grand zèle qu'il a toujours

montré pour leur service, et qu'il a laissé à ses enfants, comme un regret universel à toute la cour, de laquelle il avait pareillement mérité l'amitié par ses bons offices<sup>iv</sup>.

- La *Gazette* du 24 rapportera :

Ensuite d'une messe solennelle célébrée le 10 du courant en l'église Sainte-Geneviève-du-Mont, on a découvert sa châsse, pour satisfaire à la dévotion des malades qui, se trouvant ici en grand nombre, ont particulièrement recours à cette patronne de Paris ; et, pour favoriser davantage la piété des convalescents qui la vont invoquer sur le lieu et le peuple qui s'y rend en foule, on y fait tous les soirs une procession, en laquelle une de ses reliques est portée avec beaucoup de solennité.

#### **Dim 11 septembre 1661**

- *Le Dépôt amoureux* et *L'École des maris*. R : 260 l.

#### **Lun 12 septembre 1661**

#### **Mar 13 septembre 1661**

- Aucune mention dans le registre de La Grange.

• Ce jour-là, est enterré, à Saint-Nicolas-des-Champs, Nicolas Bautru, mort deux jours plus tôt à l'âge de 69 ans (66 selon la *Gazette* du 17) dans son hôtel de la rue d'Anjou dans le Marais.

#### **Mer 14 septembre 1661**

- *Le Cocu imaginaire* et *Le Fagotier*. R : 275 l.

÷ Le mercredi n'est pas un jour ordinaire de représentation.

÷ *Le Fagotier* désigne sans doute la même farce qui sera jouée le 20 avril 1663 sous le titre du *Fagoteux*, et le 9 septembre 1664 sous celui du *Médecin par force*, et qui, réécrite et augmentée, donnera naissance au *Médecin malgré lui*, lequel sera créé le 6 août 1666.

÷ On y trouve sans doute déjà les éléments de langage paysan que Molière reprendra dans son *Festin de Pierre*.

- Godefroi Hermant rapporte dans ses *Mémoires*, t. V, p. 291-292 :

Le feu des persécutions qui s'étaient allumées dans Rouen fit éclater ses étincelles jusque dans Paris, et le sieur Léonard, libraire, en ressentit les effets. On a vu ci-dessus l'embaras où se trouvait son correspondant de Rouen à l'occasion des exemplaires de Denis Raimond qui y avaient été saisis après y être abordés de Hollande. S'étant tenu en repos chez lui pendant plus de quinze jours, qu'il avait commencé d'y paraître tout de nouveau après une assez longue absence, le commissaire Picart, son bon ami, avec qui il buvait et mangeait souvent, l'arrêta prisonnier le 14 septembre, et le conduisit dans la Bastille à la poursuite du lieutenant criminel de Rouen, pour n'avoir comparu à Rouen, ni personne pour lui, après y avoir été trompé à trois brefs jours.

- Le surlendemain, Jean Ballesdens écrira au chancelier Séguier [R. Kerviller, *Le Chancelier Pierre Séguier*, Paris, 1874, p. 579-580] :

Mercredi, il y eut vingt-cinq personnes exécutées en effigie dans la place de Grève. Ceux qui ont vu cette forêt de potences disent qu'on y pouvait être à l'ombre ; mais je pense que l'ombre du noyer, toute dangereuse qu'elle est, est encore moins à craindre que celle-là, et qu'il y a fort peu de plaisir à voir des tableaux de la nature de ceux-là, quelque curiosité qu'on ait pour la peinture.

÷ Loret rendra compte de l'événement dans sa Lettre du 17, v. 77-94 :

Par un juste arrêt ou sentence  
De justice et de conscience,  
L'autre jour, quelques fanfarons,  
Dont aucuns se disent barons  
(Que cela les grève ou non grève),  
Furent effigiés en Grève  
Pour avoir voulu, les cruels,  
S'ériger en gens de duels,  
Violant la sainte ordonnance  
De plusieurs monarques de France,  
Et surtout du Roi dominant  
Qui nous gouverne maintenant,  
Dont, quoiqu'il soit clément et tendre,

Ces Messieurs ne doivent attendre  
Nulle grâce ou rémission,  
Mais sévère punition,  
Ce Prince, pour telle furie,  
Entendant fort peu raillerie.

### Jeu 15 septembre 1661

#### Ven 16 septembre 1661

- *Le Cocu imaginaire* et *Les Indes*. R : 165 l.
  - ÷ C'est la première et dernière fois que *Les Indes* apparaissent dans le Registre de La Grange. Voir un exemple semblable au 9 octobre.
  - ÷ Sous cette mention, La Grange écrit au milieu de la page : « Interruption ».
  - ÷ Cette interruption durera jusqu'au dimanche 9 octobre, soit trois semaines, soit neuf jours de représentation. La Grange n'en donne aucune explication.
  - ÷ Georges Monval signale, dans sa *Chronologie*, une « fièvre épidémique dans le royaume » ; Loret l'évoque en effet dans sa Lettre du 24 septembre, v. 59-61, 165-188 et 207-236 :

Comme par la malignité  
De l'air contre nous irrité,  
Il meurt bien des gens cette année,  
L'illustre de Beaumont l'aînée  
Ne put s'exempter du tomber,  
L'autre jour dans Fontainebleau.  
[...]  
Certes, de l'air l'intempérie  
Fait partout grande boucherie ;  
On ne voit, presque à tous moments,  
Que de funestes monuments  
(Par monuments j'entends des bières),  
Que fossoyer des cimetières,  
Que courir des billets de morts  
Dont s'ensuivent prises de corps.  
En ce temps qu'on mord à la grappe,  
Les sieurs disciples d'Esculape  
Courent par monts, courent par vaux  
Sur leurs mules ou leurs chevaux.  
Les pharmaciens ont grande vogue  
Par le débit de mainte drogue  
Dont ils font des confectons,  
Des sirops et des potions.  
De leurs lancettes inhumaines,  
Les barbiers ouvrent bien des veines,  
Et plusieurs, chez le charlatan,  
Se vont munir d'orviétan.  
Bref, dans la ville et les villages,  
La fièvre fait bien des ravages ;  
Elle attaque petits et grands  
Et contre elle point de garants.  
[...]  
On quête dans cette cité  
Pour l'extrême nécessité  
Des pauvres gens de la campagne,  
Non de Touraine ou de Champagne,  
Où les fièvres règnent aussi,  
Mais de ceux qui sont près d'ici,  
Qu'on estime presque innombrables  
Et que plusieurs gens charitables  
Vont visiter, alimenter,  
Assister, médicamenter.  
Outre maintes personnes riches  
Qui ne sont avars ni chiches  
De leurs biens et provisions  
En de telles occasions,  
Notre roi, reines et princesses  
Ont volontiers fait des largesses  
En écus et louis comptants,  
Pour, aux susdits fébricitants,  
Procurer remèdes et vivres,

Savoir, le roi : vingt mille livres ;  
 Sa royale et chère moitié :  
 D'icelle somme la moitié ;  
 Et la Reine mère de même,  
 Qui n'a que des bontés extrêmes  
 Et divers instincts bienfaisants  
 Dont je m'aperçois tous les ans.  
 Mais ce sont sujets un peu fades  
 Que de tant parler de malades ;  
 Laissons donc là les maux d'autrui  
 Et n'en jasons plus aujourd'hui.

### **Sam 17 septembre 1661**

### **Dim 18 septembre 1661**

- Interruption au Palais-Royal.

### **Lun 19 septembre 1661**

- La *Gazette* du 24 écrira :

Le 19 du courant, le roi partit [de Fontainebleau] sur les sept heures du matin à cheval avec une nombreuse suite [...]. Accompagné du prince de Condé, du duc d'Enghien et de divers seigneurs, il vint au château de Vincennes, et, de là, en cette ville [Paris], d'où, après avoir reçu les respects du corps de ville et des principaux magistrats, et visité ses nouveaux bâtiments du Louvre, avec la superbe salle des machines que l'on construit devant les Tuilleries, il fut dîner [déjeuner] à Saint-Cloud, en la belle maison de Monsieur, qui traita Sa Majesté et toute sa compagnie avec la magnificence qui lui est ordinaire. Ensuite de quoi, elle partit pour retourner à Fontainebleau.

Monsieur, qui était arrivé le soir précédent audit lieu de Saint-Cloud, vint le même jour 19 coucher en son appartement des Tuilleries, et le 20 partit aussi pour se rendre auprès de Leurs Majestés. [...]

On a eu nouvelles que Mademoiselle avait été surprise dans sa ville d'Eu d'une fièvre tierce, qui s'était changée quelques jours après en double tierce ; mais qu'ayant été saignée deux fois au bras et une au pied, elle s'était réglée en tierce, et qu'on espérait que cette princesse serait bientôt en état de se rendre auprès de Leurs Majestés.

- ÷ Loret rendra compte de cette journée du 19 dans sa Lettre du 24, v. 25-48.
- ÷ Le lendemain, Jean Ballesdens écrira au chancelier Séguier [René Kerviler, *Le Chancelier Pierre Séguier*, p. 647-648] :

Le roi arriva hier entre dix et onze heures du matin en cette ville. Les rues étaient si bordées de monde qu'à peine les carrosses, qui allaient le train de la poste, pouvaient passer. Il fut descendre au Louvre, où MM. de Guise, de Créqui et autres attendaient Sa Majesté. On lui apprit la mort du duc d'Anville, dont il conçut quelque regret. Ce déplaisir diminua par un spectacle de justice qu'il donna au peuple.

Un filou, dans la presse, fit la patte d'écrevisse dans le gousset de Monsieur de Beaufort, d'où il tira une bourse de cinquante louis d'or. Ce gaillard étant pris sur le fait, en présence du roi, Sa Majesté ordonna qu'il serait attaché au câble d'une grue qui était posée sur la galerie où l'on travaille, d'où il fut guindé par trois fois jusque dans les nues. Je pense qu'il n'avait pas besoin de lunettes d'approche pour découvrir les environs de Paris, et que, s'il a quelque disposition à être peintre, il aura pu, durant l'espace d'une heure qu'il fut exposé à la vue de toute la ville et des faubourgs, dessiné en son esprit de beaux paysages. Il fut descendu, après avoir éprouvé sa vue comme l'aigle aux rayons du soleil, et de là mené dans l'obscurité du Fort-L'Évêque, d'où l'on espère que la bonté du roi le retirera sans autre peine que celle qu'il a soufferte en si bonne compagnie.

### **Mar 20 septembre 1661**

- Interruption au Palais-Royal.

### **Mer 21 septembre 1661**

- 21<sup>e</sup> anniversaire de Monsieur.

### **Jeu 22 septembre 1661**

- 60<sup>e</sup> anniversaire de la Reine mère Anne d'Autriche.

- Ce jour-là, le libraire Charles de Sercy fait saisir 1 500 exemplaires d'une contrefaçon des « *Ceuvres diverses de Cyrano Bergerac* » (sic) faite par son collègue Sommaville.
  - ÷ Le volume publié par Sommaville regroupe tous les textes déjà connus, moins *La Mort d'Agrippine*. Il contient l'épître dédicatoire au duc d'Arpajon de 1654, mais non l'épître et la préface de Le Bret.
  - ÷ Il compte plus de 700 pages, sans compter les pièces liminaires, chacune des œuvres ayant une pagination particulière.
  - ÷ Il porte au titre l'emblème des Jésuites. Voir Alcover, « Cyrano et les dévots », dans *Mélanges Olivier Bloch*.
  - ÷ Sur les exemplaires du même à l'adresse de Sercy, voir Lachèvre, *Les Œuvres libertines de Cyrano de Bergerac*, t. II, p. 304-305.

**Ven 23 septembre 1661**

- Interruption au Palais-Royal.
- Charles de Sercy présente une requête au Parlement.

**Sam 24 septembre 1661**

- Dans sa Lettre du jour, Loret évoque, v. 49-58, avec une extrême prudence l'incarcération de Fouquet :

Je n'entends dire chose aucune  
Touchant la soudaine infortune,  
Maladie et captivité,  
De Monsieur Fouquet arrêté.  
Tous m'en demandent des nouvelles,  
Mais je n'en ai bonnes ni belles,  
Et même, quand bien j'en aurais,  
Je ne sais si je les dirais ;  
Car c'est un important chapitre  
Qu'on ne doit traiter qu'à bon titre.

**Dim 25 septembre 1661**

- Interruption au Palais-Royal.

**Lun 26 septembre 1661****Mar 27 septembre 1661**

- Interruption au Palais-Royal.

**Mer 28 septembre 1661****Jeu 29 septembre 1661**

- Fête de saint Michel, jour chômé.

- La *Gazette* du lendemain rapportera une dépêche de Fontainebleau datée de ce jour :  
Le Roi s'applique, avec son assiduité accoutumée, à régler les affaires de l'État, afin de les mettre au point qu'elles puissent assurer la félicité de ses peuples, qui ne sauraient douter désormais d'être les sujets les plus heureux du monde, puisqu'ils ont un souverain qui n'a pour objet de tous ses travaux que leur bonne fortune, et une reine qui leur en promet une très longue durée, par cette grossesse pour laquelle ils font tant de vœux au Ciel et dont tous les bons présages ne leur font pas moins attendre qu'un Dauphin (sic).

**Ven 30 septembre 1661**

- Interruption au Palais-Royal.

**Sam 1 octobre 1661**

- Saint Rémy. Jour de la rentrée des classes.
- La *Gazette* du surlendemain rapportera une dépêche de Fontainebleau datée du 6 :  
Le Roi s'occupe toujours à régler les affaires, et principalement celles des Finances, qui regardent davantage l'intérêt de ses sujets, pour le soulagement desquels Sa Majesté réunit tous ses soins et toutes ses veilles par une bonté qui la fera sans doute surnommer le Père des peuples. Le premier de ce mois, elle gratifia l'évêque de Rodez [Hardouin de Péréfixe] de la charge de chancelier surintendant de ses



ordres, qu'avait l'évêque d'Agde [François Fouquet] ; et ce rare prélat en prêta le serment avec une merveilleuse satisfaction de toute la cour, de voir donner à ses grands mérites ces belles marques d'honneur, par un choix de Sa Majesté, qui fait bien connaître que ses grâces ne s'étendent que sur les personnes qui s'en trouveront tout à fait dignes.

- Dans sa Lettre du jour, Loret évoque à nouveau, et avec autant de prudence que la semaine précédente, l'incarcération de Fouquet (v. 77-92) :

Tant de divers contes j'entends  
 Sur le grand chapitre du temps,  
 Et l'on dit tant de circonstances  
 Du Surintendant des Finances,  
 Autrement de Monsieur Fouquet,  
 Que ce variable caquet  
 Que chacun fait de sa personne  
 M'instruit bien moins qu'il ne m'étonne.  
 Certes, on ne sait, sur ce point,  
 Lesquels croire ou ne croire point ;  
 Bref, on dit tant et tant de choses  
 Qui devraient être lettres closes,  
 Que j'en doute de la moitié  
 Et par raison et par pitié,  
 Et même, pour la conséquence,  
 Je passe le tout sous silence.

- ÷ Loret termine ensuite sa Lettre en évoquant, v. 250-280, les ravages occasionnés par la fièvre qui sévit depuis plusieurs semaines (voir aux 10, 16 et 19 septembre) :

Les médecins, de tous côtés,  
 Sont plus que jamais consultés  
 Sur quantités de maux étranges,  
 Et durant ce temps de vendanges,  
 Cloton, de ses chiennes de mains,  
 Vendange bien des corps humains :  
 On voit en tous lieux des peuplades  
 De langoureux et de malades.  
 Pour moi, j'attends à tout moment  
 D'être attaqué pareillement  
 De cette fièvre archi-maline  
 Qui prend les gens à la sourdine.  
 Las ! elle en met en désarroi  
 De bien plus suffisants que moi.  
 Fût-on duc, pair ou connétable,  
 On n'en est point indispensable.  
 Le frais et charmant coloris  
 Des Louisons et des Cloris  
 Aucunement ne les exempte  
 De la calamité présente ;  
 La jeunesse ni la vigueur  
 Ne font qu'augmenter sa rigueur.  
 Bref, l'air malin, pour la vieillesse,  
 N'a même respect ni tendresse ;  
 Ainsi, d'être considéré  
 Par ce fléau dénaturé  
 Qui les jeunes et vieux moissonne,  
 J'ai moins de sujet que personne.  
 Mais, soit que je sois languissant,  
 Ou paisiblement jouissant  
 D'une santé bonne et parfaite,  
 La volonté de Dieu soit faite.

### **Dim 2 octobre 1661**

- Interruption au Palais-Royal.

### **Lun 3 octobre 1661**

### **Mar 4 octobre 1661**

- Interruption au Palais-Royal.

**Mer 5 octobre 1661****Jeu 6 octobre 1661****Ven 7 octobre 1661**

- Interruption au Palais-Royal.

**Sam 8 octobre 1661**

- Dans sa Lettre du jour, Loret annonce (v. 35-60) que l'évêque de Rodez (Hardouin de Beaumont de Péréfixe, ancien précepteur du roi) vient d'être fait chancelier de l'Ordre du Saint-Esprit. Voir au 1<sup>er</sup> octobre.

**Dim 9 octobre 1661**

- Réouverture du Palais-Royal, avec *Dom Japhet d'Arménie* et *La Pallas*. R : 270 l.
  - ÷ C'est la première et dernière fois que *La Pallas* apparaît dans le Registre de La Grange. Voir au 16 septembre.
- Georges Monval, *Chronologie*, date de ce jour la création, au Marais, de *L'Académie des femmes* de Samuel Chappuzeau.
  - ÷ Dans son édition du *Cercle des femmes* et de *L'Académie des femmes*, Université d'Exeter, 1983, p. VIII, Joan Crow situe cette création « en l'été 1661 ».
  - ÷ La pièce sera achevée d'imprimer le 27 du courant, avec un privilège du 13.

**Lun 10 octobre 1661****Mar 11 octobre 1661**

- *Jodelet ou Le Maître valet* et *L'École des maris*. R : 200 l.

**Mer 12 octobre 1661**

- Violente averse de grêle sur Paris. Voir Loret du 15, v. 129-150.

**Jeu 13 octobre 1661**

- Une dépêche de Fontainebleau, datée de ce jour et reproduite dans la *Gazette* du 15, rapporte :

Le Roi continue de travailler à l'établissement des choses nécessaires pour la gloire de son règne et la prospérité de ses peuples.

La Reine approchant du terme où nous espérons voir, par un glorieux fruit de sa fécondité, nos bonnes fortunes heureusement augmentées et affermies, cette couronne est chaque jour grossie par l'arrivée des princesses et dames de marque qui se rendent auprès de Sa Majesté. La marquise de Montausier y tient aussi un rang des plus considérables, par la belle et importante charge dont le Roi a voulu l'honorer, de gouvernante des enfants de France, et de laquelle non seulement l'éclat de son illustre maison, où l'on a vu également fleurir les vertus savantes et guerrières, mais encore les excellentes qualités de sa personne, la rendent tellement digne que chacun applaudit à ce choix, jugeant par là mieux que jamais que c'est sous notre monarque incomparable que le mérite seul aura droit de prétendre aux postes d'honneur et à tout ce qui doit faire la récompense d'une rare et singulière vertu.

**Ven 14 octobre 1661**

- *Les Visionnaires* et *L'École des maris*. R : 250 l.

**Sam 15 octobre 1661**

- Fête de sainte Thérèse.

- La *Gazette* du jour rapporte :

Cette semaine a été ici publié un arrêt du conseil d'État du Roi, donné à Fontainebleau le 27 du passé, par lequel Sa Majesté ordonne la diminution d'un million de livres, outre celle de trois millions, faite par les commissions qui ont été délivrées, pour les tailles de l'année prochaine, en considération de la disette des blés et des autres pertes que divers accidents ont causées en celle-ci ; par où l'on voit que ce grand prince, tout rempli d'amour pour ses sujets, s'informe avec un soin particulier de leurs disgrâces, et cherche tous les moyens de les soulager, jusqu'à préférer leurs intérêts aux siens ; aimant mieux diminuer leurs besoins par la remise de ces notables sommes que d'en augmenter ses revenus. Après cela, il ne

faut pas s'étonner qu'il en reçoive sans cesse tant de bénédictions, et que le Ciel en répande de si particulières sur sa personne sacrée et sur cette monarchie ; mais entre lesquelles nous espérons compter bientôt, comme l'un des plus précieuses, l'heureux accouchement de la Reine, tous les gens de bien étant ici en prières pour obtenir l'accomplissement de leurs vœux et le sujet d'une réjouissance extraordinaire pour toute la France.

### **Dim 16 octobre 1661**

• *Les Visionnaires* et *L'École des maris*. R : 630 l.

• À Fontainebleau, la cour reçoit avis d'un incident survenu à Londres entre l'ambassadeur de France et l'ambassadeur d'Espagne, au cours de la cérémonie de l'entrée de l'ambassadeur de Suède ; incident que la *Gazette* fera connaître à ses lecteurs parisiens dans son ordinaire du 22, qui reproduit une dépêche de Londres datée du 13 du courant :

Le comte d'Estrade, ambassadeur de France, ayant envoyé à l'accoutumée ses carrosses pour honorer cette entrée, il se trouva que le baron de Batteville, ambassadeur d'Espagne, y avait envoyé les siens, non seulement escorté de ses domestiques, mais appuyés de grand nombre de gens de la lie du peuple, comme brasseurs, bouchers, savetiers et bateliers, dont il avait acheté l'assistance pour faire insulte aux Français. En effet, cette canaille, attroupée au nombre de deux mille, enveloppa d'abord les domestiques de l'ambassadeur de France, en tua et blessa plusieurs, et tua aussi les chevaux de son carrosse, pour le mettre hors d'état d'accompagner l'ambassadeur de Suède. Et ainsi les Espagnols, à la faveur de cette même canaille, qui les escorta toujours, accompagnèrent seuls ledit ambassadeur, l'épée nue à la main, comme triomphants et avec de grands cris de joie, en dérision des Français.

Cet incident fait ici grand bruit et fournit beau champ de discourir aux politiques sur la manière dont cette nouveauté sera prise en France. Les uns disent que les Français ont assez gagné de batailles en temps de guerre pour mépriser un petit avantage que le baron de Batteville s'est procuré par supercherie et mauvais moyens ; et les autres que, s'agissant du point d'honneur, le Roi Très-Christien ne le souffrira pas et voudra savoir si le baron de Batteville a entrepris cette nouveauté par les ordres du roi son maître, d'autant plus que jusqu'à présent aucun ministre d'Espagne n'avait songé à attenter ici pareille chose, et qu'ils s'étaient toujours abstenus de se trouver aux cérémonies et fonctions publiques.

÷ La *Gazette* rend compte plus loin de la réaction de Louis XIV :

Le roi envoya sur-le-champ dire au comte de Fuensaldagne, ambassadeur d'Espagne, qu'il sortît de ce royaume ; qu'il fit savoir au marquis de Fuentes, qui était en chemin dans l'Allemagne pour venir résider près de lui en la même qualité, qu'il n'entrât pas dans ses États, et qu'il avertît le marquis de Caracène que Sa Majesté avait révoqué le passeport qu'elle lui avait accordé pour traverser la France, se retirant en Espagne.

÷ Voir au 24 mars 1662 l'audience que Louis XIV donna au marquis de Fuentes, et au 20 août de la même année les incidents similaires survenus entre gardes corses du pape et gens du duc de Créquy, ambassadeur de France.

### **Lun 17 octobre 1661**

### **Mar 18 octobre 1661**

• *Les Visionnaires* et *L'École des maris*. R : 306 l.

• Dans son *Récit de ce qu'a été et de ce qu'est présentement Montauban* [Montauban, 1701], Henry Le Bret écrit, p. 33-37 :

Mais parce qu'après le départ des gens de guerre, le Consistoire ne respirait que des menaces et qu'en effet plusieurs ecclésiastiques et autres catholiques furent fort maltraités en différentes occasions, ils s'assemblèrent enfin le 18 octobre 1661 dans l'évêché et délibérèrent que pour s'assurer contre ces violences, on députerait pour demander au roi une citadelle, ou au moins la Cour des Aides, à l'exemple de MontPELLIER, où les catholiques n'avaient été en sûreté que par ce moyen. Je fus encore chargé de cette commission par une procuration signée de trois à quatre cents catholiques. J'eus toutefois de la peine à m'y résoudre, car j'étais extrêmement fatigué. Mais les sollicitations de notre prélat, et tant d'honnêtes gens exposés à tant d'avaries, me firent résoudre de remonter à cheval.

Je ne parlai néanmoins, étant arrivé, que de la translation du siège épiscopal dans une autre ville du diocèse. Mais la chose ne fut pas approuvée ; au contraire, on dit que s'il n'eût pas été dans Montauban, il eût fallu l'y mettre ; et alors je proposai la citadelle et en donnai tant de raisons qu'elle fut résolue. J'en donnai le

plan sur le fond du Couvent des Dominicains, qui n'étaient pas encore rebâti (sic) ; et comme c'est le lieu le plus élevé et qui domine la ville, on arrêta que l'on y ferait quatre bastions. Mais comme on estima que le tout coûterait 800 000 livres, outre l'artillerie, un gouverneur et la garnison, l'affaire traîna pendant deux mois sans que je fisse autre chose que de me présenter de fois à autres devant la reine mère, qui témoignait être fâchée de ce que l'affaire s'avancât si peu. De sorte qu'en ayant entretenu M. le prince de Conti<sup>32</sup>, je lui fis agréer que, laissant la citadelle, je m'attachasse à demander la Cour des Aides.

J'en fis en effet la proposition à la reine mère, un matin qu'elle était seule avec Madame la comtesse de Fleix ; si bien que Sa Majesté, me voyant, me parla des grandes difficultés qu'il y avait à trouver le fond[s] de cette citadelle. Sur quoi cette dame, aussi pieuse que familière avec la reine [mère], prit la parole, et (comme je lui avais témoigné que nous serions aussi contents de la Cour des Aides) elle dit à Sa Majesté que je lui avais proposé un moyen de finir cette affaire promptement et avantageusement. Sa Majesté me demanda de quoi il s'agissait, et je lui répondis qu'une peau de parchemin et demi-livre de cire épargneraient au roi toute cette dépense. Elle se prit à rire, et Madame la comtesse de Fleix lui ayant dit que je voulais parler de la translation de la Cour des Aides de Cahors à Montauban, je lui expliquai les avantages que nous en espérions, à l'exemple de celle de Montpellier ; et ajoutai que j'avais proposé la chose de la part de notre prélat à M. le prince de Conti, qui l'avait fort approuvée. De sorte qu'après avoir été quelque temps sans rien dire, elle m'en demanda un mémoire, que je lui portai le soir. J'en donnai un semblable à M. de La Vrillière et un autre à M. Le Tellier. Le Père Annat même en parla au roi, qui, s'étant fait lire mon mémoire dans le conseil, l'affaire fut résolue sur le champ.

Ce que cette Compagnie ayant appris, elle députa le Président Lefranc, qui, avec trois autres officiers, se rendit à la cour pour représenter le grand préjudice qu'ils recevraient de cette translation. Mais le bien public prévalut sur l'intérêt particulier. On donna des augmentations de gages à ceux de ces officiers qui étaient de Cahors, et par ce moyen cette translation se fit avec autant d'agrément de leur part que d'avantage pour les catholiques de Montauban, fortifiés par ce moyen d'une colonie de cent à six vingts familles aussi puissantes que bien intentionnées<sup>33</sup>. Ainsi je m'en revins fort satisfait de ma négociation, et notre prélat ne s'occupait plus qu'à prêcher et catéchiser, en ayant toute sorte de liberté.

÷ Le Bret est donc reparti pour Paris quelques jours seulement après être revenu de Fontainebleau.

÷ « L'affaire fut résolue sur le champ » : à la fin d'octobre 1661, selon René Toujas [« Un épisode de la contre-réforme catholique à Montauban », p. 247], ce qui pose un problème de dates, puisque Le Bret écrit que « l'affaire traîna pendant deux mois ».

÷ Je note que, en cet automne 1661, le prince de Conti est à Paris.

### **Mer 19 octobre 1661**

### **Jeu 20 octobre 1661**

### **Ven 21 octobre 1661**

• *Jodelet ou Le Maître valet et L'École des maris*. R : 210 l.

• Le même jour, Mlle de Montpensier arrive à Paris venant d'Eu [la *Gazette* du 29].

### **Sam 22 octobre 1661**

### **Dim 23 octobre 1661**

• *Jodelet ou Le Maître valet et L'École des maris*. R : 488 l.

### **Lun 24 octobre 1661**

• Ce jour-là est achevé d'imprimer, sur les presses de Nicolas Pépingué, et pour le compte dudit Pépingué et de Jean Guignard, « *L'École de l'intérêt et L'Université d'amour, Songes véritables ou Vérités songées, galanterie morale* [d'Antolinez de Piedrabuena], traduite de l'espagnol par C[laude] Le Petit ».

÷ L'original espagnol, dont la quatrième édition vient de paraître à Paris, est dédié au duc de Burnonville.

32. Qui, depuis la mort de Gaston d'Orléans, en février 1660, est gouverneur du Languedoc.

33. La Cour des Aides prit pour la première fois audience à Montauban le 6 février 1662.

÷ Le privilège, daté du 18 août et signé Dumoley, a été accordé pour cinq ans à Jean Guignard, « marchand libraire », qui y a associé Nicolas Pépingué, « imprimeur et marchand libraire » ; il ne sera enregistré sur le livre de privilèges de la communauté des libraires que le 10 janvier 1662.

÷ Un mois plus tard, le 24 novembre, Claude Le Petit fera paraître *L'Heure du berger*.

### **Mar 25 octobre 1661**

- *Dom Japhet d'Arménie* et *Le Médecin volant*. R : 188 l.

### **Mer 26 octobre 1661**

#### **Jeu 27 octobre 1661**

- Ce jour-là est achevée d'imprimer, pour le compte des libraires Augustin Courbé et Louis Billaine, « *L'Académie des femmes*, comédie représentée au Théâtre du Marais ».

### **Ven 28 octobre 1661**

- Fête de saint Simon.

- *Le Gouvernement de Sanche Pansa*. R : 358 l.

÷ Cette pièce n'a pas été donnée depuis le 30 janvier précédent. Son choix est peut-être lié à l'imminence de l'accouchement de la reine. Cette dernière avait du reste sans doute vu le spectacle le 7 août 1660 au château de Vincennes, dans un temps où, venant d'arriver en France, elle n'avait probablement pas compris grand-chose...

### **Sam 29 octobre 1661**

- Dans sa Lettre du jour, Loret évoque (v. 159-188) la situation à Montauban.

### **Dim 30 octobre 1661**

- *Le Gouvernement de Sanche Pansa*. R : 250 l.

### **Lun 31 octobre 1661**

### **Mar 1 novembre 1661**

- Jour de la Toussaint.

• À 12h07, selon Bussy-Rabutin [« sur le midi moins sept minutes », selon la *Gazette* du 5], à Fontainebleau, où la cour séjourne toujours, la reine Marie-Thérèse accouche d'un fils : le Dauphin.

÷ Loret consacrera toute sa Lettre du 5 à décrire

le général ravissement  
Des palais, hôtels, domiciles  
De Paris, la reine des villes,  
Que l'on a vu durer depuis  
Plus de cinq jours et de cinq nuits.

÷ La *Gazette* ne consacrera pas moins de soixante pages – en plusieurs *Extraordinaires* – à ces réjouissances.

÷ Pour ce qui est de cette première journée, une dépêche de Fontainebleau datée du 3, après avoir évoqué la naissance de l'enfant, son ondolement par l'évêque de Rennes (grand aumônier de la Reine mère), le *Te Deum* et l'office célébré par l'évêque de Rodez, Hardouin de Péréfixe, en présence du Roi, de la Reine mère, de Monsieur, du prince de Condé, du duc d'Enghien, du prince de Conti, du duc de Beaufort, etc., continue en ces termes :

Après ces justes et pieux devoirs, on fit l'ouverture des réjouissances par un ballet et diverses danses que les *comédiens espagnols* firent, avec les castagnettes, les harpes et les guitares, dans la cour du milieu, devant le balcon du cabinet de la Reine mère.

Cependant l'eau de toutes les fontaines fut convertie en vin, et par l'ordre du Grand prévôt de l'Hôtel et de son lieutenant général, un exempt et six gardes firent publier au son des tambours que chacun eût à solenniser cette grande fête par toutes les marques d'une allégresse publique, mais à quoi grands et petits étaient tellement disposés par leur affection et leur joie, qu'ils s'acquittèrent de ce devoir d'une manière que rien ne saurait s'égaliser aux magnificences qui se sont faites ici [Fontainebleau], non seulement ce soir-là, mais encore les jours suivants.

Au reste, Sa Majesté, voulant que cette joie se fasse sentir jusque dans le séjour de la tristesse, et qu'elle inonde agréablement le cœur des plus misérables, a envoyé l'abbé de Coaslin à Paris pour y délivrer les prisonniers criminels et une bonne

partie des civils, ayant donné une somme considérable pour satisfaire à leurs créanciers.

÷ La gouvernante du Dauphin a été désignée dès le début du mois d'octobre : ce sera madame de Montausier. Voir au 13 octobre.

- Registre de La Grange : « Néant. Préparation pour *Les Fâcheux*. » Dans la marge : « Payé des frais pour les habits de ballet. »
- En ce début du mois, Racine arrive à Uzès.

### **Mer 2 novembre 1661**

- Fête des Trépassés.

- La *Gazette* du 5 rapportera :

Le 2 du courant, le sieur de Boiscommun, écuyer en la Grande écurie, apporta ici la bonne nouvelle de l'heureux accouchement de la Reine, et, sur les huit heures du matin, remit entre les mains du duc de Bournonville, notre gouverneur, et des officiers du Cors de Ville, les lettres que Sa majesté leur écrivait sur ce sujet pour en faire les réjouissances convenables.

Les canons, qui ne sont plus employés qu'à publier les joies que nous produisent la Paix et l'Amour, répandirent incontinent partout cette délicieuse nouvelle, que les cloches du Palais et de la ville avaient déjà annoncée. Puis l'on fit distribuer au peuple, devant l'Hôtel de Ville, quantité de pain et de vin, qui voulait de la fontaine qui est au milieu de la place, aux fanfares des trompettes, de sorte que l'allégresse se réveillant de toutes parts, ce ne furent que transports, que danses, que festins jusque bien avant dans la nuit ; mais qui [la nuit] se trouva tellement éclairée par le prodigieux nombre de feux, qui faisaient de lumineuses perspectives de toutes nos rues, qu'on la pouvait appeler un nouveau jour et le plus agréable qui fut jamais, ce qui s'est continué le lendemain...

- Voir également l'*Extraordinaire* de la *Gazette* daté du 11 novembre, consacré aux « Réjouissances faites à Paris pour la naissance de Monseigneur le Dauphin ».
- Ce même jour, le duc de Créqui, premier gentilhomme de la chambre, est choisi pour aller à Rome en qualité d'ambassadeur extraordinaire [la *Gazette* du 5].

### **Jeu 3 novembre 1661**

- Fête de saint Hubert.

- Continuation des « Réjouissance faites pour la naissance du Dauphin ». Voir la suite de l'*Extraordinaire* de la *Gazette* daté du 11.

- Pierre Corneille écrit de Rouen à l'abbé de Pure [CE.C., III, 8-9].

### **Ven 4 novembre 1661**

- Première représentation des *Fâcheux*, au Palais-Royal. R : 765 l.
  - ÷ Rien dans le Registre de La Grange ne signale la naissance du Dauphin.
- Suite de l'*Extraordinaire* de la *Gazette* daté du 11 novembre, consacré aux « Réjouissances faites à Paris pour la naissance de Monseigneur le Dauphin » :
 

Le 4<sup>e</sup>, on fut encore réveillé par le tonnerre des canons et des boîtes ; et quoique les divertissements eussent dérobé au repos la meilleure partie de la nuit, ceux mêmes qui se mettaient à peine entre les bras du Sommeil ne laissèrent pas de recevoir avec plaisir cette nouvelle semonce, de se redonner aux allégresses qui devaient être les plus solennelles, ce jour étant dédié aux actions de grâces dues à Dieu pour la célèbre faveur que nous venions d'en recevoir, et au feu d'artifice dressé devant l'Hôtel de Ville pour donner à notre exultation toute la pompe et la majesté digne de son illustre sujet.

Dès le matin, les 300 archers, leur colonel en tête, se rendirent audit Hôtel pour empêcher la confusion, laquelle détruit la beauté de ces grandes actions ; et les échevins, qui avaient été mandés au Parlement, s'y étant aussi rendus sur les neuf heures, reçurent l'ordre, tant pour le *Te Deum* que pour faire fermer les boutiques jusques au lendemain midi et exécuter toutes les autres choses nécessaires.

L'après-midi, sur les trois heures, ils allèrent en l'église Notre-Dame, suivis des autres officiers et de grand nombre de conseillers de ville, tous avec leurs habits de cérémonie ; et le Parlement, en robes rouges, la Chambre des Comptes et la Cour

des Aides y étant arrivés, le *Te Deum* fut aussitôt chanté, avec les solennités qu'il est aisé d'imaginer ; tout le peuple y étant accouru pour remercier Dieu, avec non moins de zèle qu'il y était allé auparavant pour lui faire des vœux et des prières ; et les canons et les boîtes ayant, par leurs nouvelles décharges, fait la conclusion de ces actions de grâces ; ensuite desquelles on ne pensa plus qu'à achever la journée, ainsi que les précédentes, par les danses, les festins, les concerts, les feux et toutes les autres démonstrations possibles d'une grande joie, mais qui commencèrent encore à l'Hôtel de Ville, le premier mobile de ces divers mouvements de l'allégresse publique. [...]

Le peuple qui était sur la place se rafraîchissait de son côté à la fontaine, qui continuait ses épanchements de vin avec la même abondance que les jours précédents ; et de cette façon il n'y eut personne qui n'attendît sans aucun ennui le divertissement du feu, dont les canons, les boîtes, les trompettes, les tambours et les fifres faisaient aussi cependant un prélude qui pouvait bien charmer les plus fortes impatiences.

Le théâtre était soutenu de huit piliers ayant quinze pieds de haut sur vingt de large, avec trois pilastres à chacune de leurs quatre faces, enrichies de corbeilles de fleurs ; et les angles étaient embellis de vases ornés de festons et de chiffres entrelacés de dauphins et des premières lettres des noms de Leurs Majestés, le tout environné d'une fort belle et grande balustrade. Au milieu de ce théâtre s'élevait la machine de huit pieds en carré, dont les angles étaient revêtus d'autant de figures au naturel, représentant la Justice, la Force, la Prudence et la Tempérance, d'autant mieux choisies pour l'ornement de tous les trophées que la France décerne à son monarque, qu'elles sont en effet ses véritables vertus, puisqu'il les fait éclater davantage dans toutes ses actions. Aussi, par un présage qu'elles ne seraient pas moins celles de notre Dauphin, elles soutenaient une vaste nue, d'où l'on en vit pendant tout le jour sortir un d'une extraordinaire grandeur, mais qui parut principalement le soir et charma tous les spectateurs, se montrant dans le sein de la même nue comme sur un trône de lumière, tant il en était environné, plusieurs autres sortant en même temps des ouvertures du théâtre, d'une manière qu'ils semblaient lui vouloir rendre hommage et le déclarer souverain du lieu de leur naissance ; le tout accompagné d'inscriptions qui composaient le panégyrique de ce jeune prince.

Le feu n'eut pas plus tôt été mis que les fusées partirent en foule de leurs caisses, et par un effet des plus industrieux aussi bien que des plus agréables, semèrent encore les airs de petits dauphins parmi un nombre infini d'étoiles et d'autres artifices, qui, par leur lumière et leur tintamarre, éclairaient et chantaient leur triomphe, en faisant part au Ciel des réjouissances de la terre.

Cependant, les lances à feu qui bordaient la balustrade l'éclairaient admirablement, et les pétards, les pots à feu et les grenades faisaient un bruit continu, qui ne plaisait pas moins aux oreilles que les yeux étaient satisfaits de toutes ces volantes et lumineuses merveilles, lesquelles, s'écartant de leur source, se donnaient de tous côtés une si belle carrière.

Ensuite, chacun se retira en son quartier et fit tout ce que lui put inspirer son zèle pour solenniser pleinement cette délicieuse fête, qui se renouvela le lendemain, etc.

- Ce même jour, le secrétaire d'État Michel Le Tellier écrit à Isaac Renaudot, propriétaire de la *Gazette* :

Monsieur, pour justifier le Révérend Père confesseur du Roi [François Annat] de la calomnie que les ennemis des jésuites ont publiée contre lui, j'ai eu ordre de Sa Majesté de vous faire savoir qu'elle désire que vous en désabusiez le public dans les premières Gazettes que vous ferez imprimer, et que ce soit dans la forme expliquée dans le mémoire ci-joint.

« On a été fort surpris à la cour de voir dans quelques Gazettes à la main qui ont été débitées dedans et dehors le royaume, que le nom du R.P. Annat, jésuite, confesseur du Roi, se trouvait mêlé avec ceux qui ont eu quelque liaison avec le sieur Fouquet, ci-devant surintendant des finances, vu que dans les papiers dont les commissaires du Roi ont fait la description il n'est nullement parlé du bon père, et que sa sagesse et sa piété l'éloignent de toutes sortes de brigues ; mais les personnes bien éclairées reconnaîtront aisément que ces fausses nouvelles ont été débitées par les hérétiques et qu'ils feraient mieux de chercher quelque autre matière de consolation pour soulager la douleur que leur cause l'opprobre de leur condamnation. »

÷ Il ne semble pas que ce communiqué ait été publié dans la *Gazette* au cours des dernières semaines de 1661.

### **Sam 5 novembre 1661**

**Dim 6 novembre 1661**

- *Les Fâcheux*. R : 1192 l. Dans la marge : « Payé les frais du ballet. »

**Lun 7 novembre 1661**

- Les réjouissances liées à la naissance du Dauphin se poursuivent. Voir le détail dans *l'Extraordinaire* de la *Gazette* daté du 18, en particulier le grand spectacle donné par les Jésuites de la rue Saint-Antoine.

- Le même jour, le prince de Conti pose, au nom du Roi, la première pierre de l'église des Théatins (clercs réguliers de Sainte-Anne la Royale), fondée par le cardinal Mazarin [la *Gazette* et la Lettre de Loret du 12].

**Mar 8 novembre 1661**

- *Les Fâcheux*. R : 660 l.

- Ce jour-là, un nommé Le Sueur, dit Champagne, crée du trouble à l'entrée du théâtre du Palais-Royal (entrée située dans la ruelle ou cul-de-sac Court-Orry ou Courtaury) ; les comédiens portent plainte auprès du lieutenant criminel Tardieu.  
÷ Voir *Cent ans*, p. 362-365.

**Mer 9 novembre 1661**

**Jeu 10 novembre 1661**

- Les Jésuites donnent au collège de Clermont un somptueux « son et lumière » en l'honneur de la naissance du Dauphin. Voir la relation dans *l'Extraordinaire* de la *Gazette* daté du 18.

**Ven 11 novembre 1661**

- Fête de la saint Martin.

- Ce jour-là, Monsieur vient de Fontainebleau à Paris, d'où il repartira le 13 [la *Gazette* du 19].

- *Les Fâcheux*. R : 1000 l.

**Sam 12 novembre 1661**

**Dim 13 novembre 1661**

- *Les Fâcheux*. R : 902 l. Sous cette date, La Grange écrit :

Ici, je tombai malade d'une fièvre continue double tierce, et j'eus deux rechutes. Je fus deux mois sans jouer. M. Du Croisy prit mon rôle d'Éraste.

÷ Ces lignes prouvent que La Grange ne remplissait pas son registre au jour le jour et qu'il utilisait probablement des chiffres et des notes marginales fournies par d'autres.

÷ Sur cette fièvre, voir aux 10, 16 et 19 septembre, et au 1<sup>er</sup> octobre.

**Lun 14 novembre 1661**

**Mar 15 novembre 1661**

- *Les Fâcheux*. R : 750 l.

**Mer 16 novembre 1661**

**Jeu 17 novembre 1661**

**Ven 18 novembre 1661**

- *Les Fâcheux*. R : 616 l. Dans la marge : « Plus, reçu 7 loges que M. de Guise devait de vieux : 280 l. »

**Sam 19 novembre 1661**

- La *Gazette* du 26 rapportera la création, ce jour, de la chambre de justice :

Le 19 de ce mois fut vérifiée au Parlement la déclaration du Roi pour l'établissement d'une Chambre de justice contre ceux qui ont mal versé dans les



finances, Sa Majesté continuant ainsi de donner tous ses soins à cette affaire, comme la plus importante et dont le règlement regarde aussi davantage le soulagement de ses sujets. [Suit la composition de la chambre.]

- Dans sa Lettre du jour, Loret évoque longuement, v. 206-270, mais assez tardivement, la reprise des *Fâcheux* au Palais-Royal :

*Les Fâcheux*, ce nouveau poème  
 Qui par sa gentillesse extrême  
 Charma si fort, ces jours passés,  
 À la cour tous les mieux sensés,  
 Dans Paris maintenant se joue,  
 Et, certes, tout le monde avoue  
 Qu'entre les pièces d'à présent,  
 On ne voit rien de si plaisant.  
 Celle-ci, sans doute, est si belle  
 Que l'on dit beaucoup de bien d'elle,  
 Et, selon les beaux jugements,  
 Elle a quantité d'agrèments.  
 Elle paraît assez pudique,  
 Et pourtant elle est si publique  
 Que bien des gens vont, sans mentir,  
 Avec elle se divertir.  
 Afin de la voir avec joie,  
 On ne plaint argent ni monnoie,  
 Car sans distinction d'humains,  
 Elle en reçoit de toutes mains.  
 Elle fait toutefois la grâce  
 À plusieurs messieurs du Parnasse,  
 En contentant leurs appétits,  
 De leur faire plaisir gratis<sup>34</sup>.  
 Outre qu'elle est belle, elle est bonne,  
 Car à ses amants elle donne  
 (Outre ses naturels appas),  
 Non collations ni repas,  
 Mais ballet, violons, musique,  
 Afin d'avoir grande pratique ;  
 Et pour rendre encor plus de gens  
 À la visiter diligents,  
 Comme elle est fine entre les fines  
 Elle fait jouer des machines.  
 Mais pour ne plus en ce moment  
 Parler allégoriquement,  
 Le sieur Molier (sic), dont cette pièce  
 Est la fille et non pas la nièce,  
 A quantité d'admirateurs.  
 Ses camarades les acteurs,  
 Ayant des personnages drôles,  
 Y font des mieux valoir leurs rôles,  
 Et les femmes mêmement, car  
 L'agréable nymphe Béjart,  
 Quittant sa pompeuse coquille,  
 Y joue en admirable fille.  
 La Brie a des charmes vainqueurs  
 Qui plaisent à très bien des cœurs.  
 La Duparc, cette belle actrice,  
 Avec son port d'impératrice,  
 Soit en récitant ou dansant,  
 N'a rien qui ne soit ravissant ;  
 Et comme sa taille et sa tête  
 Lui font mainte et mainte conquête,  
 Mille soupirants sont témoins  
 Que ses beaux pas n'en font pas moins.  
 Enfin, pour abrégèr matière,  
 Cette pièce assez singulière  
 Et d'un air assez jovial,  
 Se fait voir au Palais-Royal,  
 Non pas par la Troupe royale,  
 Mais par la Troupe Joviale

---

34. Détail à développer.

De monsieur le duc d'Orléans,  
Qui les a colloqués céans.

÷ Après cet éloge appuyé, Loret annonce pour « dans un peu moins de deux semaines » le retour à Paris de la cour, qui séjournait à Fontainebleau depuis le 22 avril, soit plus de sept mois.

### **Dim 20 novembre 1661**

• *Les Fâcheux*. R : 850 l.

• Le même jour, baptême, à Saint-Germain-l'Auxerrois, de Jeanne-Madeleine-Grésinde Prévost, avec pour parrain Molière, et pour marraine « Magdelaine-Grésaindre Béjart ».

÷ Il y a ici un problème de prénoms. Madeleine n'a jamais signé que de ce prénom, et Armande porte, selon son contrat de mariage, ceux de Armande-Grésinde-Claire-Élisabeth ; or, la fillette baptisée ce jour-là reçoit pour prénom une sorte de panaché Molière-Madeleine-Armande. Voir au 23 juin 1663.

÷ Les parents ont signé leur contrat de mariage le 26 avril précédent (voir à cette date) et se sont donc mariés au début du mois de mai : l'enfant était déjà en train...

### **Lun 21 novembre 1661**

• La *Gazette* du 26 signalera que ce jour-là

le prince de Conti partit de cette ville avec la princesse son épouse pour aller tenir les États du Languedoc, dont l'ouverture des doit faire au commencement du mois prochain en la ville de Béziers.

÷ Loret signalera ce départ dans sa Lettre en vers du même 26.

### **Mar 22 novembre 1661**

• *Les Fâcheux*. R : 700 l.

### **Mer 23 novembre 1661**

#### **Jeu 24 novembre 1661**

• Confession générale de Mme de Longueville, sœur des princes de Conti et de Condé, à l'abbé Antoine Singlin, directeur spirituel de l'abbaye de Port-Royal.

• Le même jour est achevé d'imprimer, pour le compte d'Antoine Robinot, « marchand libraire sur le Quai des Augustins, à l'Icare », de *L'Heure du berger, demi-roman comique ou roman demi-comique*<sup>35</sup>, par C[laude] Le Petit.

÷ Il doit s'agir d'un des premiers livres publiés par Antoine II Robinot, qui a été reçu libraire le 18 août 1660 [La Caille, p. 233].

÷ Le privilège est daté du 18 novembre à Fontainebleau. Il ne sera enregistré que le 10 décembre suivant.

÷ Un mois plus tôt exactement, Le Petit a fait paraître chez Jean Guignard et Nicolas Pépingué *L'École de l'intérêt et L'Université d'amour*.

÷ *L'Heure du berger* devait initialement être publié chez Jean Ribou, le libraire de Baudeau de Somaize et Donneau de Visé ; du moins sa parution était-elle annoncée à la fin de la préface du *Grand Dictionnaire des précieuses, historique, etc.*, paru le 28 juin 1661.

÷ Mais depuis le 27 août 1661 au moins, Ribou est entré pour six mois dans une sorte de clandestinité, et le livre paraît finalement chez un libraire dont le père a été le maître de Ribou entre 1647 et 1653, et qui, de plus, est son voisin sur le quai des Augustins.

÷ Une seconde édition, « revue, corrigée et augmentée », verra le jour, datée de 1662, chez Jean Ribou et Antoine Robinot. Une troisième édition, « revue, corrigée et augmentée » elle aussi, mais amputée de toutes les pièces liminaires, paraîtra en 1664 chez le seul Ribou.

### **Ven 25 novembre 1661**

• Fête de sainte Catherine, jour chômé.

• Ce jour-là, selon la *Gazette* du 3 décembre,

35. Dictionnaire de l'Académie française, 1694 : « En parlant de galanterie, on dit, *L'heure du berger*, pour dire, le moment favorable auprès des Dames. »

la Reine d'Angleterre arriva ici de Colombes, et Monsieur y vint le lendemain avec Madame.

- *Les Fâcheux*. R : 929 l.

### **Sam 26 novembre 1661**

- Registre de La Grange : « On joua chez Monsieur *Les Fâcheux* et *L'École des maris*. R : 275 l., ou 25 louis d'or, mis entre les mains de Mlle Béjart pour M. de Molière sur *Les Fâcheux*. »

÷ Si l'on en croit la Lettre de Loret du jour (v. 225-232), Monsieur est de retour de Fontainebleau depuis la veille seulement.

÷ À noter que cette visite chez le protecteur en titre de la troupe est payée, ce qui ne semble pas être le cas d'ordinaire.

÷ Pourquoi ne remet-on pas cet argent directement entre les mains de Molière ?

### **Dim 27 novembre 1661**

- Premier dimanche de l'Avent.

- *Les Fâcheux*. R : 502 l.

### **Lun 28 novembre 1661**

### **Mar 29 novembre 1661**

- La Grange ne note rien. Relâche ?

### **Mer 30 novembre 1661**

- Fête de saint André, jour chômé.

- *Les Fâcheux*. R : 494 l.

÷ Le mercredi n'est pas un jour de représentation ordinaire.

### **Jeu 1 décembre 1661**

- Ce jour-là, selon la *Gazette* du 3,

le Roi arriva aussi [voir au 25 novembre] en cette ville, accompagné de Monsieur, qui était retourné à Fontainebleau le 29 ; et Sa Majesté en partit hier pour aller retrouver les Reines, après avoir visité Sa Majesté britannique au Palais Cardinal.

- Ce jour-là est achevée d'imprimer [Thucydide de Perrot d'Ablancourt].

÷ Je lis dans la préface :

[...] Mais je ne veux point m'embarquer dans la défense d'une chose qui est également éloignée de mon style et de mon humeur, aussi bien que de celle de mon siècle, qui n'aime que ce qui est naturel et faible. Cependant cela me servira d'excuse si j'ai pris quelque liberté pour éclaircir ces ténèbres et si je n'ai pas cru devoir imiter mon auteur en cette partie. Car de lui laisser ses défauts, comme veulent quelques-uns, par une fidélité trop scrupuleuse, et d'un autre côté ne lui pas rendre ses grâces, parce qu'on ne le peut faire, à leur avis, sans blesser les règles de la traduction, c'est faire le *Thucydide ridicule*, qui aura toutes ses fautes et n'aura pas ses vertus ; c'est changer s'il faut ainsi dire, les Foudres de Périclès au Glaces du Septentrion. Il les faudrait plutôt rallumer, s'il était possible, et faire comme ces cyclopes des fables, en forgeant ceux de Jupiter, *sonitumque metumque miscebant operi*, pour soutenir la gloire de notre auteur et le génie sublime qu'on lui attribue. Car ce n'est pas tant ici le portrait de Thucydide que Thucydide lui-même, qui est passé dans un autre corps comme par une espèce de métempsychose, et de Grec est devenu Français, sans se pouvoir plaindre, comme d'un défaut de ressemblance, quand il paraîtrait moins défectueux, non plus qu'un malade ferait de son médecin, qui par la force de ses remèdes lui aurait donné de la santé et de la vigueur. Mais pour ce qui est de garder son caractère et de ne pas faire Xénophon de Thucydide ni Cicéron de Tacite, c'est une chose fort raisonnable, quoique ceux qui le font aient encore cette excuse qu'ils donnent un portrait animé dont ils ont changé les beautés mâles en d'autres plus délicates ; mais ces traducteurs scrupuleux, pour un corps vivants ne donnent qu'une carcasse et font un monstre d'un miracle, semblables à ces docteurs de la Loi dont il est parlé dans l'Évangile, qui l'observaient en des bagatelles et laissaient là la charité et les autres vertus plus pénibles. Mais il vaut mieux être infidèle dans les petites choses, pour être plus fidèle dans les grandes. Voilà ce que j'avais à dire pour la défense des traducteurs un peu libres, dont on [[Furetière](#), dont la *Nouvelle allégorique* est citée en marge] m'a fait marcher à la tête

et qu'une personne docte [Huet ?] semble avoir pris à tâche de condamner tout nouvellement.

### **Ven 2 décembre 1661**

- *Les Fâcheux*. R : 287 l.

### **Sam 3 décembre 1661**

- Dans sa Lettre du jour, Loret signale, v. 243-264, la reprise, au théâtre du Marais, de *La Toison d'or* de Corneille :

Dans l'Hôtel des Marais du Temple,  
Ce sujet presque sans exemple  
Intitulé *La Toison d'Or*  
Maintenant se rejoue encor.  
Corneille, esprit de haut étage,  
Est auteur de ce rare ouvrage  
Qui brille de tant de beautés  
Qu'il plairait aux plus dégoûtés.  
On y parle d'amours et d'armes,  
De dieux, de déesses, de charmes ;  
Le théâtre a des changements  
Qu'on prendrait pour enchantements.  
Enfin, pour un plaisir de ville,  
Il serait assez difficile  
D'en voir sous le rond du soleil  
Un qui fût à cétui pareil,  
Et qui veut voir un beau spectacle  
Et passer le temps à miracle,  
Il ne faut qu'aller là tout droite,  
Les affiches marquent l'endroit,  
L'heure, le prix et la journée,  
Et c'est toujours l'après-dînée.

- Ce jour-là, selon la *Gazette* du 10 rapportant une dépêche de Fontainebleau datée du 8, [le Roi] tint chapitre pour la nomination des chevaliers de l'Ordre, dans le grand cabinet de l'Ovale, qui avait été préparé à cette fin par les soins du sieur de La Bazinière, prévôt et maître des cérémonies dudit Ordre ; et après que l'évêque de Rodez [Hardouin de Péréfixe], chancelier du même Ordre, eut fait entendre l'intention de Sa Majesté, elle nomma ceux qui doivent participer à cet honneur, lesquels furent ensuite publiés par le Hérault en la manière accoutumée.
  - ÷ Bussy-Rabutin apprend, « un peu fâché », qu'il n'est pas du nombre, contrairement à son ami le comte de Saint-Aignan. Il écrit à ce dernier pour l'assurer de son zèle au service du roi.
- Ce jour-là également a lieu devant une assemblée nombreuse et mondaine la séance d'ouverture de la Chambre royale de justice créée le 15 novembre, qui a pour objet « la recherche des abus et malversations commis dans les finances depuis 1635 ». Voir la *Gazette* du 10.
  - ÷ La cour est présidée par le chancelier Pierre Séguier, vieil ennemi de Fouquet, avec pour adjoint le président du Parlement Guillaume de Lamoignon. Le ministère public est représenté par l'avocat général Denis Talon.
  - ÷ Lamoignon prononce un discours dans lequel il dénonce violemment la gestion de Fouquet :
 

Les peuples gémissaient dans toutes les provinces sous la main de l'exacteur, et il semblait que toute leur substance et leur propre sang même ne pouvaient pas suffire à la soif ardente du partisan. La misère de ces pauvres gens est presque dans la dernière extrémité, tant par la continuation des maux qu'ils ont soufferts depuis si longtemps que par la cherté et par la disette presque inouïes des deux dernières années.
  - ÷ Voir les lettres sur la misère citées par Chéruel dans l'introduction du deuxième volume du *Journal* d'Olivier d'Ormesson, p. LX-LXII.

### **Dim 4 décembre 1661**

- Deuxième dimanche de l'Avent.
- *Les Fâcheux*. R : 680 l.
- Bussy-Rabutin écrira dans ses *Mémoires* [p. 339] :

Le comte de Saint-Aignan me vint dire le lendemain qu'il avait lu mon billet au roi et que Sa Majesté avait témoigné en être satisfait. [...]

### Lun 5 décembre 1661

• Louis XIV, Anne d'Autriche, Marie-Thérèse et le Dauphin, accompagnés du prince de Condé, du duc d'Enghien et de la plus grande partie de la cour, quittent Fontainebleau, où ils séjournèrent depuis le début de l'été, pour aller en pèlerinage à Notre-Dame de Chartres, « en action de grâces de l'heureuse délivrance de la reine ».

- Ce même jour, selon la *Gazette* du 10, l'anniversaire du cardinal duc de Richelieu se fit en l'église de Sorbonne, avec la pompe ordinaire, par les soins de la duchesse d'Aiguillon. L'évêque et comte de Toul y officia pontificalement, en présence de plusieurs autres prélats, de la princesse de Condé et de grand nombre d'autres seigneurs et dames.

### Mar 6 décembre 1661

• *Les Fâcheux*. R : 892 l. Dans la marge : « À Mlle Béjart, 30 louis d'or [330 livres] pour M. de Molière. »

- Le soir, « joué chez M. l'abbé de Richelieu *L'École des maris*. » R : 550 l.
  - ÷ L'hôte de la troupe est Emmanuel-Philippe de Vignerot du Plessis, abbé, puis comte de Richelieu (8 mars 1639-9 janvier 1665), frère cadet du marquis (chez qui la troupe est allée jouer la même pièce le 14 juillet précédent à Fontainebleau, pour les filles de la reine) et du duc de Richelieu, pour qui elle jouera *L'École des femmes*, le 30 janvier 1663.
  - ÷ Le dimanche 22 juillet 1657, celui qui n'était encore qu'un « jouvenceau de haut lignage » a soutenu au collège du Plessis une « grande et profonde thèse », au cours d'une cérémonie dont Loret a rendu compte dans sa Lettre du 28, v. 13-86. De même, sept mois avant cette visite, le 26 février 1661, il a soutenu ses thèses en Sorbonne devant une élite de courtisans, et Loret en a rendu compte dans sa Lettre du même jour, v. 57-100.
  - ÷ L'abbé, devenu comte, mourra trois ans plus tard à Venise, et Loret, qui a de l'amitié pour lui depuis qu'il a été son hôte à Rueil, en août 1657, écrira son éloge funèbre dans sa Lettre du 31 janvier 1665, v. 23-78.
  - ÷ Cette visite peut-elle être en rapport avec la cérémonie de la veille ?
  - ÷ Elle a lieu sans doute dans cette même maison de Rueil ; mais le coût du voyage suffit-il à expliquer la hauteur du prix demandé par la troupe, qui plus est pour une pièce en trois actes ?

- Ce jour-là, Gui Patin écrit à André Falconet [III, 393-394] :

Le pain est ici si déraisonnablement cher que l'on craint une sédition du peuple, et ce sera bien pis dans quinze jours, s'il ne vient du secours pour l'Hôpital-Général, qui n'a plus de blé, et à la nécessité duquel les directeurs ne peuvent trouver de remède. Il est vrai que M. le premier président leur a prêté 10 000 écus, mais cela ne peut guère durer. [...]

Le jardinier Gaudron, qui avait assassiné M. Lavié dans sa cave, il y a plus d'un an, après avoir été quelques jours prisonnier, a confessé son crime et a été condamné par M. Chauvelin, bailli de Sainte-Geneviève, à être rompu tout vif. Il fut hier traduit dans la conciergerie pour y être jugé en dernier ressort par MM. de la Tournelle. Ce sera peut-être pour demain après-midi dans la place Maubert, qui est le lieu des exécutions de ce quartier-là.

On condamna aussi hier à être brûlés tout vifs deux hommes qui ont été découverts dans le faubourg Saint-Germain pour le crime de pédérastie, autrement de Sodome et Gomorrhe, qui est le péché que Théophile disait que Sa Sainteté ne punissait point à Rome. Vous vous souvenez bien des vers de Chapelain et Bachaumont : « Car je suis en terre papale... » L'appel en sera au Parlement, et après ils seront renvoyés à leur premier juge, savoir au lieutenant criminel [Tardieu], qui les condamnera à être brûlés tout vifs en Grève, où ils seront menés dans un infâme tombereau, après avoir fait amende honorable devant Notre-Dame, nus en chemise, la corde au cou.

÷ Le premier président charitable est Guillaume de Lamoignon, Premier président du Parlement depuis octobre 1658, membre de la Compagnie du Saint-Sacrement, et ami de Gui Patin.

÷ Sur cette cherté du pain, voir au 24 février 1662.

÷ Les deux hommes condamnés pour pédérastie sont probablement Chausson et Paulmier. Voir au 21 août.

÷ La citation du Voyage de Chapelle et Bachaumont, que le libraire Estienne Loyson a fait paraître cette année-là dans le recueil de *Nouvelles poésies et prose galantes*. Voir Théo Henusse, *Une pièce de Molière inconnue*, Bruxelles, Biblis, 1954, p. 509 et suivantes.

### **Mer 7 décembre 1661**

#### **Jeu 8 décembre 1661**

- Fête de l'Immaculée conception.

#### **Ven 9 décembre 1661**

- *Les Fâcheux*. R : 444 l. Dans la marge : « À Mlle Béjart, 30 louis d'or, idem [= pour Molière]. » Part : « Néant ».

#### **Sam 10 décembre 1661**

- La cour, qui séjournait à Fontainebleau depuis le 22 avril, soit sept mois et demi, est de retour à Paris, au terme du pèlerinage à Notre-Dame de Chartres. Voir la *Gazette* du 17.

÷ Loret écrit le jour même, en achevant sa Lettre :

Gens de Paris, ne pleurez plus,  
Vos chagrins seraient superflus ;  
La cour, de gloire environnée,  
Est enfin ici retournée,  
Et j'ai su d'un certain exempt  
Qu'elle est dans le Louvre à présent,  
Où Dieu la conserve et bénisse.

#### **Dim 11 décembre 1661**

- Troisième dimanche de l'Avent.

- *Les Fâcheux*. R : 1034 l. Dans la marge : « Jusqu'ici, 90 louis d'or. »

#### **Lun 12 décembre 1661**

- La *Gazette* du 17 rapportera :

Le 12 fut ici publié un arrêt de la Chambre de justice rendu le 9, par lequel, en exécution de la déclaration du Roi de novembre dernier, il est entre autres choses fait défense à tous trésoriers, receveurs, partisans, traitants, associés, ou autres intéressés dans les finances, qui demeurent en cette ville et banlieue, d'en sortir sans ordre de Sa Majesté ou permission de ladite Chambre, et à ceux qui ont leurs domiciles dans les autres villes du royaume, d'en partir sans pareillement permission des juges du lieu, comme aussi d'en faire transporter leurs papiers, deniers et autres effets, ou composer en aucune manière avec leurs commis et autres personnes qui les auront dénoncés, ni les intimider, sous peine d'être convaincus du crime de péculat, ainsi qu'il est plus amplement porté par ledit arrêt.

- La *Gazette* du 14 janvier rapportera une dépêche de Limoges datée du 8 :

Le 12 du passé, on commença de renfermer les Pauvres dans notre Hôpital général, par les soins de notre évêque [François de La Fayette, membre de la Compagnie du Saint-Sacrement] et des administrateurs, au grand contentement des habitants, qui se voient par là délivrés de l'incommodité de ces vagabonds, lesquels commettaient, dans nos faubourgs et aux environs, toutes sortes d'impiétés et d'insolences. Les manufactures, recommencées, et les charités extraordinaires de nos bourgeois nous font espérer un bon succès de cet établissement, mais encore plus le zèle et la magnificence de notre prélat, qui fait construire une superbe maison, laquelle est déjà bien avancée, et cependant a donné son château d'Isle, à une lieue de cette ville, où sont logés quatre-vingts ecclésiastiques, qui s'y comportent avec tant d'édification que nous devons attendre de très grands fruits de ce séminaire.

#### **Mar 13 décembre 1661**

- *Les Fâcheux*. R : 496 l.

÷ Dans la marge : « Plus 10 louis d'or pour faire les 100. » Molière aurait donc touché à ce jour 1100 livres pour *Les Fâcheux*. Pourquoi ne lui ont-ils pas été versés directement ?

**Mer 14 décembre 1661**

- Louis XIV va à la chasse au bois de Boulogne [la *Gazette* du 17].

**Jeu 15 décembre 1661****Ven 16 décembre 1661**

- *Les Fâcheux*. R : 540 l.

**Sam 17 décembre 1661**

- Dans sa Lettre du jour, Loret signale, v. 233-244, que la cour se porte bien, « Hors Madame, dont la personne, / Si jeune, si belle et si bonne, / A pourtant quelque infirmité / Qui combat sa chère santé ». Indisposition confirmée par la *Gazette* du jour.

**Dim 18 décembre 1661**

- Quatrième dimanche de l'Avent.

- *Les Fâcheux*. R : 920 l.

**Lun 19 décembre 1661****Mar 20 décembre 1661**

- *Les Fâcheux*. R : 570 l.

**Mer 21 décembre 1661**

- Louis XIV va à la chasse dans les environs de Paris [la *Gazette* du 24].

- Sous cette date, le registre de librairie BNF, ms. fr. 16754, f° 90v° (première mention), mentionne le privilège accordé au libraire Charles de Sercy pour l'impression de ce qui paraîtra sous le titre des *Nouvelles œuvres* de Cyrano de Bergerac :

Autre permission d'imprimer [deux mots difficiles à lire : divers ouvrages ? ... corrigés ?] depuis la mort de l'auteur contenant une pièce de théâtre intitulée La Mort d'Agrippine et plusieurs lettres, Le Pédant joué, comédie en prose, un fragment d'histoire comique contenant les état et empire de la lune et plusieurs lettres et vers avec quelque fragment (sic) de l'histoire comique qui n'ont point été encore imprimés, au profit de Charles de Sercy marchand libraire à Paris par lettres du [date surchargée : 19 ? modifié en 21 ?] jour de décembre 1661 signées Mareschal.

- ÷ Le privilège sera enregistré le 4 janvier suivant ; voir BNF, ms. fr. 21945, f° 11r°, première mention :

Charles Sercy, marchand libraire, nous a présenté un privilège de Sa Majesté obtenu sous son nom pour l'impression ou réimpression des Œuvres de Cyrano Bergerac, contenant une pièce de théâtre intitulée Agrippine et sa mort. Plusieurs lettres. Le Pédant joué, comédie en prose, et un fragment d'histoire comique contenant l'Etat et l'empire de la lune, lesquelles œuvres sont augmentées par diverses pièces qu'il a recouvrées dudit auteur. Le privilège est pour le temps et espace de dix années en date du 21 décembre 1661.

- ÷ Le livre paraîtra le 7 janvier. Reproduit in extenso à la fin du volume [Ars. Rf 4851] le privilège ne correspond pas à celui qu'on vient de lire :

Notre amé Charles de Sercy, marchand libraire en notre bonne ville de Paris, nous a fait remontrer qu'il a ci-devant fait imprimer, en vertu de deux privilèges qu'il nous a plu accorder : savoir, l'un le 30 décembre 1653 au feu sieur Cyrano Bergerac, auteur desdits ouvrages, et l'autre au suppliant, le 23 décembre 1656, lesdites œuvres contenant une pièce de théâtre intitulée La Mort d'Agrippine et plusieurs lettres, Le Pédant joué, comédie en prose, un Fragment d'Histoire comique contenant les États et empires de la Lune, qui ont été favorablement bien reçus du public ; lesquelles néanmoins le suppliant a fait revoir et corriger, et depuis la mort de l'auteur, a, pour augmenter icelles pièces, recouvré du même auteur, avec grand soin et dépense, plusieurs lettres et vers, avec quelques Fragments de Physique et d'Histoire comique qui n'ont encore point été imprimées (sic), et lesquelles il désirerait faire imprimer avec les autres, s'il nous plaisait de lui accorder nos lettres sur ce nécessaires, attendu que lesdits privilèges, en vertu desquels lesdites œuvres ci-dessus ont été mises en lumière sont prêts à expirer, et qu'il en a besoin d'un nouveau pour les pièces qu'il prétend y ajouter. A ces causes, nous avons permis et permettons par ces présentes à l'exposant d'imprimer, faire imprimer, vendre et débiter en tous les lieux de notre obéissance lesdites œuvres du feu sieur de Cyrano Bergerac et l'Addition desdites nouvelles pièces recouvrées, etc.

- Sous cette même date du 21 décembre, le même registre mentionne le privilège accordé à un nommé « Jean Doneau » pour faire imprimer « un livre intitulé *Les Succès de l'indiscrétion* et [barré : *les nouvelles pièces en prose*] *Les Nouvellistes*, pièces en prose », deux titres des *Nouvelles nouvelles* qui paraîtront le 9 février 1663<sup>36</sup>.

÷ Le privilège a été donné « par lettres datées du [blanc] jour de décembre 1661 signées [nom laissé en blanc] ».

÷ Le privilège reproduit dans le tome I des éditions Ribou et Bienfait des *Nouvelles nouvelles* donnera une date différente :

Notre bien amé Jean D... nous a fait remonter qu'il a composé *Les Succès de l'Indiscrétion & Les Nouvellistes*, pièces en prose et en vers qu'il désirerait faire imprimer et mettre en public [...] Donnée à Paris le dernier jour de février 1662.

### Jeu 22 décembre 1661

#### Ven 23 décembre 1661

- *Les Fâcheux*. R : 507 l.

- Le même jour, mort, à l'âge de 67 ans, du poète et académicien Saint-Amant.

÷ Lachèvre, citant un journal inédit de François Colletet (*Glances*, II, 148), situe ce décès au 29 :

Le jeudi 29 décembre 1661, jour de Saint-Thomas de Cantorbéry, mourut chez M. Monglas, son ancien hôte, qui était décédé huit jours avant, le sieur de Saint-Amant, âgé de soixante-quatorze ou soixante-quinze ans, après une maladie de deux jours. Il reçut les sacrements et mourut un peu devant midi ; Monsieur l'abbé de Villeloin [Michel de Marolles] l'assista en ce dernier moment et lui rendit ce dernier devoir. Il est inhumé à... [Incomplet]

÷ Loret fera son éloge funèbre dans sa Lettre du 30 décembre, v. 57-88.

÷ Il avait été, au début des années 1620, l'ami et peut-être l'amant de François de Molière, sieur d'Essertines. Voir Jean Lagny, *Le Poète Saint-Amant*, Paris, Nizet, 1964.

#### Sam 24 décembre 1661

- Dans sa Lettre du jour, Loret relate (v. 217-240) les préparatifs du défilé des nouveaux Chevaliers des ordres du roi, qui aura lieu le 1<sup>er</sup> janvier :

Le long du quai des Augustins,  
Depuis dix ou douze matins,  
On travaille en charpenterie  
Et l'on fait une galerie  
Avec des apprêts singuliers  
Pour la marche des chevaliers  
À qui le roi donnera l'Ordre ;  
Et pour éviter le désordre,  
Quantité des gardes du roi  
La borderont en bel arroi.  
De plus, illec même on fabrique,  
Pour la commodité publique,  
Assez grand nombre d'échafauds,  
Non pas pour de simples badauds,  
Mais pour placer plus de vingt mille  
Des plus apparents de la ville,  
Tant riches gens que beaux esprits,  
Les provinciaux non compris,  
Ni les étrangers d'Allemagne,  
D'Angleterre, Italie, Espagne,  
Danois, Suédois, Bas-Bretons,  
Et de tout plein d'autres cantons,  
Dont Paris, la perle du monde,  
En toutes les saisons abonde.

÷ Avant de conclure sa Lettre, le gazetier signale, v. 241-254, que Madame n'a toujours pas recouvré la santé.

#### Dim 25 décembre 1661

- Noël.

36. Huguette Gilbert a été la première à citer ce registre à propos de Donneau de Visé [« L'auteur de *La Cocue imaginaire* », *XVII<sup>e</sup> siècle*, n° 131, avril-juin 1981, p. 204].



**Lun 26 décembre 1661****Mar 27 décembre 1661**

- *Les Fâcheux*. R : 931 l.

**Mer 28 décembre 1661**

- Fête des Innocents, jour chômé.
- Louis XIV va à la chasse dans les environs de Paris [la *Gazette* du 31].
- *L'École des maris* et *Les Fâcheux devant le roi*. La Grange ne précise pas si cette représentation était ouverte au public ordinaire, ni même si elle s'est donnée au Palais-Royal ou au Louvre.
  - ÷ La *Gazette* du 31 rapportera :  
Le 28, le Roi continua de prendre le divertissement de la chasse aux environs de cette ville [Paris].

**Jeu 29 décembre 1661**

- La *Gazette* du 31 rapportera :  
Le 29, Sa dite Majesté tint chapitre en son appartement, avec les anciens chevaliers de l'Ordre du Saint-Esprit, pour y régler la marche qui doit être observée dans la cérémonie qui se fait aujourd'hui [31] en l'église des Grands Augustins, et à la fin de ce chapitre elle acheva de conférer l'Ordre de Saint-Michel aux nouveaux chevaliers, ainsi qu'elle avait commencé le jour précédent.
- Ce même jour, Jacques Chausson et Jacques Paulmier sont brûlés vifs en place de Grève, après eu la langue coupée et sans avoir été préalablement étranglés. Le poète Claude Le Petit, qui sera lui-même exécuté neuf mois plus tard (voir au 1<sup>er</sup> septembre 1662), rédige leur oraison funèbre :  
Amis, on a brûlé le malheureux Chausson,  
Ce coquin si fameux à la tête frisée ;  
Sa vertu par sa mort s'est immortalisée :  
Jamais on n'expira de plus noble façon.  
  
Il chanta d'un air gai la lugubre chanson  
Et vêtit sans pâlir la chemise empesée,  
Et, du bûcher ardent de la pile embrasée,  
Il regarda la mort sans crainte et sans frisson.  
  
En vain son confesseur lui prêchait dans la flamme,  
Le crucifix en main de songer à son âme ;  
Couché sous le poteau, quand le feu l'eut vaincu,  
  
L'infâme vers le ciel tourna sa croupe immonde  
Et, pour mourir enfin comme il avait vécu,  
Il montra, le vilain, son cul à tout le monde.  
÷ Voir les actes du procès et les sentences dans Frédéric Lachèvre, *Les Œuvres libertines de Claude Le Petit*, p. XLI et 202 et suivantes.

**Ven 30 décembre 1661**

- *Les Fâcheux*. R : 640 l.

- Dans un *Extraordinaire* daté du 6 janvier suivant et consacré aux « Cérémonies faites à la réception des chevaliers en l'Ordre du Saint-Esprit, le dernier jour de l'année 1661 et les deux suivants, en l'église du grand couvent des Augustins », la *Gazette* écrira :  
Le roi, en suite de ces célèbres victoires et de cette glorieuse paix, qui ne promet pas moins à ses peuples qu'un bonheur achevé, dont ils ont déjà pour gage infailible ce précieux dauphin qui leur vient de naître, ne pouvait mieux s'appliquer qu'à faire éclater l'honneur sur le courage et la fidélité de sa noblesse, pour l'engager à s'y maintenir, et même à lui donner de plus grandes preuves de l'un et de l'autre dans les occasions. À cette fin, Sa Majesté résolut, comme vous avez su, dans le chapitre qu'elle tint à Fontainebleau, de conférer à un nombre choisi cet ordre illustre du Saint-Esprit, et d'en remplir les places qui se trouvaient vides par le décès de la plupart des chevaliers de la dernière promotion, faite en l'année 1633 par le roi Louis XIII de triomphante mémoire.

[...] Sa Majesté tint, le 30 du passé, un second chapitre, où, après avoir réglé diverses choses qui regardaient cette solennité, elle conféra l'Ordre de Saint-Michel aux chevaliers novices, en la manière accoutumée...

÷ Loret, pour sa part, ne parvenant pas à remplir sa Lettre du jour, écrit, v. 119-128 :

Princesse, n'ayant pas de quoi  
(Et je vous en jure ma foi)  
Vous faire une lettre complète,  
Faute d'avoir vu la *Gazette*,  
Je vais en ce même moment  
Discourir généralement  
En paroles assez succinctes,  
Et toutefois assez distinctes,  
Des États et climats divers  
Les mieux connus de l'univers.

### **Sam 31 décembre 1661**

• La *Gazette* du 7 janvier rapportera :

Ce jour-là, le sieur Fouquet, qui avait été transféré du château d'Angers en celui d'Amboise fut amené à Vincennes.

÷ Suite de la *Gazette* du 7 janvier :

Le même jour, ceux qui devaient être reçus en l'ordre du Saint-Esprit s'étant trouvés à l'hôtel de Luynes, en partirent l'après-dînée avec le roi, Monsieur, et les anciens chevaliers, les novices précédant ceux-ci, et se rendirent en l'église des Augustins, où Sa Majesté, après avoir pris sa place en une chaise proche le grand autel, conféra cet ordre aux archevêques de Lyon, de Rouen et d'Arles, et aux évêques de Lisieux, de Rennes et du Mans, l'archevêque d'Embrun et l'évêque d'Albi, qui avaient aussi été nommés, étant absents. Puis vêpres ayant été chantées, auxquelles officia ledit archevêque de Lyon, le roi fit la même cérémonie à l'égard des chevaliers laïcs, commençant par le prince de Condé, le duc d'Enghien, les ducs de Vendômes, de Mercœur, de Luyne, de La Rochefoucauld et de Retz, et continuant par les autres, jusques au nombre de 66 ; outre le prince de Conti, le duc de Beaufort, le marquis de Polignac, le comte de Méruville et le marquis de Castres, qui étaient aussi absents.

i. Religieux de l'ordre des Minimes, membre de la société des Lanternistes, il enseigne à Toulouse les mathématiques, l'optique, la philosophie et l'astronomie. En 1648, il publie un ouvrage fondamental sur la gnomonique : *Perspectiva horaria sive de horographia gnomonica tum theoretica tum practica*, où il développe non seulement la science du gnomon, mais aussi les lois relatives à la réflexion et à la réfraction de la lumière. Cette œuvre monumentale lui vaut une grande renommée au sein de la République des Lettres et par la suite, il correspond avec Mersenne, Fermat ainsi que de nombreux savants italiens. Ses activités scientifiques demeurent principalement centrées sur l'optique et la physique : il met au point des lunettes et des télescopes, il fait des expériences sur la pression atmosphérique et entreprend une recherche sur la cycloïde. Parallèlement, en tant que religieux, il produit aussi quelques ouvrages de théologie et de philosophie : *Philosophia sacra*, paru en 1661 et 1672, *Cursus philosophica* et enfin *De uso licito pecuniae Dissertatio theologica* en 1673.

ii. Après la mort naturelle du chevalier de Sainte-Croix, le 30 juillet 1672, le même commissaire Picart sera chargé de procéder à l'inventaire des biens du défunt afin que soient préservés les droits des créanciers. Dans l'exercice de sa mission, il examinera une cassette de couleur rouge fermant à clef. À l'intérieur, il trouvera des fioles contenant des liquides colorés et des lettres de la marquise de Brinvilliers... Ce sera le début de l'« affaire des poisons ». Picart sera alors incarcéré pour avoir pris l'initiative de brûler la « confession » de Sainte-Croix. La marquise sera décapitée le 17 juillet 1676.

iii. Dans son *Histoire de Montauban* (Montauban, 1668), Le Bret écrivait : « Enfin, la vérité [étant] connue et appuyée par la reine mère, le prince de Conti et La Vrillière, secrétaire d'État et fort zélé pour la religion, Viçose et Peschels déçus, furent renvoyés en diligence, avec un gros paquet dans lequel, au lieu de ce qu'ils s'étaient imaginés, il n'y avait qu'une confirmation des premiers ordres qu'avait reçus l'intendant. »

iv. Voir le portrait que trace de lui madame de Motteville dans ses *Mémoires* [I, 368-369], à l'occasion de l'arrivée du neveu et des nièces de Mazarin en France en septembre 1647 : « Madame de Nogent les fut recevoir à Fontainebleau par ordre du cardinal Mazarin. Ce ministre ne voulait pas avoir des obligations trop fortes à une personne des plus considérables de la cour, de peur d'être obligé à des reconnaissances incommodes. Il traita cette affaire comme un homme dont le principal soin était de paraître désintéressé ; et le jugement que ses courtisans familiers en firent fut qu'en les abandonnant entre les mains du comte de Nogent pour les conduire dans les premières entrées, c'était un grand flatteur qui

---

serait capable de porter la flatterie jusqu'à l'extrémité et de s'empresse de leur faire les honneurs de tout le monde. Sur quoi il pouvait toujours dire : "C'est l'humeur du personnage", et le tourner en ridicule avec la reine s'il le jugeait à propos ; car il lui arrivait de le traiter de cette manière sur ses vains discours et ses bouffonneries. Cet homme avait toute sa vie contrefait le plaisant : il affectait de faire rire, parlant incessamment sans qu'on pût l'accuser de dire quelque chose. Il est parvenu par ce chemin au bonheur de faire une grande fortune. Il n'y a point de personne de qualité à la cour qui en ait reçu de plus grands avantages que lui, soit par la privauté, soit par les prérogatives et préférences aux grâces de distinction, ou soit enfin dans les grands biens qu'il possédait et qu'il avait commencé d'amasser sous le feu cardinal de Richelieu, qui avait le plus contribué à le faire riche. Ce grand diseur de riens, par la bassesse, a trouvé le moyen de s'élever et d'obtenir ce que sa naissance lui refusait et ce que la vertu et le grand mérite ne lui auraient pas donné si facilement. Il avait de l'esprit à sa mode : il n'était pas méchant et je ne lui ai jamais ouï dire de mal de qui que ce soit. Peut-être que dans les grandes occasions, le désir de plaire lui a fait commettre de grandes fautes devant Dieu ; mais, selon ce qui en paraissait extérieurement, s'il ne protégeait pas les misérables, il ne contribuait pas à la perdre. Il faisait plaisir quand il pouvait, selon sa manière, qui était de tourner toutes choses en railleries. S'il était difficile de l'estimer, il était encore plus difficile de le haïr, car il n'en donnait point de sujet véritable. Cet illustre harangueur fut donc celui qui, par les mains de sa femme, présenta à la reine le neveu et les nièces de son ministre. »